

# Sociograph n°34

Sociological research studies

## L'éthique (en) pratique : la recherche en sciences sociales

Édité par Claudine Burton-Jeangros





**L'ÉTHIQUE (EN) PRATIQUE :  
LA RECHERCHE EN SCIENCES  
SOCIALES**

**Édité par Claudine Burton-Jeangros**

Sociograph n°34

Citation conseillée: Burton-Jeangros, Claudine (éd.) (2017). *L'éthique (en) pratique : la recherche en sciences sociales*. Genève: Université de Genève (Sociograph - Sociological Research Studies, 34)

ISBN: 978-2-940386-43-7

Publication sur Internet: [www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph](http://www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph)

## TABLE DES MATIÈRES

AFFILIATIONS INSTITUTIONNELLES DES AUTEUR.E.S	5
L'ÉTHIQUE EN PRATIQUE : NORMES, OBLIGATIONS, PROCÉDURES ET EXPÉRIENCES	7
<i>Claudine Burton-Jeangros</i>	
PROCÉDURES ÉTHIQUES ET POSTURES ÉPISTÉMOLOGIQUES : COMMENT VALORISER LA DIVERSITÉ DES DÉMARCHES DE RECHERCHE ?	19
<i>Maryvonne Charmillot</i>	
LA STANDARDISATION DES PROCÉDURES ÉTHIQUES EST-ELLE TOUJOURS ÉTHIQUE ?	41
<i>Solène Gouilbers Hertig, Mélinée Schindler, Sabrina Roduit et Barbara Lucas</i>	
UNE « ETHIQUE VISUELLE » POUR LES USAGES DE L'IMAGE DANS L'ENQUÊTE EN SCIENCES SOCIALES	51
<i>Loïc Riom, Michaël Meyer et Cornelia Hummel</i>	
GROUPE EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ET RAPPORTS DE POUVOIR : EXEMPLE D'UNE RECHERCHE AVEC DES REQUÉRANT.E.S D'ASILE	71
<i>Mauranne Laurent</i>	
LES ENJEUX ÉTHIQUES DE LA RECHERCHE AVEC LES ENFANTS	79
<i>Daniel Stoecklin et Andrea Lutz</i>	

L'ÉTHIQUE EN PRATIQUE DANS LA RECHERCHE DANS LES PAYS DES SUDS. EXPÉRIENCE AU MALI	85
<i>Claudine Sawain-Dugerdil</i>	
POUR UNE ÉTHIQUE DU <i>CARE</i> DANS LA RELATION D'ENQUÊTE : JALONS MÉTHODOLOGIQUES À PARTIR D'UNE RECHERCHE AUPRÈS D'ÉLITES TRANSNATIONALES	97
<i>Karine Duplan</i>	
LES POLITIQUES DE LA RECHERCHE : ÉTHIQUE, RAPPORTS DE POUVOIR ET GROUPES VULNÉRABLES	107
<i>Lorena Parini et Julien Debonneville</i>	
RÉFÉRENCES PROPOSÉES PAR LES PARTICIPANT.E.S	113

## **AFFILIATIONS INSTITUTIONNELLES DES AUTEUR.E.S**

**Claudine Burton-Jeangros**, professeure ordinaire,  
Département de sociologie, Faculté des sciences de la société

**Maryvonne Charmillot**, maître d'enseignement et de recherche,  
Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université  
de Genève

**Julien Debonneville**, maître-assistant, Institut d'études genre,  
Université de Genève

**Karine Duplan**, collaboratrice scientifique, Département de  
géographie en environnement & Institut des études genre,  
Université de Genève

**Solène Gouilhers Hertig**, collaboratrice scientifique, Haute  
Ecole de Santé Vaud (HESAV), Haute Ecole Spécialisée de  
Suisse Occidentale (HES-SO)

**Cornelia Hummel**, maître d'enseignement et de recherche,  
Département de sociologie, Université de Genève

**Mauranne Laurent**, assistante diplômée, Centre de recherche  
en psychologie de la santé et du vieillissement, Institut de  
psychologie, Université de Lausanne

**Barbara Lucas**, professeure HES ordinaire, Haute école de  
travail social de Genève, HES-SO et coordinatrice du groupe  
CitCare, Institut d'Etudes de la Citoyenneté (InCite), Université  
de Genève

**Andrea Lutz**, assistant-doctorant, Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE), Université de Genève

**Michaël Meyer**, maître d'enseignement et de recherche suppléant, Institut des sciences sociales, Université de Lausanne

**Lorena Parini**, professeure associée, Institut d'études genre, Université de Genève

**Loïc Riom**, chercheur associé, Institut de recherches sociologiques, Université de Genève

**Sabrina Roduit**, assistante-doctorante, Département de sociologie, Université de Genève

**Claudine Sauvain-Dugerdil**, professeure honoraire, Institut de démographie et de socioéconomie, Université de Genève

**Mélinée Schindler**, collaboratrice scientifique, Unité interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence (UIMPV), Hôpitaux Universitaires de Genève

**Daniel Stoecklin**, professeur associé, Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE), Université de Genève

# L'ÉTHIQUE EN PRATIQUE : NORMES, OBLIGATIONS, PROCÉDURES ET EXPÉRIENCES

*Claudine Burton-Jeangros<sup>1</sup>*

Une réflexion sur les dimensions éthiques de la recherche en sciences sociales devient incontournable. D'une part, elle est promue par la transformation des rapports entre science et société : le statut aujourd'hui débattu du savoir scientifique, la prise de conscience du caractère situé des connaissances ou encore la communication renforcée entre les chercheur.euse.s et le grand public requièrent la transparence des pratiques de recherche. D'autre part, le format de plus en plus interdisciplinaire et global de la science confronte les chercheur.euse.s à d'autres cultures de recherche que la leur ainsi qu'à d'autres normes et obligations, auxquelles ils/elles peuvent être amené.e.s à se soumettre. Si ces questionnements ont déjà été débattus et font l'objet de publications, ils deviennent de moins en moins confidentiels.

Ce volume présente les expériences et interrogations partagées lors d'une journée de réflexion organisée par la commission d'éthique de la recherche de la Faculté des sciences de la société en février 2017<sup>2</sup>. Cette journée a rassemblé une cinquantaine de chercheur.euse.s, en grande majorité associé.e.s à la Faculté, mais provenant aussi d'autres Universités ou affilié.e.s aux Hautes



<sup>1</sup> Présidente de la commission d'éthique de la Faculté des sciences de la société.

<sup>2</sup> Je tiens ici à remercier les membres de la commission, à savoir Blaise Dupuis, Nathalie Giger, Annabelle Lever, Lorena Parini et Jean-François Staszak, pour leur contribution à l'organisation de cette journée.

Ecoles Spécialisées. Le public était par ailleurs diversifié du point de vue des statuts, incluant tant des chercheur.euse.s établi.e.s, ayant une longue pratique de la recherche, que des doctorant.e.s et des étudiant.e.s de niveau bachelor ou master. Cette composition confirme la transversalité des questions qui sont aujourd’hui débattues dans ce domaine. Ce volume vise à faire valoir la richesse et la pertinence des réflexions apportées par les intervenant.e.s et conserver une trace des échanges qui se sont tenus dans ce cadre.

Ce texte introductif vise d’abord à situer l’émergence d’une commission d’éthique dans notre faculté, au sein du paysage institutionnel qui encadre actuellement la recherche en sciences sociales, en évoquant les normes, les obligations et les procédures existantes. Dans un deuxième temps, il montrera comment les chercheur.euse.s expriment des préoccupations et des demandes qui invitent à élargir la réflexion, en développant une expertise et des pratiques qui assurent le caractère éthique de la recherche en sciences sociales. Ces différents éléments permettront de justifier les objectifs que la commission facultaire d’éthique souhaite poursuivre.

## **NORMES ET CHARTES ÉTHIQUES**

Différentes instances ont formulé des principes et des normes de bonne conduite de la recherche scientifique. Au niveau suisse, les Académies suisses des sciences ont publié des principes de base de l’intégrité scientifique en 2008, considérant que celle-ci est indispensable à la crédibilité de la science au sein de la société (Académie suisse des sciences, 2008). Ces directives soulignent l’importance de rendre les chercheur.euse.s conscient.e.s des enjeux éthiques de leurs activités et de former les étudiant.e.s aux principes de l’intégrité scientifique. Ce texte invite par ailleurs les universités et les hautes écoles à se doter de dispositifs leur permettant d’agir face aux comportements incorrects.

Suite à la mise en place d'un Comité d'éthique et de déontologie conformément à la Loi sur l'Université du 13 juin 2008, l'Université de Genève s'est dotée d'une charte d'éthique et de déontologie en 2010 (Université de Genève, 2010). Le préambule de ce document rappelle que la recherche et l'enseignement doivent se fonder sur le respect de valeurs éthiques partagées au sein de la communauté universitaire. Par ailleurs, il souligne la nécessaire cohabitation de la liberté académique et de la responsabilité des universitaires envers leurs collègues et la société.

À côté des institutions hébergeant l'activité des chercheurs.euse.s, les associations professionnelles ont également formulé des codes éthiques. Aux États-Unis, l'Association américaine de science politique (APSA) et l'Association américaine de sociologie (ASA) ont mis en place des comités éthiques dès les années 1960 et ces associations disposent aujourd'hui de codes éthiques élaborés. Au fil du temps d'autres associations, nationales ou internationales, se sont dotées d'une charte éthique ; on peut ainsi mentionner l'adoption d'un code éthique par l'Association américaine des géographes (AAG) en 1998 ou par l'Association internationale de sociologie (ISA) en 2001. Au niveau suisse, la Société suisse de sociologie a mené une consultation de ses membres en 2007-2008 autour de l'opportunité de se doter d'une charte éthique (Société suisse de sociologie, 2007). Au vu des résistances et du manque de consensus, elle y a finalement renoncé au moment où les Académies suisses des sciences ont publié leurs principes généraux sur l'intégrité dans la recherche. Au même moment, la Société suisse d'ethnologie a elle aussi renoncé à formuler un code éthique à l'intention de ses membres (Société suisse d'ethnologie, 2010).

Ce rapide aperçu, non exhaustif, montre la grande variabilité des normes, entre disciplines mais également entre contextes nationaux. Ces normes ne sont par ailleurs pas stables, elles sont non seulement en expansion mais également régulièrement mises à jour. Il faut encore souligner le caractère non contraignant de ces normes et principes, ils servent cependant de garde-fous et peu-

vent être invoqués pour sanctionner a posteriori des comportements jugés inadéquats. Ces principes généraux s'avèrent par ailleurs utiles pour guider les chercheur.euse.s et former les étudiant.e.s aux pratiques jugées légitimes, ou pas, dans leur domaine de recherche.

## OBLIGATIONS ET PROCÉDURES FORMELLES

Les obligations en matière d'évaluation éthique des projets sont elles aussi variables. Elles dépendent notamment des sources de financement, des intentions de publications, de critères d'accès au terrain ou encore des domaines de recherche.

Certains bailleurs de fonds exigent qu'un projet soit validé sur le plan éthique avant son financement. C'est le cas des projets européens développés dans le cadre du programme Horizon 2020. De la soumission d'un projet à son acceptation, quatre étapes d'évaluation sont ainsi prévues, allant d'une auto-évaluation par le/la chercheur.se des enjeux éthiques de son projet à des évaluations successives par différents comités d'éthique. Sous l'impulsion du *Committee on Publication Ethics* (COPE), fondé au Royaume-Uni en 1997, les éditeurs de journaux publiant des recherches sur les êtres humains demandent de plus en plus souvent aux auteur.e.s si leur projet a été évalué par une commission éthique avant la récolte des données et, le cas échéant, de justifier pourquoi cela n'a pas été le cas. Cette demande initialement associée aux journaux en médecine tend aujourd'hui à s'étendre aux autres disciplines. Dans le contexte d'un souci éthique plus généralisé, des donneur.euse.s d'accès au terrain (*gatekeepers*) peuvent eux/elles aussi demander qu'un projet ait reçu l'avis favorable d'un comité éthique avant d'ouvrir des portes aux chercheur.euse.s.

Du point de vue de la loi, en se cantonnant ici au cadre helvétique, une distinction importante doit être faite entre les projets relevant de la médecine et des sciences du vivant et les recherches associées aux sciences humaines et sociales. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi relative à la recherche sur l'être humain (LRH) le

1<sup>er</sup> janvier 2014, toute recherche médicale doit être approuvée par la commission d'éthique régionale ou cantonale compétente avant d'être mise en oeuvre. En l'occurrence il existe une commission cantonale d'éthique de la recherche pour le canton de Genève. Certains projets de sciences sociales tombent sous sa juridiction, selon une définition qui est tranchée au cas par cas.

À côté de cette réglementation fédérale, il existe des procédures plus locales qui ont parfois un caractère obligatoire. Au sein de l'Université de Genève, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation a ainsi établi une commission permanente en 2007. Elle examine tous les projets de recherche conduits dans la faculté, y compris les travaux de fins d'étude des étudiant.e.s de niveau master. La Faculté de traduction et d'interprétation a constitué un tel organe en 2016, en revanche cette instance n'évalue que les projets nécessitant une approbation éthique. La Faculté des sciences de la société a mis en place une commission d'éthique, dont les objectifs et le fonctionnement seront décrits plus loin, dès la fin de l'année 2015. Au niveau central de l'Université, à la demande du service recherche souhaitant consolider le dispositif réglementaire et la gestion des aspects éthiques de la recherche, le rectorat de l'Université vient lui aussi d'établir une commission universitaire d'éthique de la recherche, formellement validée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Cette commission vise à répondre aux besoins d'évaluation éthique des chercheur.euse.s qui ne seraient pas couverts par les instances facultaires, sans instaurer d'obligation en la matière.

Ainsi il existe des obligations légales d'évaluation éthique, telles que celles formalisées dans la LRH, mais aussi des obligations locales, illustrées par l'exemple de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. Ceci implique des inégalités de traitements entre projets de recherche, une procédure formelle pouvant être demandée en fonction de l'ancrage du chercheur ou de la chercheuse ou du thème de sa recherche. Par ailleurs, les obligations associées aux instances internationales, comme dans le cas des projets financés par la commission européenne, impliquent une

multiplication des évaluations, à l'échelle internationale puis au niveau des différents pays concernés.

Si cette évolution récente peut sembler favorable du point de vue de la détection, voire de l'interdiction de pratiques de recherche discutables, il ne faut pas pour autant minimiser les risques associés à la standardisation de cet encadrement. Les procédures bureaucratiques qui se mettent en place laissent entrevoir un formalisme excessif et pas toujours adapté aux besoins des chercheur.euse.s. Les régulations éthiques formelles ayant été en premier lieu établies dans les sciences médicales, les procédures et compétences en vigueur aujourd'hui sont marquées par ces origines qui privilégient certaines formes de recherche, de nature quantitative, et ne représentent pas la diversité des approches développées par les sciences sociales. Par ailleurs, ces évaluations représentent une charge de travail importante, qui est assurée par des chercheur.euse.s acceptant de siéger dans des comités d'éthique et endossant ainsi une tâche supplémentaire. Ils/elles ne sont pas pour autant forcément bien formé.e.s aux enjeux de l'évaluation éthique et ont donc des compétences partielles face à la diversité des projets à évaluer. Enfin, il ne faut pas négliger le fait que du côté des chercheur.euse.s, le processus d'évaluation éthique prend du temps dans l'élaboration d'un projet et ralentit leur travail, en raison de procédures souvent itératives avant l'obtention d'une approbation éthique. Finalement, il faut mentionner le coût financier de ces procédures, qui dans le cas de la commission cantonale d'éthique de la recherche par exemple incombe au porteur du projet.

## **LES QUESTIONS ÉTHIQUES ISSUES DE LA PRATIQUE**

À côté de ces dispositifs formels, souvent situés en amont du travail de récolte des données, les chercheur.euse.s sont confronté.e.s à des interrogations éthiques directement issues de leurs pratiques, en particulier tout au long de leur présence sur le terrain. La commission facultaire d'éthique de la recherche a donc souhaité inviter les membres de la Faculté des sciences de la société à échanger

autour de ces expériences concrètes lors de la journée de réflexion « L'éthique (en) pratique : la recherche en sciences sociales » du 21 février 2017. Cette journée visait à développer et renforcer une sensibilité aux questions d'éthique de la recherche au sein de notre communauté, laquelle exprime parfois une certaine réticence face aux régulations croissantes. Elle avait également l'ambition de contribuer au développement de compétences pratiques et adaptées aux besoins des chercheur.euse.s en sciences sociales. Comme le montre les textes rassemblés dans ce volume, il existe en effet des décalages récurrents entre la formalisation éthique et l'expérience des chercheur.euse.s.

Dans la conférence d'ouverture, Maryvonne Charmillot a ainsi mis en avant la tension existant entre une éthique universelle et des démarches de recherche multiples, s'appuyant sur des fondements épistémologiques contrastés. Elle a invité à promouvoir une éthique située, qui permette de réfléchir aux conséquences de la recherche en problématisant la question des torts ou risques associés à la recherche bien plus largement que celle des effets néfastes, en particulier biologiques dans une éthique d'inspiration biomédicale, sur les participant.e.s. En effet, les conséquences d'un entretien approfondi ou d'une observation ne peuvent que difficilement être anticipées, ce qui requiert une attention éthique tout au long de la recherche, au-delà de la signature d'un formulaire de consentement éclairé avant la récolte des données. Par ailleurs, au-delà des devoirs des chercheur.euse.s, Charmillot nous a rendu.e.s attentif.ve.s à leurs droits d'enquêter et donc à leur liberté de proposer et conduire des recherches qui peuvent déranger l'éthique standardisée. Elle a ainsi souligné que l'évaluation du caractère éthique d'une recherche ne doit pas se restreindre à des considérations méthodologiques mais doit plutôt penser la recherche comme une activité politique, elle-même traversée par des rapports de pouvoir, privilégiant potentiellement certaines institutions et démarches au détriment d'autres.

Cette première conférence a été suivie de trois ateliers thématiques, organisés autour des propositions formulées par les cher-

cheur.euse.s eux.elles-mêmes. La contribution de Solène Gouilhers, Mélinée Schindler, Sabrina Roduit et Barbara Lucas rend compte d'échanges suscités autour de la soumission de projets de sciences sociales associés au domaine de la santé à des commissions d'éthique à orientation médicale. De cette expérience, les auteures mettent en avant le risque que la nécessité d'obtenir un aval éthique guide les protocoles de recherche en fonction des attentes et préférences des comités. Elles discutent par ailleurs les difficultés associées à la procédure de consentement éclairé qui peut s'avérer inadéquate aux terrains en sciences sociales, au sens où, comme également évoqué plus loin par Mauranne Laurent, le souci de protéger les chercheurs peut en fin de compte renforcer les rapports de pouvoir entre chercheur.euse.s et participant.e.s. Elles évoquent également que l'obtention d'un aval éthique ne prend pas suffisamment en compte les questionnements qui émergent au cours d'un terrain d'une part, et efface par ailleurs les contraintes structurelles entourant le travail des chercheur.eue.s d'autre part. Enfin elles s'interrogent sur les fonctions des commissions d'éthique, elles-mêmes soumises à des contraintes et des risques d'instrumentalisation.

Un deuxième atelier a porté sur les enjeux associés à l'usage de plus en plus fréquent des images dans la recherche en sciences sociales et le succès croissant des méthodes visuelles. Les moyens techniques facilitent en effet grandement la récolte de données visuelles et les images, comme données à analyser ou supports de présentation des résultats, présentent des atouts indéniables. Cependant, Loïc Riom, Michaël Meyer et Cornelia Hummel soulignent que les considérations éthiques liées aux images ont été insuffisamment discutées, ou alors trop rapidement encadrées par différentes chartes. À l'aide d'exemples concrets, ils abordent les difficultés d'anonymisation des images et s'interrogent sur le statut du consentement donné par les participant.e.s à être photographié.e.s et/ou filmé.e.s. Par ailleurs, ils discutent comment la circulation accrue des images, comme données brutes d'enquête ou comme supports des interprétations produites dans les comptes-rendus scientifiques, pose des questions éthiques et juridiques auxquelles les chercheur.euse.s sont aujourd'hui encore peu préparés.

Un troisième atelier a porté sur les questions liées aux rapports de pouvoir induits par différents modes de récolte des données, notamment par les études conduites auprès de personnes appartenant à des groupes sociaux jugés vulnérables, dont les requérants d’asile (Mauranne Laurent), les enfants (Daniel Stoecklin et Andrea Lutz), des populations culturellement distantes dans la recherche menée aux Suds (Claudine Sauvain-Dugerdil), mais aussi dans le cadre d’entretiens auprès de personnes associées à des groupes dominants comme les élites (Karine Duplan). Ces chercheur.euse.s prônent eux.elles aussi une éthique située et réflexive qui s’adapte aux différents temps de la recherche. La notion de vulnérabilité y a notamment été débattue. Lorsqu’elle est invoquée comme un facteur d’exclusion de certains groupes des processus de recherche, elle vient en fait renforcer les rapports de pouvoir pré-existants, comme c’est le cas entre des adultes et des enfants. Les dispositifs de recherche participatifs sont ainsi considérés comme des démarches pouvant réduire les rapports de domination. Ces différentes contributions apportent des éclairages fins à la fois sur l’engagement des chercheur.euse.s dans le processus de la recherche et sur leur responsabilité envers les participant.e.s, et la société plus largement.

Des éléments de conclusion ont été formulés par Lorena Parini et Julien Debonneville, qui reviennent sur les enjeux de pouvoir liés à toute recherche. Ils invitent en particulier les chercheur.euse.s à se questionner sur leur propre positionnement et la manière dont ils.elles représentent les participant.e.s à la recherche. Ils constatent finalement combien les politiques de restitution de la recherche, actuellement en profonde transformation, posent elles aussi d’importantes questions éthiques.

## **LA COMMISSION D’ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE EN SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ**

Les différents éléments rassemblés dans ce volume révèlent donc un vaste chantier, tout en soulignant un souci d’éviter les solutions

importées d'autres disciplines et/ou inadaptées à des contextes sociaux et culturels diversifiés. Les procédures actuellement en place suscitent de l'insatisfaction en raison du manque de lisibilité des obligations, mais aussi de la fréquente inadéquation des dispositifs formels aux recherches en sciences sociales. Par ailleurs, la réflexivité comme attitude à entretenir tout au long du processus de recherche est chère aux chercheur.euse.s en sciences sociales. Or, elle entre en contradiction avec une éthique standardisée qui limite la réflexion éthique à la phase d'élaboration des projets, en amont de la récolte des données.

En réponse au mouvement généralisé de formalisation éthique et aux préoccupations parallèles des chercheur.euse.s face à cette évolution, la commission d'éthique de la recherche de la Faculté des sciences de la société aspire à contribuer aux développements d'une éthique située et réflexive. Pour cela la commission vise à remplir les fonctions suivantes :

1/ offrir un espace d'échanges et de débats, permettant aux chercheur.euse.s de partager leurs questionnements, mais également leurs stratégies et solutions. Cette co-production d'une expertise éthique se développera autour de journées de réflexion organisées à intervalle régulier. Elle sera également soutenue par la possibilité pour les chercheur.euse.s de solliciter ponctuellement un avis de la commission autour d'enjeux éthiques spécifiques, en-dehors même de toute obligation formelle. Cette expertise sera par ailleurs nourrie par la mise en commun des ressources déjà existantes. À cet égard, une liste des références proposées par les participant.e.s à la journée de réflexion du 21 février 2017 est proposée en fin de volume.

2/ soutenir la formation aux enjeux éthiques de la recherche en proposant des ateliers et supports de cours pour les étudiant.e.s de la faculté, aux niveaux bachelor, master et doctorat. Cet enseignement devrait informer sur les normes et obligations existantes et renforcer l'aptitude à répondre adéquatement aux procédures formelles. Il doit toutefois aller au-delà, en développant la capacité à

adopter une attitude réflexive et à se poser les bonnes questions quant au caractère éthique des pratiques de recherche.

3/ répondre aux besoins des chercheur.euse.s affilié.e.s à la faculté qui doivent obtenir une validation éthique, en raison des différentes formes d'obligations et procédures évoquées plus haut. Ce rôle permet ainsi de combler un vide, avec des procédures progressivement standardisées et une évaluation de projets pratiquée par des pairs, susceptibles d'évaluer de manière plus adéquate les enjeux éthiques des différents types de recherches menées dans nos domaines.

Selon le règlement en voie d'adoption de la commission, ses membres doivent représenter les différentes disciplines et corps statutaires concernés (enseignant.e.s, chercheur.euse.e, professeur.e.s, membres du corps intermédiaire et représentant.e.s des étudiant.e.s) afin de mettre en discussion la diversité des pratiques de recherche et des normes éthiques en sciences sociales. Au-delà des missions énoncées ci-dessus, les activités et réflexions de cette commission pourront également contribuer aux débats et aux initiatives qui se développent actuellement, à l'échelle de la Suisse romande mais aussi plus largement sur le plan international. Ce volume fournit ainsi un premier bilan d'étape, traçant des pistes de réflexion vouées à être approfondies dans les années à venir.

## BIBLIOGRAPHIE

Académie suisse des sciences (2008). *Intégrité dans la recherche scientifique. Principes de base et règles de procédures*. [en ligne] <http://akademien-schweiz.ch/fr/index/Schwerpunkte/Wissenschaftliche-Integritaet.html> (consulté le 4 octobre 2017).

Commission universitaire d'éthique de la recherche, Université de Genève : <https://www.unige.ch/commissionethique/>

Commission d'éthique de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation : <http://www.unige.ch/fapse/faculte/organisation/commissions/commission-ethique/>

Commission d'éthique de la Faculté de traduction et d'interprétation :  
<https://www.unige.ch/fti/fr/faculte/organisation/commissions/ethique/>

Commission d'éthique de la Faculté des sciences de la société :  
<https://unige.ch/sciences-societe/faculte/organisation/commissions-de-la-faculte/commission-dethique/>

Committee on publication ethics (COPE) (2008). COPE Code of conduct [en ligne], <https://publicationethics.org/files/2008%20Code%20of%20Conduct.pdf> (consulté le 4 octobre 2017).

Société suisse de sociologie (2007) *Ethique de la pratique sociologique*. Bulletin de la Société suisse de sociologie, 132 [en ligne], [https://www.sgs-sss.ch/wp-content/uploads/2016/03/Bulletin\\_132.pdf](https://www.sgs-sss.ch/wp-content/uploads/2016/03/Bulletin_132.pdf) (consulté le 4 octobre 2017).

Société suisse d'ethnologie SSE (2010). « Une charte éthique pour les ethnologues ? Projet de prise de position de la SSE » *Tsantsa* 15 [en ligne], [https://www.eesp.ch/fileadmin/user\\_upload/publications/media\\_SSE\\_Ethique.pdf](https://www.eesp.ch/fileadmin/user_upload/publications/media_SSE_Ethique.pdf) (consulté le 17 mai 2017).

Université de Genève (2010). Charte d'éthique et de déontologie, <http://www.unige.ch/ethique/charte/> (consulté le 4 octobre 2017).

# **PROCÉDURES ÉTHIQUES ET POSTURES ÉPISTÉMOLOGIQUES : COMMENT VALORISER LA DIVERSITÉ DES DÉMARCHES DE RECHERCHE ?**

*Maryvonne Charmillot*

L'objectif de cette contribution est de réfléchir à la question de la valorisation des démarches de recherche en regard des procédures éthiques. Cette réflexion part du postulat qu'il n'y a pas qu'une seule manière de produire des connaissances scientifiques, pas qu'une seule manière d'envisager l'activité scientifique. Ce postulat peut paraître banal, mais en réalité il n'en est rien. En effet, la question posée dans le titre de cette contribution découle aussi d'un constat, à savoir que certaines démarches de recherche ou certaines options méthodologiques n'ont pas droit de cité dans les formulaires d'agrément éthique standardisés. La question de savoir comment respecter et valoriser, dans les procédures éthiques établies ou en construction, la diversité des démarches épistémologiques et des options méthodologiques se pose donc avec force.

Ce questionnement, construit dans le cadre de la journée de réflexion « L'éthique (en) pratique : la recherche en sciences sociales », organisée en février 2017 par la Faculté des sciences de la société de l'Université de Genève, s'inscrit dans le cadre de mes activités de recherche et d'enseignement. J'enseigne l'épistémologie et la méthodologie de la formation et de l'éducation, et les questions relatives à l'éthique sont donc immanquablement objets de mes réflexions dans ce qu'il me semble pertinent de transmettre aux étudiant.e.s relativement à leur formation académique. Au niveau de mes activités de recherche, j'adopte des méthodologies

participatives ancrées dans une posture compréhensive. Les dimensions principales qui caractérisent cette épistémologie consistent à envisager la personne humaine comme un acteur et à centrer l'analyse sur la dialectique individuel/collectif. En référence à la sociologie compréhensive webérienne, elle dégage la logique des conduites individuelles et collectives en ce qu'elle se centre sur la mise au jour des significations que chacun.e d'entre nous attribue à son action (« que veulent les agents sociaux, quels buts veulent-ils atteindre, quelles sont leurs conceptions des attentes des autres... quelles sont les attentes des autres? » (Schurmans, 1997, p. 105)); ainsi que sur la mise au jour de la logique collective qu'est l'activité sociale (« quelle trame les actions et réactions forment-elles, quel est le réseau de significations qui apparaît sur la base du faisceau croisé des actions singulières? » (Schurmans, 1997, p. 105)). Inspirée de Apel (2000), cette épistémologie compréhensive se réclame d'une « posture communicationnelle s'appuyant sur un travail réflexif dont le médium est la compréhension des bonnes raisons que l'autre m'adresse ou m'objecte » (Genard, 2003, p. 93). Elle s'inscrit dans les sciences qu'Apel (2000) définit comme critico-reconstructives, autrement dit des sciences qui supposent un intérêt émancipatoire et renvoient à une rationalité éthique. Cette rationalité éthique, qui suppose une pensée de la solidarité et de l'interdépendance entre les humains, trouve comme cadre d'application l'éthique de la responsabilité, au sens de Weber, autrement dit une éthique qui se soucie des conséquences des actes. Cette épistémologie compréhensive s'inspire de l'« épistémologie du lien » proposée dans ses travaux par Florence Piron (à paraître).

Je reviendrai à l'explicitation de cette épistémologie au terme de ma contribution. Il me semblait néanmoins nécessaire de planter le décor du contexte énonciatif de mon propos, car c'est de ce contexte d'enseignement et de recherche que se dégagent trois impératifs à l'origine des réflexions que je propose ici.

## UNE ÉTHIQUE SITUÉE

Le premier impératif est celui d'une éthique située, autrement dit une éthique pensée en fonction des particularités et des contraintes que les contextes sociaux, politiques et économiques exercent sur les actions singulières et sur l'activité collective ; une éthique pensée dans une perspective critique, dans la lutte contre l'imposition d'une éthique standardisée relative au néolibéralisme scientifique ou à ce que certains désignent comme « science dominante à prétention mondiale » (Piron, Regulus & Madiba, 2016).

### DISTINGUER DIMENSIONS ÉTHIQUES ET DIMENSIONS JURIDIQUES

L'élargissement de la dimension éthique à d'autres aspects que celui du rapport entre les chercheur.e.s et les participant.e.s à la recherche constitue une exigence trop peu présente dans les réflexions éthiques en lien avec la recherche dans les sciences sociales. En effet, si on trouve certes des propositions méthodologiques pertinentes chez plusieurs auteur.e.s qui prennent position contre l'imposition d'une éthique standardisée, il n'en reste pas moins que parler d'éthique de la recherche renvoie presque exclusivement aux « sujets » impliqués dans le « recueil de données », et à la question de comment procéder pour ne pas « nuire » à ces « sujets ». Cette préoccupation centrale des codes d'éthique s'accompagne d'une attention portée à la protection des chercheur.e.s en cas d'accident ou d'incident indépendants de leur volonté. Ainsi, par exemple, le code d'éthique de la FAPSE (2007) est-il toujours exposé par les représentant.e.s de la commission éthique en précisant que la validation éthique de la recherche inclut l'assurance responsabilité. Cette centration sur les « sujets » de la recherche et le rapport juridique qui les lie aux chercheur.e.s me paraît trop étroite. Elle renvoie au paradigme des sciences biomédicales, mais on la retrouve de façon générale dans la démarche épistémologique dominante dans les sciences sociales, d'inspiration positiviste, celle de la « raison expérimentale » (Berthelot, 2001). Les termes « sujets » et « recueil de données » témoignent de cette

filiation et manifestent une conception de l'activité scientifique dans laquelle les chercheur.e.s sont extérieur.e.s à leur objet et travaillent avec des personnes assujetties d'une certaine manière à leurs procédures. En effet, rares sont les codes d'éthiques qui parlent d'actrices sociales et d'acteurs sociaux ou de production, de construction ou de co-construction du matériau empirique. De façon similaire, le terme « nuire » est utilisé comme si sa signification allait de soi, comme si chacune et chacun d'entre nous pouvait anticiper les conséquences nuisibles susceptibles d'être engendrées par une recherche. En effet, nuire, du latin nocere, signifie « causer du tort », « porter dommage à quelqu'un ». « Ne pas nuire » s'emploie souvent comme litote et signifie « aider », « servir », « être utile ». Mais comment pouvons-nous avoir l'innocente certitude que les recherches que nous menons aident, servent et sont utiles ? Dans la même optique, les sujets de la recherche, dès lors qu'ils et elles appartiennent à des catégories sociales défavorisées, à des minorités sociales ou à des groupes sociaux dominés, sont qualifié.e.s de « vulnérables ». Cette perspective essentialiste participe également, à mes yeux, d'une conception unilatérale de l'activité scientifique réduite aux rapports entre chercheur.e.s et sujets de recherche, sujets vulnérables ou « acteurs faibles » (Payet, Giuliani & Laforgue, 2008).

## **LES DIMENSIONS POLITIQUES D'UNE RÉFLEXION ÉTHIQUE**

Cette centration, ce corsetage des chartes éthiques sur les rapports entre chercheur.e.s et participant.e.s à la recherche masque à mes yeux une dimension incontournable de la recherche, la dimension politique, que je désigne, comme une forme de « responsabilité politique pour autrui ».<sup>3</sup> Cette responsabilité politique pour autrui



<sup>3</sup> Cette idée est développée dans un texte intitulé « Le rôle politique des chercheur.e.s en sciences sociales », publié en ligne sur la plate-forme du Groupe de réflexion éthique et déontologique (GRED). Je me réfère lar-

renvoie aux travaux de Florence Piron, et à son concept d'« éthique du souci des conséquences », qui consiste à se préoccuper des conséquences des textes que nous produisons en tant que chercheur.e : autrement dit, de penser l'éthique de la recherche à partir des conceptions du monde social ou du vivre-ensemble qui se dégagent des options épistémologiques et méthodologiques adoptées, et de considérer les actes de recherche à partir de ces conceptions. Se demander, autrement dit, « quelle forme d'humanité, quels modèles des rapports avec autrui et quelle représentation du lien social » (Piron, 1996, p. 141) proposent les textes scientifiques.

Cette dimension politique est absente des prescriptions relatives à l'éthique standardisée. On pourrait dès lors s'attendre à ce qu'elle soit explicite dans les textes des chercheur.e.s qui la mettent en cause. Ce n'est pourtant pas le cas, mis à part dans les travaux d'anthropologues critiques tels que Didier Fassin (2008) ; en effet, les remises en cause et les propositions d'aménagement des chartes éthiques ou des formulaires d'agrément sont majoritairement méthodologiques, au sens strict du terme.

### **INSTITUTIONNALISATION DES PROCÉDURES ÉTHIQUES : EXEMPLES DE REMISE EN CAUSE**

Dans cette section, j'évoquerai brièvement trois exemples de mise en question de l'institutionnalisation des procédures éthiques dans la recherche en sciences sociales et tenterai de les analyser en regard de la question posée, à savoir le rapport entre procédures éthiques et démarches de recherche. Le premier exemple est un exemple d'aménagement de procédures éthiques, le deuxième exemple est un questionnement juridique et le troisième une prise



gement à ce texte comme base de la réflexion pour la présente contribution. URL : <http://www.sagw.ch/fr/seg/commissions/commission-scientifique/GRED.html> (consulté le 16 mai 2017).

de position contre l'article constitutionnel relatif à la recherche sur l'être humain en Suisse.

## AMÉNAGER LES PROCÉDURES ÉTHIQUES

Ce premier exemple est puisé de l'article rédigé par Ilario Rossi, François Kaech, Rose-Anna Foley, Yannis Papadaniel, intitulé « L'éthique à l'épreuve d'une anthropologie en milieu palliatif : de l'insertion à la restitution »<sup>4</sup>. L'objectif poursuivi par les auteur.e.s est d'interroger le rôle et la place du consentement éclairé tel qu'il est défini et couramment employé en milieu hospitalier. Cet objectif est traité dans le cadre la recherche anthropologique qu'ils et elles ont menée sur l'émergence et le développement des soins palliatifs. La finalité était de parvenir à dégager d'une part les valeurs qui fondent le paradigme palliatif et d'autre part leur mise en pratique différenciée selon les lieux de prise en charge (de l'hôpital au domicile, en passant par les hospices) et selon les acteurs (des professionnels de santé aux bénévoles). Les chercheur.e.s souhaitaient par ailleurs mettre en évidence les savoir-être et savoir-faire concernant les soins palliatifs.

Leurs interrogations concernant le consentement éclairé, son rôle et sa place en milieu hospitalier, se structurent autour des dimensions suivantes :

« quelles garanties offre-t-il aux enquêtés dans le cadre d'une recherche anthropologique, dont la posture inductive a pour conséquence que les informations susceptibles d'éclairer les enquêtés se situent moins en amont qu'en aval du processus de recherche ? Une telle question n'a pas pour but d'invalidier le 'problème' que tente de régler le consentement éclairé, pas plus qu'elle ne cherche à en atténuer la portée. Elle signale seulement que pour l'aborder, l'anthropologie devrait recourir à une autre échelle qui intègre, voire privilégie l'étape de la restitution des résultats aux enquêtés au sein du processus de recherche.

<sup>4</sup> <http://www.ethnographiques.org/2008/Rossi-et-al>

Autrement dit, la question éthique inciterait les anthropologues à penser de façon plus formelle leur relation aux enquêtés et au parti que ceux-ci pourraient tirer de leur participation à une recherche. » (Rossi et al., 2008, p. 3)

Ce que les auteur.e.s interrogent à travers le consentement, ce sont les fondements de la démarche ethnographique au cœur du travail anthropologique. Ils plaident, en référence à Kilani (2014) et Ghasarian (2002) pour une explicitation des « modalités qui permettent de créer des relations avec les informateurs, de récolter des données, et de les analyser » (Rossi et al., 2008, p. 3). Dans cette perspective, écrivent-ils et elles,

« la pratique anthropologique ne peut plus alors être vue exclusivement comme un travail sur une réalité, les soins palliatifs, mais plutôt comme un travail qui consisterait à relier l'offre et la demande palliatives, la production du savoir anthropologique et les enjeux de société. » (p. 3)

Cette « problématique interactionnelle instituante » comme la qualifie Rossi (2002), est réellement pertinente. Elle met véritablement l'accent sur le processus de construction de la connaissance en train de se faire, et sur la place du lien dans cette construction. La question est donc de savoir si le consentement éclairé tel qu'il est exigé dans les procédures éthiques standardisées est compatible avec ce processus de construction. Rappelons que les fondements des procédures éthiques insérées dans les sciences sociales viennent du champ médical. Dans ce champ, le consentement éclairé fait intervenir ce que Rossi, Kaech, Foley et Papadaniel (2008) nomment des « entités stables » :

« la frontière entre le chercheur et son enquêté est clairement établie, les hypothèses de travail ou de traitement sont posées à l'avance, et le processus d'enquête consiste à les confirmer ou à les infirmer, suivant un protocole standard applicable à une variété d'objet et de thématiques. Fixées a priori, les modalités de l'enquête peuvent dès lors être résumées dans un formulaire, et soumises au patient afin qu'il accepte en connaissance de cause de par-

ticiper à la recherche. (...). En mettant l'accent exclusivement sur la dimension formelle de la relation entre chercheur et informateur, le consentement éclairé n'intègre en aucun cas la dynamique de l'enquête (les imprévus, les impasses et les détours) et les échanges informels (confidences, moments d'intimité partagés), éléments pourtant constitutifs de tout travail ethnographique. » (p. 11)

Ainsi, les auteur.e.s vont-ils et elles chercher des moyens pour ne pas mettre en péril les « véritables enjeux d'une anthropologie pratique » (p. 11) en introduisant des séances de restitution auprès des « enquêtés »<sup>5</sup>, de manière à réduire le décalage entre les attentes du chercheur et les éventuelles attentes de ces derniers. Cette manière d'articuler éthique et restitution constitue, pour les auteur.e.s, l'ouverture d'une « voie relativement inédite pour articuler et, peut-être, harmoniser la perspective fondamentale dont se revendique la recherche (et par extension les chercheurs) et la perspective appliquée à laquelle se rattachent le plus souvent les acteurs sociaux. » (p. 3).

## QUESTIONNER LES CONTRAINTES JURIDIQUES QUI PÈSENT SUR LE TRAVAIL DES CHERCHEUR.E.S

Le deuxième exemple intéressant pour mon propos est porté par un ouvrage collectif intitulé *Enquêter: de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*. Paru en 2010, cet ouvrage dirigé par Sylvain Laurens et Frédéric Neyras défend la thèse que les prescriptions éthiques à l'adresse des chercheur.e.s en sciences sociales peuvent être perçues comme une menace pour ces dernières. Qu'est-ce à dire ? Que depuis quelques années, des personnes ayant participé à des enquêtes en sciences sociales recourent à la justice pour obtenir réparation de l'image qu'elles renvoient d'elles. On découvre



<sup>5</sup> J'insère ici des guillemets pour indiquer que ce vocabulaire est celui des auteurs du texte. En effet, je préfère dans mes recherches le vocable participant.e à la recherche, dans la perspective de l'épistémologie du lien sur laquelle je reviens en conclusion de cette contribution.

ainsi au fil des chapitres des procès intentés à des chercheurs par les « enquêtés »<sup>6</sup>, des livres retirés suite à des menaces de poursuite par des « enquêtés », des rapports enterrés par leurs commanditaires, une demande de droit de réponse par une « enquêtée » suite à une publication. Les auteurs évoquent ainsi la proposition, dans leurs conclusions, d'un « retournement de problématique », à savoir :

« Face à l'ensemble des droits qui garantissent aux enquêtés des recours face à l'enquêteur en sciences sociales, au nom de quels principes pourrait-on déterminer un périmètre normatif « sur mesure » afin de faire place à « un droit à l'enquête » et à son droit corollaire, celui d'être enquêté » ? » (p. 301)

Les auteurs éclairent ainsi les tensions entre le droit des « enquêtés » et le droit à l'enquête et mettent en avant le « renforcement de la contrainte juridique pesant sur le travail du chercheur » (p. 16). Ils soulèvent deux problèmes : « comment mieux faire connaître et respecter les droits des enquêtés ? Et comment mieux aider les sociologues à protéger leur indépendance scientifique en cas de demandes abusives des autres acteurs de la recherche ? » (p. 257).

Ce retournement de problématique est intéressant dans la mesure où en effet, la logique dominante des chartes éthiques et des comités qui y sont adossés est de se préoccuper de la protection des participant.e.s à la recherche et non de la protection des chercheur.e.s. Le mérite de l'ouvrage est par ailleurs de rappeler les raisons pour lesquelles ont émergé dans les années 1970 aux États-Unis les codes de déontologie des associations de sociologues ou d'anthropologues américains, et dès 1981, toujours aux États-Unis, les comités d'éthique universitaires. Dans les débats de l'époque, « la question de l'éthique, de la responsabilité sociale du chercheur se pose alors surtout dans les termes de la contribution

●  
<sup>6</sup> Voir note précédente.

du chercheur au travail d'information contre l'expansion du communisme en Asie ou en Amérique latine. » (p. 14). Ce sont donc les conséquences sociales et politiques des travaux du chercheur qui sont associées à sa responsabilité individuelle. Actuellement, comme relevé en introduction de cette contribution, les formulaires d'agrément réduisent les questions éthiques à la relation entre chercheur.e et participant.e et n'ont pas pour ambition un questionnement politique. Dans le cadre de cette relation, l'ouvrage de Laurens et Neyras questionne les conditions de production du travail scientifique sous l'angle non seulement des devoirs des chercheur.e.s envers les participant.e.s à la recherche, mais également sous l'angle des droits des chercheur.e.s dans l'exercice de leur travail de production de connaissances scientifiques.

## SE DOTER OU NON D'UNE CHARTE ÉTHIQUE

Le troisième exemple intéressant pour le questionnement proposé est constitué de la prise de position de la société suisse d'ethnologie (SSE<sup>7</sup>) à l'égard de l'article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain. Pour rappel, cet article a été accepté par votation populaire le 7 mars 2010, mais la procédure de consultation sur ce projet d'article a démarré en 2006. C'est à l'occasion de cette procédure de consultation que la SSE a initié une réflexion sur l'opportunité de se doter ou non d'une charte éthique. Dans une lettre adressée à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en charge du processus de consultation, la SSE a demandé d'exclure l'ethnologie des disciplines concernées par ce projet d'article constitutionnel, car la notion de « consentement libre et éclairé » y présentait un certain nombre de problèmes pour la recherche dans la discipline ethnologique. Le collectif déclare :



<sup>7</sup> SSE (2010). Une charte éthique pour les ethnologues ? Projet de prise de position de la SSE. *Tsantsa*, 15, [en ligne], [https://www.eesp.ch/fileadmin/user\\_upload/publications/media\\_SSE\\_Ethique.pdf](https://www.eesp.ch/fileadmin/user_upload/publications/media_SSE_Ethique.pdf)

« Si le consentement préalable doit bel et bien être obtenu avant de commencer toute recherche, il n'est en effet pas toujours possible – par exemple et pour reprendre le texte du rapport explicatif concernant l'avant-projet de loi – de fournir à nos interlocuteurs et interlocutrices (enquêtés.e.s, partenaires de terrain) tous les renseignements susceptibles de leur permettre de juger de l'acceptabilité du « rapport existant entre les risques prévisibles et le bénéfice potentiel » : nos hypothèses de travail et nos problématiques se construisent non seulement avant, mais aussi en cours de recherche, dans les interactions avec nos interlocuteurs et interlocutrices. » (SSE, 2010, p. 145)

Cette prise de position est intéressante à plus d'un titre. Le premier est certainement de mettre en évidence le fait que face à l'institutionnalisation galopante des questions d'éthique en sciences sociales sous la forme de chartes et de comités d'éthique, des voies critiques sont possibles et entendables. Comme dans les propos développés par Rossi, Kaech, Foley et Papadaniel (2008), les arguments évoqués par la SSE se cristallisent autour de la notion de « consentement libre et éclairé ». On retrouve comme argument principal celui lié à la construction progressive de la connaissance, fondée sur une démarche inductive et non sur une logique hypothético-déductive, et la proposition de substituer ou d'accompagner le consentement par un travail de restitution, autrement dit « la nécessité d'informer continuellement les acteurs des enjeux de la recherche, de leur restituer les résultats, voire de les faire participer au travail d'interprétation » (SSE, 2010, p. 151).

## **LE CADRE CONVENTIONNEL DOMINANT DE LA SCIENCE ACTUELLE**

Ces trois exemples mettent chacun à leur manière en évidence des questions que pose l'institutionnalisation des questions d'éthique dans des chartes et/ou des comités d'éthique. Ces questions mériteraient chacune d'être approfondies, et les lecteurs et lectrices pourront le faire en se référant aux textes. Dans le cadre de cette contribution, ces exemples mobilisés, en dehors de leurs intérêts

respectifs, m'interpellent néanmoins pour des raisons plus critiques, liées à un manque d'explicitation épistémologique qui positionne les démarches du côté du cadre conventionnel dominant de la science et réduit les considérations éthiques à un niveau méthodologique, ou au rapport chercheur.e. – participant.e.s à la recherche.

Ainsi, la proposition de Rossi, Kaech, Foley et Papadaniél (2008) qui consiste entre autres à articuler les questions éthiques à la restitution est-elle innovante, d'autant que la restitution demeure pour une large part un impensé des sciences sociales (Dayer, Schurmans, Charmillot, 2014 ; Schurmans, Charmillot, Dayer, 2014). Cette proposition s'adosse néanmoins à une réification des catégories désuètes « sciences fondamentales » *versus* « sciences appliquées » (les auteur.e.s parlent de perspective fondamentale, du côté de la recherche et des chercheurs<sup>8</sup>, et de perspective appliquée du côté des acteurs sociaux). La construction d'une posture de recherche en sciences sociales obéit à des critères bien plus heuristiques que la distinction fondamental/appliqué (Dayer, 2010) et c'est cette construction, justement, qui peut nous aider à penser les dimensions éthiques avec plus d'envergure.

Le deuxième exemple, à savoir l'ouvrage collectif *Enquêter : de quel droit ?* est intéressant dans la mesure où, comme nous l'avons vu, il met en perspective les contraintes juridiques qui pèsent sur le travail des chercheur.e.s. L'éthique y reste néanmoins pensée en termes de rapport entre « chercheur et enquêtés » pour reprendre la terminologie des auteur.e.s, même si ce rapport était à juste titre la dimension juridique souvent superposée à la dimension éthique et que ce flou ne permet pas de clarifier les responsabilités respectives des acteurs en présence.

La prise de position de la SSE et ses arguments est elle aussi tout à fait pertinente, comme nous l'avons vu. Il n'en reste pas moins que les arguments se situent là aussi à un niveau méthodologique. Les auteurs concluent d'ailleurs leurs propos en ces

●  
<sup>8</sup> Les auteur.e.s n'utilisent pas le langage épïcène dans leur texte.

termes : « Par cette prise de position, nous cherchons à défendre une profession, un statut et une *méthode scientifique*<sup>9</sup> » (p. 154).

Je reviens à présent à la question posée en introduction, et qui constitue le titre de cette contribution : « Procédures éthiques et postures épistémologiques : comment valoriser la diversité des démarches de recherche ? » Les aménagements et les réflexions proposés dans les exemples mettent en évidence que les revendications et les critiques de l'institutionnalisation des principes éthiques standardisés se cristallisent au niveau méthodologique : production, analyse et diffusion/restitution des données. Et ces perspectives méthodologiques sont rarement articulées à des considérations épistémologiques (Dayer et Charmillot, 2007). Tout se passe comme s'il était par exemple possible d'adopter la démarche de la *grounded theory* sans prendre au sérieux les présupposés théoriques et épistémologiques de cette dernière. L'exemple le plus probant dans les sciences sociales est l'emploi de l'entretien de recherche. Combien de recherches mobilisent l'entretien de recherche tout en suivant les principes d'une épistémologie positiviste ? Le problème qui se pose à mes yeux est que l'activité scientifique, la plupart du temps coupée de ses fondements épistémologiques, autrement dit impensée sur ce plan, se réalise implicitement dans le cadre conventionnel dominant de la science actuelle. Ce cadre, d'inspiration positiviste, fonctionne sur le principe de la neutralité et n'a donc soi-disant ni fondement ni finalité politique. Pourtant, comme le relève Jean Copans en 1975 déjà, « est-il possible de pratiquer une science indépendamment de toute valeur morale ou politique ? En fait les sciences sociales ont des implications idéologiques. Ce que doit faire le chercheur c'est reconnaître cette situation » (Copans, 1975, p. 36).

La « dépolitisation » de l'activité scientifique a conduit à penser l'éthique de la recherche de façon universalisante. Mathieu Hilgers (2012), dans son texte relatant la production de la charte de l'*American Anthropological Association* (AAA), écrit à ce propos :

●  
<sup>9</sup> C'est moi qui souligne.

« La production d'une éthique décontextualisée mobilisant des principes généraux et transposables prend le risque de dépolitiser les enjeux et les pratiques. Cette formulation de principes décontextualisés renforce la croyance illusoire en une dissociation possible de la science et du politique alors même, on l'a vu, que l'issue des débats est toujours profondément politique. Elle suppose – chose paradoxale pour des anthropologues – qu'il existerait une sphère éthique universelle, décontextualisée, hors du temps et de la contingence, qui concernerait l'ensemble de la discipline. C'est pourtant bien la contingence et les événements qui ont stimulé les réflexions qui ont sous-tendu la production de la charte de l'AAA. » (p. 192)

Les trois exemples que j'ai sollicités – et d'autres pourraient être évoqués – ne proposent pas à mes yeux d'alternatives au cadre normatif dominant de la science actuelle, et demeurent donc du côté d'une éthique universalisante. Dans son refus de l'article de la Constitution sur la recherche sur l'être humain, la SSE fait exception, mais son argumentaire n'est pas fondé sur un autre modèle de sciences que celui des « sciences empiriques de l'individu » (Piron, 2015), à savoir une forme de pratique des sciences sociales et humaines dont la spécificité est d'accumuler des informations quantitatives ou qualitatives sur des groupes d'individus ou « populations » (appelés souvent aussi « entités »), de manière à pouvoir décrire objectivement qui « sont » ces individus et les groupes qu'ils forment, et quels sont leurs problèmes sociaux, économiques ou de santé. Penser l'éthique de la recherche autrement que de façon standardisée nécessite donc une perspective critique qui dépasse les considérations méthodologiques et qui inscrive la recherche dans une activité morale et politique. Piron (2005), exprime ainsi cette posture :

« Me situant en décalage par rapport aux considérations éthiques classiques sur la protection des sujets de recherche, je souhaite mettre en lumière les interrogations morales et politiques soulevées par le lien inextricable, dans le monde actuel, entre les transformations de l'État et la recherche scientifique sur des sujets humains. En raison de ce lien, il est impossible de proclamer la neutralité

de ce type de recherche : elle tend toujours à privilégier l'une ou l'autre des conceptions de la citoyenneté et du rôle de l'État qui sont actuellement débattues dans les sociétés de culture occidentale. Une claire conscience de cet enjeu d'éthique publique est en soi un enjeu éthique pour la pratique scientifique, car elle nous permet, en tant que chercheurs, de porter un jugement éclairé sur le contexte politique et moral de notre pratique de la recherche sociale empirique et ainsi de prendre position, d'opter. » (p. 130)

## **ÉTHIQUE ET RESPONSABILITÉ POLITIQUE POUR AUTRUI : L'ÉPISTÉMOLOGIE DU LIEN**

Je souhaite dès lors, pour terminer, proposer de répondre à la question de la diversité des démarches de recherche non pas à partir de considérations méthodologiques, mais en inscrivant la réflexion dans une perspective théorique et politique, autrement dit en explicitant les conceptions de la citoyenneté dans les recherches en sciences sociales. Je m'appuie pour cela sur la distinction de Florence Piron (2005) entre une citoyenneté individualisée, à laquelle correspond une éthique standardisée, et une citoyenneté collective, orientée vers la construction du bien commun et relative à une posture éthique responsabilisante.

Il me semble en effet que c'est en passant par cette réflexion sur « quelle forme d'humanité, quels modèles des rapports avec autrui et quelle représentation du lien social » (Piron, 1996, p. 141) nos textes scientifiques proposent que nous devons penser l'éthique de la recherche. Nicole Ramognino (2009), dans son article intitulé « Pratiques de la recherche sociologique et éthique », écrit que l'éthique du sociologue relève d'un « principe de responsabilité » (p. 46) qui est insuffisamment satisfait par la codification institutionnelle. Elle cite Jacques Testard<sup>10</sup> qui distingue ce principe de responsabilité de celui de précaution. Le principe de pré-

●  
<sup>10</sup> France Culture, mai 2009.

caution, c'est faire attention et respecter un code de bonnes pratiques, alors que le principe de responsabilité amène à « m'interroger avant de faire ce que je fais : est-ce qu'il faut que je fasse cela d'un point de vue de l'humanité, donc d'un point de vue anthropologique, éthique et philosophique ? » (p. 46).

La première forme de citoyenneté, la citoyenneté individualisée, est « réductible à la notion de client centré sur ses intérêts et besoins privés » ; la citoyenneté collective part de la « nécessité de construire le bien commun ensemble et de faire alliance, de coopérer pour réaliser cette finalité » (Piron, 2005, p. 8). La première forme de citoyenneté fait référence à l'État démocratique libéral contemporain et répond à un impératif gestionnaire. Reprenant Foucault (1994) dans le quatrième volume de *Dits et écrits*, Piron parle de « gouvernement par l'individualisation ». Dans cette configuration du pouvoir, il s'agit de « regrouper les individus selon certains critères issus de leur identité bureaucratique : les assistés sociaux, les chômeurs, les décrocheurs, les inaptes au travail, les jeunes, les immigrants, etc. indépendamment de leurs rapports sociaux réels ou de leurs aspirations » (p. 4). Cette perspective est individualisante dans la mesure où elle tend à « démembrer et à désolidariser la masse solidaire et potentiellement contestatrice que forme le 'peuple' comme ensemble politique pour en faire une population d'individus sans cesse surveillée par des experts qui sont à l'affût de tout 'problème' à régler, de tout écart par rapport à la norme. » (p. 4).

Piron invite les chercheur.e.s à refuser le projet de gestion du social issu de l'éthique officielle et à revendiquer une « liberté de recherche qui soit autre chose qu'une forme de 'néolibéralisme scientifique' » (p. 14). Autrement dit, elle nous invite à penser notre pratique de recherche en la fondant sur la seconde forme de citoyenneté, la citoyenneté collective, dont la finalité est celle du bien commun. Elle s'appuie pour ce faire sur Foucault et propose plusieurs modalités originales pour produire ce que Foucault nomme la « critique permanente de nous-mêmes » (p. 15) : l'analyse critique de notre propre pratique de recherche (prendre du recul par rapport à notre manière de faire) ; ne pas accepter

comme inéluctables ni les conditions d'exercice de cette pratique ni la rhétorique qui justifie ces dernières (dans le cas des phénomènes migratoires, la rhétorique des flux par exemple ou son allée, la rhétorique des chiffres).

Penser l'éthique de la recherche à partir de ces considérations politiques offre un nouveau regard sur les paradigmes de recherche en sciences sociales, autrement dit sur ce qui fonde nos choix épistémologiques. Là encore, en dépit des contraintes institutionnelles, nous pouvons exercer cette liberté de recherche à laquelle invite Foucault, et cultiver notre « désir de penser » (Charmillot, 2013) en s'autorisant à « résister à l'homogénéisation d'un système de valeurs solidaire des intérêts dominants » (Schurmans, 2008, p. 90). En « imagin[ant], au-delà du paradigme positiviste et productiviste, une recherche scientifique générant un véritable commun de connaissances au service du bien commun local » (Piron et al., 2016, p. 9). On le comprend, réfléchir à l'éthique de la recherche en sciences sociales, c'est produire une pensée d'envergure incluant les liens que le chercheur souhaite construire avec les autres acteurs et actrices de la recherche mais les dépassant totalement. C'est oser affirmer qu'une autre science est possible, fondée sur une « épistémologie du lien » (Piron, à paraître), à savoir :

« une manière de connaître et de créer des savoirs sociologiques qui ferait l'économie de l'injonction de séparation et d'indifférence, du privilège épistémologique et de l'effacement de l'auteur ou de l'auteure; une épistémologie qui valoriserait, au sein du texte scientifique, la présence explicite et assumée de la subjectivité des auteurs, de liens multiformes, d'une sensibilité à autrui et en particulier d'une conscience de l'injustice cognitive ».

## CONCLUSION

Le concept de justice cognitive a été forgé par Shiv Visvanathan (2016) avec pour finalité la reconnaissance de la pluralité des savoirs en sciences. Le collectif d'un grand projet de recherche sur

la science ouverte comme outil de développement du pouvoir d'agir en Haïti et en Afrique francophone<sup>11</sup> a travaillé ce concept et l'a redéfini comme « un idéal épistémologique, éthique et politique visant l'éclosion de savoirs socialement pertinents partout sur la planète et non pas seulement dans les pays du Nord, au sein d'une science pratiquant un universalisme inclusif, ouvert à tous les savoirs » (Piron, Regulus et Madiba, 2016). Cet idéal permet aux auteur.e.s du projet SOHA de mettre en évidence des « injustices cognitives », comme l'absence ou la faible présence des femmes dans les universités d'Haïti et d'Afrique francophone, ou la difficulté pour les universitaires des Suds de publier sous le régime dominant du savoir actuel (Connell, 2016).

Parvenue au terme de cette contribution, je m'interroge sur la possibilité de mobiliser les deux concepts, celui de « justice cognitive » et son pendant, celui d'« injustice cognitive » pour réfléchir à l'inclusion des épistémologies et des méthodologies qui n'ont pas droit de cité dans les principes éthiques standardisés sans subir de transformations qui dénaturent les projets de recherche et entravent les liens de confiance établis avec les acteurs et actrices de la recherche (participant.e.s, personnes ressources etc.). Dans cette perspective, les comités d'éthique chargés d'examiner les projets puis de donner l'autorisation de les réaliser ou de les soumettre à des instances de subvention, au lieu d'exercer leur pouvoir de sélection dans une finalité de contrôle, pourraient devenir, comme le proposait avec justesse Claudine Burton-Jeangros lors de la journée de réflexion du 21 février 2017, des centres de ressources et de conseil à l'adresse des chercheur.e.s, des doctorant.e.s et des étudiant.e.s, des lieux d'échanges et de partage des modes de fabrication de la connaissance (Ligozat, Charmillot et Muller, 2016). Pensés en termes de justice cognitive, des procédés éthiques non standardisés peuvent replacer la réflexivité au centre de l'activité scientifique. Car beaucoup de chercheur.e.s ont le sentiment que leur réflexivité leur est confisquée quand ils et elles tentent de dé-



<sup>11</sup> Projet SOHA (Science ouverte Haïti Afrique). URL : <http://www.projet-soha.org/> (consulté le 15 mai 2017).

crire leurs projets à partir de formulaires d'agrément qui méconnaissent leurs savoir-faire et savoir-être de professionnel.le.s de la connaissance. Et pour les apprenti.e.s chercheur.e.s, des espaces de ressources et d'échanges en lieu et place d'instances de contrôle sont beaucoup plus formateurs.

## BIBLIOGRAPHIE

Charmillot, Maryvonne (2013). « Penser l'écriture de la science », dans Hunzmann, Moritz et Sébastien Kapp (éd.). *Devenir chercheur : écrire une thèse en sciences sociales*. Paris: EHESS, p. 155-169.

Charmillot, Maryvonne et Caroline Dayer (2007). « Démarche compréhensive et méthodes qualitatives: clarifications épistémologiques. » *Recherches qualitatives* 3: 126-139.

Copans, Jean (dir.) (1975). *Anthropologie et impérialisme*. Paris: Maspéro.

Connell, Raewyn (2016). « Les sciences sociales à l'échelle mondiale. Connecter les pages », dans Piron, Florence, Samuel Regulus et Marie Sophie Dibounje Madiba (éd.). *Justice cognitive, libre accès et savoirs locaux. Pour une science ouverte juste, au service du développement local durable*. Québec : Éditions science et bien commun, p. 57-75. URL : <https://scienceet-biencommun.pressbooks.pub/justicecognitive1/chapter/les-sciences-sociales-a-lechelle-mondiale/> (consulté le 14 mai 2017).

Dayer, Caroline (2010). *Construction et transformation d'une posture de recherche. Examen critique de la pensée classificatoire*. Saarbrück: Editions universitaires européennes.

Dayer, Caroline, Marie-Noëlle Schurmans et Maryvonne Charmillot (éd.) (2014). *La restitution des savoirs. Un impensé des sciences sociales ?* Paris: l'Harmattan.

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. [1990] 2007. *Code d'éthique concernant la recherche au sein de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation*. Université de Genève. <http://www.unige.ch/fapse/recherche/ethique> (consulté le 16 mai 2017).

Fassin, Didier (2008). « L'éthique, au-delà de la règle. Réflexions autour d'une enquête ethnographique sur les pratiques de soins en Afrique du Sud. », *Sociétés contemporaines* 3(71) : 117-135.

Hilgers, Mathieu (2012). « Histoire de l'éthique en anthropologie: la production de la charte de l'*American Anthropological Association* », dans

Hermesse Julie, Michael Singleton et Anne-Marie Vuilleminot (éd.). *Implications et explorations éthiques en anthropologie*. Bruxelles: Academia, p. 177-195.

Laurens, Sylvain et Frédéric Neyrat (éd.) (2010). *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*. Paris: Editions du Croquant.

Ligozat, Florence, Maryvonne Charmillot et Alain Muller (2016). *Le partage des savoirs dans les processus de recherche en éducation*. Bruxelles: De Boeck (Raisons Educatives).

Payet, Jean-Paul, Frédérique Giuliani et Denis Laforgue (2008). *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.

Piron, Florence (1996). « Écriture et responsabilité : trois figures de l'anthropologue. » *Anthropologie et sociétés* 20(1): 126-148.

Piron, Florence (2005). « Savoir, pouvoir et éthique de la recherche », dans Beaulieu, Alain. *Michel Foucault et le contrôle social*. Québec: Presses de l'Université Laval, p. 130-150. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00806359> (consulté le 3 août 2017).

Piron, Florence, Thomas Mboa Nkoudou, Pierre Andersen, Marie Sophie Dibounje Madiba, Judicaël Alladatin, Hamissou Rhissa Achaffert, Assane Fall, Rency Inson Michel, Samir Hachani et Diéyi Diouf (2016). « Vers des universités africaines et haïtiennes au service du développement local durable : contribution de la science ouverte juste », dans Piron, Florence, Samuel Regulus et Marie Sophie Dibounje Madiba (éd.). *Justice cognitive, libre accès et savoirs locaux. Pour une science ouverte juste, au service du développement local durable*. Québec: Éditions science et bien commun, p. 3-27. URL : <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/justicecognitive1/chapter/vers-des-universites-africaines/> (consulté le 17 mai 2017).

Piron, Florence (à paraître). « Méditation haïtienne. Répondre à la violence séparatrice de l'épistémologie positiviste par l'épistémologie du lien. » *Sociologie et sociétés*.

Ramognino, Nicole (2009). « Pratiques de la recherche sociologique et éthique. » *Cahier de recherche sociologique* (De l'éthique de la recherche à l'éthique dans la recherche) 48: 45-63.

Rossi, Ilario, François Kaech, Rose-Ana Foley et Yanis Papadaniel (2009). « L'éthique à l'épreuve d'une anthropologie en milieu palliatif : de l'insertion à la restitution. » *ethnographiques.org*, 17 (L'éthique en anthropologie de la santé : conflits, pratiques, valeur heuristique) [en

ligne], <http://www.ethnographiques.org/2008/Rossi-et-al> (consulté le 3 août 2017).

Schurmans, Marie-Noëlle et Loraine Dominicé (1997). *Le coup de foudre amoureux. Essai de sociologie compréhensive*. Paris: PUF.

Schurmans, Marie-Noëlle (2008). « Respect et émancipation. A propos de la construction d'une démarche de recherche », dans Charmillot, Maryvonne, Caroline Dayer et Marie-Noëlle Schurmans (éd.). *Connaissance et émancipation. Dualismes, tensions, politique*, Paris : L'Harmattan, p. 81-99.

Schurmans, Marie-Noëlle, Maryvonne Charmillot et Caroline Dayer (2014). Dossier « La restitution des savoirs », *Sociologies* [En ligne]. URL : <http://sociologies.revues.org/4713> (consulté le 17 mai 2017).

SSE (2010). « Une charte éthique pour les ethnologues ? Projet de prise de position de la SSE » *Tsantsa* 15 [en ligne], [https://www.eesp.ch/fileadmin/user\\_upload/publications/media\\_SSE\\_Ethique.pdf](https://www.eesp.ch/fileadmin/user_upload/publications/media_SSE_Ethique.pdf) (consulté le 17 mai 2017).

Visvanathan, Shiv (2016). « La quête de justice cognitive », dans Piron, Florence, Samuel Regulus et Marie Sophie Dibounje Madiba (éd.). *Justice cognitive, libre accès et savoirs locaux. Pour une science ouverte juste, au service du développement local durable*. Québec: Éditions science et bien commun, p. 45-57. URL : <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/justicecognitive1/chapter/en-quete-de-justice-cognitive/> (consulté le 14 mai 2017).



## LA STANDARDISATION DES PROCÉDURES ÉTHIQUES EST-ELLE TOUJOURS ÉTHIQUE ?

*Solène Gouilbers Hertig, Mélinée Schindler,  
Sabrina Roduit et Barbara Lucas*

Le but de cet atelier était de mettre en discussion - à partir d'expériences de terrain - les enjeux de l'application de procédures éthiques standardisées dans la recherche en sciences sociales. Par un processus réflexif, nous cherchions à questionner, d'une part, le mouvement général d'instauration de commissions d'éthiques pour évaluer l'ensemble de la recherche, et d'autre part, la mise en place d'une commission d'éthique au sein de la Faculté des sciences de la société à l'Université de Genève.

Les quatre chercheuses qui ont initié l'atelier sur la standardisation des procédures éthiques ont réalisé des terrains de recherche dans le champ de la santé. Elles ont dû se conformer aux règles édictées par la commission d'éthique médicale d'un hôpital (ancien modèle) ou par la commission d'éthique cantonale (nouveau modèle, depuis 2014)<sup>12</sup>. Notre proposition était de partir de ces expériences liées à un modèle de commission d'éthique issu des sciences biomédicales, pour réfléchir et discuter les enjeux de la création d'une commission d'éthique en sciences sociales, et pour identifier les éventuels écueils.



<sup>12</sup> Les commissions cantonales d'éthique ont été mises en place suite à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH, RS 810.30) et ses différentes ordonnances d'exécution : Ordonnance relative à la recherche sur l'être humain (ORH, RS 810.301) ; Ordonnance sur les essais cliniques (OClin, RS 810.305) ; Ordonnance d'organisation concernant la LRH (Org LRH, RS 810.308).

Notre ambition n'était pas de produire des connaissances théoriques sur les procédures éthiques. Nous nous plaçons à un niveau de partage d'expériences, de pratiques, dans l'idée d'amorcer des discussions plus globales et analytiques. Cette contribution a ainsi pour vocation de rendre compte des échanges qui ont eu lieu dans l'atelier et de laisser une trace de ceux-ci, afin de participer à la réflexion autour de la construction de la commission d'éthique de la Faculté des sciences de la société de l'Université de Genève.

Cette restitution sera articulée autour de quatre entrées thématiques, alimentées par les expériences de recherches présentées et par les discussions soulevées durant l'atelier : l'impact de la formalisation sur la construction des recherches ; les modalités de production d'un consentement éclairé ; la caution morale (la possibilité que le passage devant une commission d'éthique constitue une caution morale plutôt qu'un outil favorisant la qualité) ; la fonction et le statut d'une commission d'éthique (organe de contrôle vs organe de soutien). Pour conclure, nous identifierons quelques risques qui peuvent être générés par la standardisation des procédures éthiques et proposerons des pistes de réflexion et des propositions.

## **L'IMPACT DE LA FORMALISATION SUR LA CONSTRUCTION DES RECHERCHES**

Les questions éthiques sont à la fois légitimes puisque la protection des participant.e.s à toute recherche est une préoccupation essentielle, et actuelles au vu de la nécessité croissante pour les chercheur.euse.s d'obtenir l'aval d'une commission d'éthique pour publier leurs résultats de recherche ou obtenir des financements. Nous constatons cependant que certaines interrogations concernant les modes de régulation des pratiques de recherche nécessitent d'être débattues.

Ainsi, lors de cet atelier, plusieurs points de vue différents ont été exprimés, révélant les questionnements et parfois les craintes des chercheur.euse.s vis-à-vis de l'impact des commissions

d'éthique. Certain.e.s personnes sont favorables à la constitution d'une commission d'éthique en sciences sociales, dont les attributions seraient négociées entre chercheur.euse.s, afin d'avoir une commission adaptée aux besoins, méthodes et perspectives de leur discipline. D'autres personnes ont souligné l'importance d'éviter des commissions qui constituent des structures bureaucratiques supplémentaires. Ces personnes pensent qu'il faudrait privilégier d'autres formes de régulation de la recherche, en utilisant les instruments déjà existants – notamment les chartes déontologiques de chaque discipline et de l'Université – en les révisant collectivement. Actuellement, la Commission d'éthique des sciences de la société s'oriente vers un modèle de soutien aux chercheur.euse.s en évaluant leurs projets à leur demande et non de manière systématique, ce qui semble constituer un compromis.

Il se trouve que la Faculté de psychologie et sciences de l'éducation est déjà dotée d'une commission d'éthique, à laquelle doivent être soumis tous les projets de recherche, tant des chercheurs.euses senior que des étudiant.e.s de Master. Cela soulève l'enjeu de la mise à disposition de moyens humains et financiers pour le contrôle de la recherche plutôt que pour la production du savoir ainsi que pour l'enseignement. Par ailleurs, bien qu'un enseignement sur les questions éthiques soit nécessaire dans le parcours étudiant, des craintes sont exprimées quant à un risque de formatage précoce de la production scientifique, dans le sens où les étudiant.e.s pourraient restreindre d'emblée leurs idées de recherche et leurs méthodes. Dans ce type de fonctionnement, le contenu de l'enseignement des méthodes de la recherche et des enjeux éthiques ne risque-t-il pas de tendre vers une rigidification des stratégies pour décrocher une validation de la commission d'éthique, plutôt que de développer une réflexion complexe, nuancée et critique sur ces enjeux avec les étudiant.e.s ? Comment rester créatif.ve.s et innover si la standardisation rattrape des méthodologies évolutives et dynamiques ? Différents exemples rapportés par des chercheuses dans leurs interactions avec la commission cantonale d'éthique de la recherche ont cependant mis en lumière le risque de formatage généralisé de la recherche en sciences sociales si celle-ci est évaluée selon des critères biomédicaux ou issus

des « sciences dures », ce que la nouvelle commission permettrait d'éviter. Il s'agit ainsi de chercher un équilibre entre créer des règles trop contraignantes qui peuvent avoir des effets pervers, et laisser d'autres disciplines ou instances évaluer les projets de recherche des sciences sociales.

## **MODALITÉS DE PRODUCTION D'UN CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ**

La question du consentement éclairé est au centre des préoccupations en éthique. Une démarche classiquement imposée par les commissions d'éthique médicale consiste en la signature d'un consentement éclairé par les participant.e.s à la recherche. En médecine, le formulaire de consentement, ainsi que la feuille d'information pour les participant.e.s sont très standardisés, ce qui pose dans certains cas, selon nos expériences, des difficultés. Bien que conscientes des enjeux liés aux droits des personnes participant aux recherches, nous avons constaté que ces formulaires peuvent avoir tendance à formaliser les relations, alors que le premier contact est souvent déterminant pour « briser la glace » et nouer une relation détendue et informelle avec les participant.e.s. Par ailleurs, le fait de signer peut, pour certaines personnes, s'apparenter à un contrat : signer, cela engage. De plus, nous avons constaté que le fait de signer peut induire une méfiance de la part de certaines personnes. Ensuite, le fait de donner une information écrite et standardisée ne permet pas d'adapter le discours aux personnes que l'on rencontre : elles doivent savoir lire, bien maîtriser le français, etc. Cela renforce, en la rendant visible, la distance sociale entre les chercheur.se.s et les participant.e.s, voire comprend une certaine violence symbolique. Le risque est de ne recruter que dans son propre milieu social, alors que c'est déjà trop souvent le cas dans les recherches qualitatives. Parfois, la recherche de consente-

ment écrit apparaît donc davantage comme un enjeu pour protéger les chercheurs.se.s ou remplir des « impératifs administratifs »<sup>13</sup> que comme un souci de protection des participant.e.s.

## LA CAUTION MORALE

À travers l'examen du protocole de recherche, les commissions d'éthique jugent *a priori* si la recherche entraîne des risques ou non pour les participant.e.s. Mais qu'en est-il de son suivi ? Si les commissions d'éthique évaluent *a priori* si une recherche est éthique, aucun regard n'est porté durant le déroulement effectif de la recherche. La validation par une commission d'éthique d'un projet de recherche peut laisser entendre que la démarche méthodologique a été validée une bonne fois pour toutes, d'un point de vue éthique. Or, ce sont des dimensions sur lesquelles les chercheur.euse.s doivent se montrer réflexif.ve.s tout au long de l'enquête, avant même d'en rendre compte au moment de la valorisation des résultats. Dans les démarches inductives et qualitatives en particulier, les dimensions éthiques ne peuvent être réglées uniquement en amont des recherches. Le terrain se construit au fur et à mesure, de même que les relations avec les participant.e.s, ce qui demande ajustement et réflexivité de la chercheuse ou du chercheur, de manière continue. C'est la raison pour laquelle un espace où discuter de ces questions ressort comme un besoin exprimé par certain.e.s participant.e.s.

Une des auteures de cette contribution a d'ailleurs constaté un risque de délégation des questions éthiques aux seules commissions d'éthique. Ainsi, certaines demandes de financement de projets de recherche auprès d'instances de financement ne feraient plus explicitement mention de la manière dont les enjeux éthiques

●  
<sup>13</sup> Selon les termes de Bernard Debarbieux, doyen de la Faculté des sciences de la société, lors de l'ouverture de cette journée.

seront abordés – renvoyant à une future évaluation par la commission cantonale d'éthique de la recherche<sup>14</sup>. Or, de notre point de vue, la mention « *a été (ou sera) validé par une commission d'éthique* » ne devrait jamais suffire. Éthique, méthodologie et épistémologie sont trop imbriquées pour être découpées en champs de compétences distincts et hermétiques, leur articulation devrait être soumise au regard des pairs. Cela est d'autant plus vrai dans le contexte de la recherche en sciences sociales où les démarches qualitatives et inductives sont très présentes. Ainsi, les méthodes d'enquêtes, les questionnements et le recrutement des participant.e.s (ou simplement ceux et celles à qui on a finalement pu proposer une participation) évoluent en cours de recherche, d'où l'importance d'un maintien constant de la réflexivité. Par ailleurs, les enjeux éthiques font partie intégrante de la réflexion sur la méthode de recherche (place du chercheur.euse sur son terrain, rapport avec les participant.e.s, négociation des entrées, etc.). Le passage par une commission d'éthique ne doit affaiblir en rien l'exigence que doit avoir la chercheuse ou le chercheur sur l'interrogation critique de sa propre pratique, et le partage avec ses pairs des situations qu'elle ou il rencontre. Ces questionnements et doutes sur la méthode lors de la construction du projet de recherche pourraient apparaître dans le protocole.

Les exigences des commissions d'éthique en matière de présentation d'un projet de recherche précis et détaillé (guides d'entretiens, « la population » visée, etc.) peuvent contribuer à rendre plus difficiles les démarches inductives ou exploratoires, déjà mises à mal par les modalités actuelles de financement des recherches. Les va-et-vient entre ce que l'on apprend de la littérature et ce que l'on apprend du terrain enrichissent nos questionnements qui évoluent tout au long de la recherche. Comment penser à la fois une instance qui se préoccupe des pratiques des chercheuses et des chercheurs, et qui permette une souplesse suffisante pour produire des

●  
<sup>14</sup> Ceci pose d'autant plus problème que les commissions d'éthique cantonales sont composées avant tout de médecins et autres professionnels de santé qui ne sont pas familiers des enjeux de la recherche en sciences sociales, surtout qualitatives.

recherches diverses, inductives, incrémentales et innovantes (l'un allant souvent avec l'autre) ?

Il nous semble fondamental de penser les enjeux éthiques en lien avec la situation actuelle de la recherche scientifique. À l'heure du « *publish or perish* », de la précarité de la relève, et des coupures budgétaires des universités, le risque éthique ne réside-t-il pas – aussi – dans ces situations ? Les chercheuses et chercheurs ne vont-elles.ils pas être conduits.e.s, par exemple, à exercer davantage de pressions sur les participant.e.s afin d'obtenir plus rapidement un nombre suffisant d'enquêtés.e.s ? Dans des contextes où les chercheuses et chercheurs sont sous pression, ces situations sont amenées à se développer de notre point de vue. Il faut régulièrement construire de nouvelles recherches, puis recruter rapidement des participant.e.s, afin de produire des résultats et surtout publier le plus vite possible un grand nombre d'articles. Ainsi, l'éthique de la recherche ne peut pas être pensée qu'au niveau des pratiques individuelles des chercheuses et chercheurs mais aussi, voire surtout, en prenant en compte les dimensions structurelles dans lesquelles la recherche est produite.

Les sciences sociales doivent se saisir davantage de ces questions, et ce pourrait être notamment le travail d'une commission d'éthique d'encourager la production de telles réflexions.

### **LÉGITIMITÉ ET STATUT D'UNE COMMISSION (ORGANE DE CONTRÔLE VS ORGANE DE SOUTIEN)**

La création d'une commission d'éthique soulève des enjeux, notamment de pouvoir. Pour autant, une telle instance n'est pas en soi un instrument négatif, de contrôle, ou de suspicion à l'encontre des chercheur.euse.s dont les projets y sont évalués. Si une telle commission peut constituer un organe de contrôle et de sanction, vertical et hiérarchique, il peut aussi plutôt constituer un organe d'accompagnement participatif qui peut permettre d'échanger autour de questions éthiques importantes. Les commissions

d'éthique pourraient ainsi être un organe consultatif et de ressource qui accompagne les recherches, par exemple en prévoyant des permanences de conseils et de discussions. À ce jour, trop peu d'espaces de ce type sont disponibles. Les commissions d'éthique devraient aussi travailler, d'une manière transparente, ouverte et représentative (notamment du point de vue des statuts de ses membres) sur des recommandations en matière éthique sur lesquelles les chercheuses et chercheurs s'appuieraient au moment de penser leurs recherches, de les réaliser et de les diffuser. Les commissions pourraient constituer en ce sens des organes constructifs, qui contribuent à la qualité de la discipline, en remettant en question la régulation externe qui est exercée dans certains domaines, par exemple pour les recherches dans le champ de la santé qui sont soumises au contrôle de la commission d'éthique cantonale. Les connaissances des membres de cette commission en matière de recherche qualitative par exemple sont limitées.

Au-delà de cet aspect positif, des questions politiques demeurent. À quoi devrait se circonscrire les tâches d'une commission d'éthique ? Les représentant.e.s de quelles instances doivent-ils siéger dans la commission ? Le risque d'instrumentalisation politique de telles commissions ne doit pas être non plus sous-estimé. Il nous semble ainsi fondamental que ce risque soit explicité et discuté collectivement.

## PROPOSITIONS

- Prévoir des espaces pour discuter entre pairs des « zones grises » de la recherche, des ratés, des bricolages. À la suite de ces échanges, une bibliothèque des expériences de recherche pourrait être constituée et mise à jour régulièrement.
- Renforcer l'enseignement des enjeux éthiques au niveau du bachelors et du master à chaque occasion, dans un esprit de dialogue, d'échange et de co-construction de solutions par nature provisoires, à savoir au-delà de la diffusion de « trucs » ou de normes. L'éthique se débat plus qu'elle ne se déclame.

- Une alternative à des commissions d'éthique qui ont des exigences formelles, standardisées et qui contrôlent strictement toutes les recherches d'une manière verticale, serait de se doter d'instruments plus horizontaux, basés sur la discussion, le partage de la réflexivité et l'incitation. Par exemple, nous pourrions imaginer des portes ouvertes, des journées de discussions, voire des permanences de la commission d'éthique.
- Penser les enjeux politiques, méthodologiques et épistémologiques qui sont associés à l'évaluation des projets scientifiques par des commissions d'éthique. Qu'est-ce que ces processus produisent-ils sur la recherche ? En quoi risquent-ils d'avoir un effet de standardisation de la recherche ?
- Thématiser les enjeux éthiques au-delà du rapport enquêteur.trice/enquêté.e, et surtout au-delà d'une question individuelle. Par exemple, comment penser les effets sur l'éthique de la précarité des chercheur.euse.s dans le monde de la recherche et de la pression à la publication? Nous suggérons que les membres de la commission d'éthique s'emparent de ces questions plus structurelles qui représentent des enjeux politiques majeurs pour la qualité de la production scientifique.
- Promouvoir une commission d'éthique représentative de l'ensemble des personnes concernées par la recherche (représentation équitable des différents corps, des départements/statuts, impliquant éventuellement des représentant.e.s des participant.e.s à la recherche).



# UNE « ETHIQUE VISUELLE » POUR LES USAGES DE L'IMAGE DANS L'ENQUETE EN SCIENCES SOCIALES

*Loïc Riom, Michaël Meyer et Cornelia Hummel*

Ce chapitre a pour but de parcourir – sans prétendre être exhaustif – une série d'enjeux relatifs à l'utilisation des images (fixes ou animées), et plus largement des méthodes dites « visuelles », dans le cadre de la recherche en sciences sociales. L'utilisation de ces méthodes se confronte à des questions d'ordre juridique et éthique bien spécifiques concernant les images prises ou récoltées sur les terrains d'enquête. La collecte, la conservation, l'exploitation, la publication et l'archivage de données visuelles constituent des sources d'interrogation face aux normes qui régissent notamment la protection de la vie privée. Dans quelles conditions peut-on produire des images des enquêtés.e.s ? Comment peut-on utiliser ces images ? Leur diffusion doit-elle s'accompagner de précautions particulières ? Les enjeux éthiques et juridiques liés aux images sont présents de l'entrée sur le terrain jusqu'à la restitution des résultats. Dans ce domaine, les doutes demeurent nombreux sur les « bonnes » pratiques à suivre.

Dans un premier temps, nous dresserons un panorama de ces méthodes afin de relever, de manière générale, certaines questions transversales liées à l'utilisation des images dans la recherche en sciences sociales. En montrant comment ces problématiques ont progressivement émergé, ce détour nous permettra, entre autres, de souligner une série d'enjeux éthiques qui s'imposent aux chercheur.euse.s utilisant les images. Dans un deuxième temps, nous prendrons appui sur deux exemples de recherche ayant eu recours à la photographie, de manière à mettre en évidence

comment ces enjeux généraux se posent dans la pratique de la recherche et quelles stratégies peuvent être développées par les chercheur.euse.s. Nous concluons en donnant des pistes de réflexion concrètes pour continuer à travailler sur les enjeux éthiques liés à la pratique des méthodes visuelles.

## **UNE « ETHIQUE VISUELLE » POUR L'ENQUETE EN SCIENCES SOCIALES**

Les dernières années ont vu se multiplier les initiatives académiques visant à discuter de l'intérêt de l'utilisation d'images (fixes ou animées) en sciences sociales : colloques, numéros spéciaux de revues, créations de groupe de travail dans des associations scientifiques, créations de nouvelles revues, etc. Ces initiatives, parfois qualifiées de « tournant visuel », laissent transparaître des interrogations méthodologiques et épistémologiques sur la place des « données visuelles » dans les processus de recherche. Les innovations méthodologiques en la matière ne sont pas indépendantes d'une prolifération des moyens, légers et automatisés, de captation et de diffusion d'images numériques. Au milieu d'un modèle globalisé de « l'image conversationnelle » (Gunthert, 2014), les sciences sociales sont, elles aussi, attirées vers une nouvelle économie multiforme des données, où les images sont appelées à participer au recueil des informations, aux analyses et à leur restitution.

### **TROIS FORMES DE CONTACT AVEC LES IMAGES**

Trois mises en contact des chercheur.euse.s avec les images peuvent être distinguées, car elles engagent des enjeux éthiques distincts dans la recherche visuelle :

- Premièrement, les images peuvent être récoltées, c'est-à-dire issues d'une collecte de documents préexistants, provenant d'archives ou de publications actuelles. Parfois aussi, les enquêté.e.s produisent des images, à la demande du/de la

chercheur.euse ou dans le cadre d'une pratique privée (photo de famille, film de vacances). Se pose alors la question du droit d'auteur et d'un éventuel droit de citation de ces images dans le cadre des publications scientifiques (nous reviendrons sur cet enjeu dans la dernière partie de ce chapitre).

- Deuxièmement, les données visuelles sont susceptibles d'être réalisées par le/la chercheur.euse. Il/elle assure lui/elle-même la captation des images. L'enjeu porte alors en particulier sur les photographies ou films montrant les personnes enquêtées, c'est-à-dire la reproduction et la diffusion des traits physiques de celles-ci sur un support visuel (ce sera le sujet du premier exemple).
- Troisième forme de contact, les procédés visuels de restitution des résultats sont des formes d'images particulières permettant une transmission du savoir. Ainsi, l'usage du logiciel Powerpoint a modifié le rôle des images dans la communication des résultats (Schnettler et Knoblauch, 2007). Ces dispositifs posent aussi bien la question du droit d'auteur que celle du droit à l'image des personnes montrées.

Parmi ces trois horizons du recours aux images, on retiendra que le rôle de faiseur d'images endossé par les chercheur.euse.s, associé aux possibilités de la diffusion numérique, accroît la nécessité de résoudre des questions d'ordre juridique et éthique concernant les images prises sur les terrains d'enquête. La collecte, la conservation, l'exploitation, la publication et l'archivage de données visuelles constituent des sources d'interrogation face aux normes qui régissent la protection de la vie privée. Cette question en amène tout de suite d'autres concernant les captations visuelles : Dans quelles conditions peut-on produire des images des enquêté.e.s ou des lieux étudiés ? À qui et comment demande-t-on l'autorisation de photographier ou filmer ? Comment peut-on utiliser les images produites ? Leur diffusion doit-elle s'accompagner de précautions particulières ?

## QUELLE PLACE POUR L'ETHIQUE DANS LA RECHERCHE VISUELLE ?

Les débats contemporains en matière d'enquête avec des images ont été jusque-là plus prompts à en souligner les bienfaits méthodologiques intrinsèques (réels ou supposés) qu'à débattre des implications éthiques des prises de vue, en particulier les effets des images sur la relation d'enquête (Meyer et Papinot, 2016). D'un côté, certains usages illustratifs perçus comme ordinaires ne supposeraient ni justifications, ni considérations éthiques particulières. Or, avec de tels usages « sauvages » (Bajard, 2016), l'image est souvent reléguée à un impensé méthodologique. À l'opposé, l'image est parfois promue comme un outil de recherche permettant de faciliter le travail de terrain. En plus de fournir un puissant moyen de documentation, l'instrumentation visuelle serait source d'une collaboration plus harmonieuse avec les informateurs, devenus « participants » ou même « assistants » des prises de vues. Cette bonne entente supposée par la démarche participative rendrait inutiles toutes autres précautions éthiques.

Entre ces deux pôles, quelle juste place faire aux interrogations éthiques dans l'enquête visuelle ? Dans ce domaine, les doutes demeurent nombreux sur les « bonnes » pratiques à suivre. Les solutions apportées relèvent souvent d'un bricolage au gré des circonstances et des réactions (positives ou négatives) suscitées sur le terrain. En la matière, les sciences sociales sont encore loin de l'idéal du cumul des expériences et du partage systématique des savoir-faire pratiques relatifs au recours aux images dans les différentes étapes de la recherche.

La difficulté à formaliser les pratiques souhaitables tient vraisemblablement au fait que les enjeux éthiques de l'image débordent le seul débat interne au métier de sociologue, de géographe ou d'anthropologue. Les discussions et les éventuelles prises de position au sein des arènes académiques doivent aussi être rapportées à une série d'évolutions plus larges qui font peser certaines « menaces sur l'enquête en sciences sociales » (Laurens et Neyrat, 2010) : l'émergence de plates-formes de publications en

ligne (Cairn, revues.org, hypotheses.org) change la publicisation des images issues de recherche en les rendant plus accessibles aux enquêt.e.s ou aux journalistes ; la judiciarisation accrue de la vie sociale participe aussi à transformer le rapport des enquêt.e.s avec le travail des enquêteur.trice.s ; la mutation des modèles économiques à l'ère numérique renforce certaines tentatives de contrôle commercial sur la dissémination des images, y compris au sein des espaces pédagogiques ou scientifiques ; etc.

Un enjeu majeur demeure la gestion des images montrant les personnes enquêtées ou « informateurs », c'est-à-dire la reproduction et la diffusion des traits physiques de ceux-ci sur un support photographique ou vidéo. En posant la question des enjeux éthiques des images faites par les chercheur.euse.s, il s'agit donc d'inciter ces dernier.e.s à expliciter certains aspects pratiques de leurs choix et manières de faire, de stocker et de diffuser des images durant une recherche :

- sur la nature et le statut de ces données d'enquête singulières que sont les images, notamment en lien avec la difficulté de leur anonymisation ;
- sur la relation d'enquête photographique (ou filmique) comme relation sociale : Qu'est-ce que prendre des photos (ou filmer) fait à la relation d'enquête ? Et par conséquent qu'est-ce que cela change aux conditions du recueil et d'analyse des données ainsi obtenues ? ;
- sur la forme et le contenu de l'autorisation accordée par les personnes qui sont photographiées ou filmées, y compris leur éventuel droit de rétraction une fois la recherche terminée ;
- sur la capacité du/de la chercheur.euse à anticiper la circulation des images et leurs utilisations futures, y compris les risques de décontextualisation ou d'instrumentalisation par des forces internes ou externes à la communauté étudiées, avec des effets néfastes sur la vie des personnes à l'image ;

- sur les aspects juridiques (droit à l'image et droit d'auteur) comme cadre nécessaire, mais jamais suffisant pour une démarche éthique.

## FORMALISATION D'UN CODE D'ETHIQUE VISUELLE

Les réponses apportées aux points ci-dessus dépendent non seulement de la validation éthique des images et de leur contenu, mais aussi de la validité scientifique d'une relation d'enquête médiée par des images. Si un cumul progressif des expériences est souhaitable, la pression légale sur les recherches en sciences sociales, notamment dans les pays anglo-saxons, a induit la rédaction précipitée de chartes d'« éthique visuelle ». Établis par deux associations de sociologues, l'*International Visual Sociology Association* et la *British Sociological Association*, ces textes reprennent en grande partie les considérations générales qui prévalent dans les codes éthiques de la recherche en sciences sociales. Ces chartes n'y ajoutent que peu de conseils spécifiques pour le travail avec des images ; mais plutôt des mises en garde supplémentaires, en particulier concernant l'obtention des accords nécessaires. En effet, la principale recommandation est d'obtenir systématiquement le « consentement éclairé » des sujets photographiés.

Le consentement éclairé renvoie à l'idée que les objectifs et implications d'une recherche devraient être pleinement compris par les enquêtés.e.s. Le/la chercheur.euse doit s'assurer qu'ils/elles saisissent tous les aspects de leur participation et précisement ce à quoi ils/elles consentent. Dans le cadre de la recherche visuelle, il faut donc anticiper le contenu des images et leur utilisation future, mais aussi leurs réceptions et interprétations. Même si le consentement ne permet pas d'éviter les mésusages et le détournement des images, il doit avertir néanmoins sur l'existence de ce risque et sur le fait que le/la chercheur.euse contrôle plus facilement ses écrits que ses images et leur devenir après parution.

Faire signer un formulaire de consentement à être filmé ou photographié n'apporte cependant jamais une solution complète et définitive aux dilemmes éthiques qui peuvent se présenter dans la recherche visuelle. Obtenir l'autorisation d'utiliser les images produites ne dédouane pas les enquêteur.trice.s de s'interroger sur la compréhension par les sujets photographiés des conséquences de la mise en image de leur travail ou de leur vie privée.

### **ENTRE « DROIT DE REGARD » ET RENONCEMENT AUX IMAGES**

Le modèle du strict consentement éclairé suppose une relation unilatérale entre le/la chercheur.euse et les enquêté.e.s. Seul le/la premier.e aurait le choix et le contrôle de l'usage des photos et des résultats. Les enquêté.e.s ne seraient pas invité.e.s à intervenir dans cette décision, mais seulement à accepter (d'être inclus dans l'étude) ou à refuser (et alors d'être sortis de l'échantillon). Or, la question des images sur le terrain d'enquête ne se pose jamais exclusivement en termes juridiques, mais doit être résolue également du point de vue interpersonnel de la relation d'enquête. Dans cette idée, les enquêté.e.s devraient pouvoir bénéficier d'un « droit de regard » (Meyer, 2010) sur la production visuelle du/de la chercheur.euse. Cette manière de faire pourrait sans doute instaurer une forme de transparence utile afin de clarifier et pacifier la relation d'enquête visuelle, sans pour autant imposer une rigidification légale.

Enfin, on se rappellera que parfois renoncer aux images peut être la meilleure solution pour garantir le respect des enquêté.e.s et la poursuite de la recherche. La posture de Douglas Harper, pionnier de la sociologie visuelle, est de ce point de vue exemplaire : « Les relations entre le photographe et le sujet lors d'une expérience sur le terrain sont très compliquées, mais, pour moi, les droits et désirs des individus qu'on choisit comme sujets sont plus importants qu'un but final censé justifier des images qui pourraient les froisser. On doit parfois savoir oublier son appareil photo » (Harper, 1998, p. 180).

Ainsi, l'éthique visuelle s'élabore entre formalisation du consentement, aménagement d'un droit de regard et renoncement à la prise de vue. Le choix strict ou la gradation entre ces éléments est de la responsabilité du/de la chercheur.euse. Il/elle doit jauger la pertinence de sa propre captation d'images en tenant compte de la relation d'enquête avec les personnes rencontrées, du contexte des prises de vues et des objectifs de la recherche.

Pour trouver des conseils sur l'éthique visuelle, il faut donc aller chercher dans les restitutions d'expériences concrètes vécues par des chercheur.euse.s mobilisant des outils de captation d'images. C'est ce que propose la suite de ce texte. À travers deux exemples de recherches sur le vieillissement utilisant une approche visuelle, nous chercherons à comprendre comment ces enjeux éthiques se posent de manière concrète. Le premier exemple est tiré d'une enquête sur le vieillissement en convent mobilisant la photographie comme principale méthode d'investigation ethnographique. Il pose notamment la question du consentement et du rapport qui s'établit entre enquêteur.trice et enquêté.e par la médiation de la photographie. Le deuxième exemple est extrait d'une recherche sur le vieillir en ville utilisant une pratique participative de la photographie (ou *photo-voice* en anglais) pour offrir un espace à la subjectivité des participants dans le dispositif de recherche. Cette deuxième partie reviendra plus particulièrement sur les enjeux autour de la protection de l'anonymat que pose l'utilisation de la photographie, ainsi que ceux relatifs à l'utilisation d'images qui n'ont pas été directement produites par le chercheur.euse.

## **PRENDRE LA POSE EST-CE CONSENTIR ?**

Ce premier exemple se concentre sur une situation de prise de vue photographique dans le cadre d'une étude sur le vieillissement en couvent. Le couvent, au sein duquel le travail d'observation photographique a été réalisé, a la particularité d'accueillir dans ses murs un établissement de soin pour religieuses âgées. La recherche se concentrait sur ce double univers conventuel – celui des sœurs

« valides » et celui des sœurs malades, le quotidien de ces dernières étant pris en charge par des professionnelles laïques.

L'autorisation de réaliser le terrain photographique a été donnée par la Supérieure générale du couvent, par le biais de la remise d'un badge permettant aux sœurs et aux professionnelles d'identifier la chercheuse. Celle-ci avait la possibilité de déambuler seule, sans restriction, dans « la maison ». L'autorisation a également été assortie d'un contre-don, la Supérieure souhaitant utiliser certaines des photos pour l'exposition annuelle du couvent, réalisée dans une salle dédiée et ouverte au public. Il a été convenu de transmettre régulièrement au cours du terrain des sélections de photos parmi lesquelles le comité de l'exposition pouvait faire son choix. La Supérieure générale s'est chargée d'informer les sœurs et les professionnelles de la présence régulière d'une sociologue-photographe dans les murs. Sans que cela soit explicitement formulé, la question du droit à l'image et du consentement de participer à l'étude était réglée par l'autorisation de la Supérieure. Du point de vue du droit et de l'éthique, la posture de la chercheuse était inconfortable car prise dans une logique propre à son terrain : le mode de vie conventuel est réglé sur une hiérarchie morale et administrative et rompre cette hiérarchie par l'introduction d'un accord formel individuel – sur le mode contractuel s'imposant actuellement en sciences sociales, aurait été incongru, voire mal perçu.

Le choix fut fait de procéder par le biais d'autorisations orales, à chaque fois qu'une situation de prise de vue se présentait. La chercheuse s'est systématiquement présentée et a posé la question du consentement à la prise de vue. A part une professionnelle et une sœur, personne n'a jamais opposé de refus sur le fait même de photographier. Par contre, la chercheuse a de nombreuses fois reçu des « conseils » sur ce qu'elle devait photographier ou pas, sur ce qui était, du point de vue de l'interlocuteur, « bien », « juste », « pertinent », bref « photographiable » (Hummel, 2017, à paraître). Les professionnelles ont exprimé de la timidité ou de la pudeur plus fréquemment que les sœurs, soulignant par exemple qu'elles n'étaient pas « intéressantes » ou pas « belles ».

Un matin, ma démarche de consentement et d'autorisation oraux a été mise à l'épreuve. J'avais demandé à une infirmière si je pouvais l'accompagner lors des levers et des toilettes du matin, en précisant bien qu'elle-même ainsi que les sœurs devaient être d'accord sur le principe. L'infirmière m'a informé que je pourrais suivre la toilette de Sœur B., tout en soulignant que je pouvais être présente et photographier le lever, puis la fin de l'habillage et le coiffage ; entre ces deux séquences, j'allais sortir de la chambre et attendre qu'elle revienne me chercher. Le matin, je me suis présentée à la sœur qui était au courant de ma venue et très souriante. J'ai assisté à la première tâche de l'infirmière au lever – la mise des bas de contention, puis les actions se sont enchaînées très vite, trop vite pour que je me rende compte qu'il fallait que je sorte : l'infirmière a installé la machine permettant de lever la soeur partiellement paralysée. L'infirmière était occupée avec la machine, et j'étais coincée dans le fond de la chambre, la machine me privant de l'accès à la porte. Une fois debout, mais toujours sanglée à la machine, Soeur B. s'est tournée vers moi, s'est immobilisée en levant un peu les bras, comme si elle me saluait, et m'a souri : elle prenait la pose. (Extrait de carnet de terrain)

La chercheuse fut très déçue par la situation : Sœur B. attendait clairement qu'elle prenne la photo, une photo qui la montrait dans une posture peu valorisante ce d'autant que la machine avait pour fonction de la lever, puis de la pivoter et de l'asseoir sur la chaise percée. C'est d'ailleurs au moment où Sœur B. était assise sur la chaise que l'infirmière a demandé à la chercheuse de sortir. Face à la pose et l'attente de Sœur B., la chercheuse a appuyé sur le déclencheur, une première fois en prenant l'ensemble du corps de la sœur et une deuxième en décadrant légèrement pour éviter de prendre son visage – ce léger décadage reflétant une pudeur qu'elle imposa en quelque sorte au visage souriant de Sœur B.

Le trouble ressenti est imputable au décalage entre la pose telle que la décrit avec finesse Bourdieu (1965), cette pose qui vise à l'immortalisation photographique dans un décor adéquat et une

posture digne, telle que l'on souhaite figurer « sur la photo », et la situation qui ne présentait aucune des caractéristiques de la photo posée. L'hésitation à appuyer sur le déclencheur reflète l'incapacité de la chercheuse à imaginer que l'on puisse « poser pour la photo » en étant sanglée dans une machine qui nous transporte vers une chaise percée. Ce trouble a ouvert la porte au doute : Sœur B. avait-elle compris la raison de la présence de la chercheuse ? Est-ce que son consentement peut être qualifié d'éclairé ? Comment la situation devait-elle être interprétée du point de vue éthique ? Pour dire les choses plus abruptement : est-ce que Sœur B. avait sa capacité de discernement ? Se poser cette question légale<sup>15</sup> et éthique renvoie elle-même à une autre question éthique : de quel droit, sur quelle base autre que le sentiment de la chercheuse, peut-on douter de la capacité de discernement de Sœur B. ? Est-ce que sa pose n'était pas simplement un témoignage de dignité – justement ! – ou simplement de bonne volonté à l'égard de la chercheuse ?

Les réponses à ces questions resteront ouvertes et les photos enfermées dans le secret d'un fichier informatique, car le choix a été fait de ne pas se renseigner sur le discernement de Sœur B. auprès de la Sœur générale, cette démarche paraissant inconvenante. Cet épisode nous enseigne néanmoins la difficulté à respecter des règles éthiques généralistes sur des terrains communautaires où le formel peut contrevenir à un ordre moral se déployant dans l'implicite.



<sup>15</sup> Du point de vue strictement légal du droit à l'image, il avait été jusque-là évité de photographier certaines sœurs dont la capacité cognitive semblait altérée et/ou qui souffraient d'aphasie (impossible, donc, pour elles de donner l'autorisation orale). On peut supposer qu'une partie de ces sœurs sont sous curatelle, cette dernière étant détenue par la Supérieure générale ou un membre de la famille. N'ayant pas d'informations précises sur ce point, la prudence a été privilégiée en renonçant donc à certaines photos.

## QUE PEUT-ON FAIRE D'IMAGES PRISES PAR LES AUTRES ?

Jusqu'à présent, nous avons discuté comment une approche visuelle joue dans le rapport du/de la chercheur.euse avec son terrain, en évoquant le cas où il/elle est lui-même producteur.trice d'images. Mais qu'en est-il des situations où la recherche s'appuie sur des images qui n'ont pas été produites directement par lui/elle ? Le deuxième exemple propose de réfléchir à ces questions en s'appuyant sur le cas d'une recherche menée sur le vieillir en ville<sup>16</sup> (Hummel, Burton-Jeangros, et al., 2017).

### LA PHOTOGRAPHIE PARTICIPATIVE

La photographie participative – ou *photo-voice* en anglais – est une méthode qui consiste à demander aux participant.e.s de la recherche à prendre eux/elles-mêmes des photographies selon des consignes plus ou moins précises. En général, cette méthode s'accompagne d'un entretien dit de *photo-elicitation* dont le but est d'inviter le/la participant.e à commenter ses productions et ainsi d'initier une conversation sur la base des photographies prises.

Cette méthode répondait à notre volonté et à la nécessité de faire de la place à la subjectivité des acteurs. En reprenant un dispositif utilisé par d'autres pour étudier le vieillissement (Chaudet et Péribois, 2014) ou le rapport à l'urbain (Schoepfer, 2014), nous souhaitions rendre compte de l'*épreuve* du vieillir en ville dans ses dimensions subjectives qu'il s'agisse à la fois du processus de vieillissement et de la vie urbaine (voir également



<sup>16</sup> La recherche en question a été menée dans le cadre de l'Atelier de Master en sociologie de l'Université de Genève : *Vieillesse et espaces urbains* (2015-16, Institut de recherches sociologiques, Université de Genève). Les participants à cet atelier étaient : Michaël Deml, Heber Gomez Malave, Alizée Lenggenhager, Ndéye Ndao et Martina von Arx, encadrés par Cornelia Hummel, Claudine Burton-Jeangros, Ulrike Armbruster-Elatif et Loïc Riom.

Riom et Hummel, 2017). Cette méthode a l'avantage d'à la fois ouvrir la recherche aux participant.e.s en leur offrant un espace d'expression et de les engager dans un processus réflexif (Harper, 2002; Kolb, 2008).

Nous avons donc demandé aux participant.e.s de prendre au moyen d'un appareil jetable que nous leur fournissions une vingtaine de photographies de leur quartier selon quatre thématiques qui correspondaient à nos axes de recherche : « là où je vis » ; « mes déplacements », « ce que je trouve beau » et « ce que je n'aime pas ». Puis, après avoir fait développer les photos, nous avons mené des entretiens en recourant aux images comme support de conversation.

### **CINQ REMARQUES POUR UNE UTILISATION ETHIQUE DE PHOTOGRAPHIES PRISES PAR D'AUTRES**

L'exemple de la photographie participative nous oblige à nous interroger sur les conséquences de la « délégation » des chercheur.euse.s aux enquêté.e.s de la production des données. Cette perte de contrôle relative sur le processus de production de l'image n'est pas sans conséquence sur la forme de l'enquête et la possibilité pour le/la chercheur.euse d'atteindre ses objectifs. Le but est de pouvoir utiliser la force heuristique de l'image tout en respectant certains principes de base de l'éthique de la recherche afin d'éviter d'arriver à des situations de ce genre :

### *Sortie avec les chiens*



*Groupe de recherche*

Cette image retouchée par l'un des étudiant.e.s illustre les tensions qui peuvent découler d'une démarche participative : d'une part, la volonté de montrer grâce à l'image et, d'autre part, la nécessité de répondre à une éthique de la recherche, dans ce cas en particulier la protection de l'anonymat des participant.e.s.

Sans vouloir répondre à toutes les problématiques que soulève cette question, nous souhaitons mettre en avant cinq questions auxquelles nous avons été confrontées et faire état des solutions (tactiques) et des dispositifs que nous avons mis en place pour y répondre. Nous n'avons pas la prétention d'affirmer que nos choix ont tous été les bons. Au contraire, notre volonté est plutôt de partager notre expérience afin qu'elle puisse alerter sur un certain nombre d'enjeux et être éventuellement utile pour de futures recherches.

Le premier<sup>17</sup> enjeu qui se pose est de savoir ce qu'il est possible de demander aux participant.e.s de photographier. La question s'est notamment posée pour la catégorie « ce que je n'aime pas ». Des participant.e.s ont, en effet, déclaré avoir renoncé à prendre certaines photographies, comme par exemple de crottes de chiens sur le trottoir. Nous pouvons nous poser la question de la légitimité/la pertinence de demander à quelqu'un de regarder quelque chose qu'il n'apprécie pas pour en faire une image. De la même manière, il faut envisager que la prise de photographies puisse mettre un.e participant.e dans une situation délicate (par exemple en l'incitant à se mettre dans une situation inconfortable en cherchant à photographier un groupe de jeunes « squattant » le banc d'une place publique).

Si c'est première étape peut paraître anodine, elle n'est pas à sous-estimer : y réfléchir permettra d'éviter certaines difficultés dans la suite de la recherche et plus largement nous pousse à nous interroger sur le rapport que les participant.e.s à l'enquête entretiennent avec la photographie. Au même titre, il convient de s'assurer que les consignes soient en adéquation avec ce que l'on est prêt ou pas à montrer. Il serait par exemple contreproductif de demander de faire des portraits alors qu'on se fixe comme règle de garantir l'anonymat le plus strict.

Dans une démarche de prise de vue par le/la chercheur.euse, le contexte de la prise de vue est important pour comprendre dans quelles conditions les enquêté.e.s acceptent ou n'acceptent pas d'être pris en photo. Or, dans le cas de la photo participative, le/la chercheur.euse n'est pas présent.e lors de la prise d'image. Un deuxième enjeu se situe précisément dans cette distance entre la prise d'image et ce que le/la chercheur.euse peut en savoir. Ainsi, nous disposons de plusieurs photos où les participants ont pris en photo des commerçant.e.s ou leurs ami.e.s. Il est ensuite difficile de dire avec certitude si ceux/celles-ci étaient conscient.e.s, au moment de la prise de l'image, du but de la photographie. Et

●  
<sup>17</sup> S'il l'on suit l'ordre « chronologique » de la recherche. Dans notre cas, nous nous sommes aperçus de cet enjeu qu'une fois la recherche « lancée ».

s'ils/elles y ont consenti, dans quelles conditions ont-ils/elles donné leur accord ?

Cela nous amène à un troisième enjeu : la question centrale de l'anonymat. Si ce standard s'est depuis longtemps généralisé dans les recherches en sciences sociales, il pose un certain nombre de questions en ce qui concerne la photographie (et tout autant concernant la vidéo). En dehors de la question de la reconnaissance du visage, l'image donne une information extrêmement dense sur le cadre de vie des individus. Alors qu'il est relativement aisé d'enlever les références à une adresse dans un entretien, il devient très difficile de cacher l'identité de quelqu'un prenant en photo sa maison. Les images laissent apparaître des informations sur les personnes qui les ont prises, leurs habitudes, les lieux dans lesquels elles vivent qui rendent difficile une anonymisation complète. Il en va de même pour les gens pris en photo par les participants. À ce titre, toute une série de photographies nous paraît difficilement montrable parce qu'elles permettent trop facilement d'identifier la personne qui les a prises ou les individus qui en sont les sujets.

Quatrièmement, au moment de la diffusion, se pose la question de la retouche des images produites par les participant.e.s. Ici, la comparaison avec les pratiques sur le texte semble intéressante. Lorsqu'on cite des extraits d'entretiens, le texte est généralement retravaillé, d'une part pour masquer certaines informations et anonymiser l'entretien (voir plus haut), et d'autre part pour assurer le passage d'un langage oral à une expression écrite et ainsi garantir un certain respect vis-à-vis des personnes interviewées. Appliqués à la photographie, ces principes de base soulèvent certaines questions. Dans le cas de notre recherche, plusieurs photos ont été « loupées », notamment du fait de l'utilisation d'appareils jetables avec lesquels il est impossible de vérifier sur le moment la qualité de l'image prise. Or cette question fait appel à des conventions d'ordre esthétique : l'image est-elle suffisamment belle ? Que fait-on d'une image de mauvaise qualité qui serait particulièrement efficace dans la restitution de la recherche ? La modifier ? La refaire ? Le dilemme touche ici à la restitution fidèle

du « propos » du participant, tout en garantissant à la fois la lisibilité de la photographie et une qualité adéquate pour que l'image puisse être publicisée.

Cinquièmement, avec la question de la publication se pose celle de l'autorisation de sa reproduction. D'un point de vue juridique, les participant.e.s sont propriétaires des photographies. Dans notre cas, nous leur avons demandé de signer une autorisation de reproduction. Néanmoins, celle-ci est venue après les prises de vue. Dans certains cas, il peut être nécessaire d'anticiper ces enjeux au moment de l'explication et de l'acceptation initiale de participation à l'enquête. Sur un plan éthique, la question est aussi de savoir à quel point les participant.e.s ont conscience que leurs images seront ensuite diffusées dans des publications. Une information bien pensée est un avantage. Sur un plan juridique, il convient en effet de demander une autorisation pour chaque projet de diffusion. Dès lors, anticiper cette question au moyen d'un formulaire de consentement peut permettre d'éviter des allers-retours dont il est coûteux d'assurer le suivi. À ce sujet, la question de la publication peut être délicate à amener aux participant.e.s. Dans notre cas, plusieurs d'entre eux/elles étaient déjà très inquiet.e.s de la qualité de leurs prises de vue avant même que le sujet de la publication soit évoqué. Il nous semble donc qu'il est nécessaire d'apporter une attention particulière à cette question délicate afin d'éviter toute autocensure de la part des participant.e.s. Dans notre cas, une participante a purement et simplement préféré s'abstenir de faire l'exercice.

Pour finir, et de manière transversale, il faut garder en tête que les individus ont leur propre pratique de la photographie. Celle-ci est ancrée dans des représentations et des normes qui guident la prise de vue. Par exemple, lorsqu'on passe en revue les photographies prises, le faible nombre d'entre elles ayant pour sujet des personnes saute aux yeux. La plupart des images sont, en effet, des plans larges sans personnage dans le cadre. Ces pratiques ordinaires de la photographie s'inscrivent plus largement dans un rapport à la photographie et dans la question du photographiable (Bourdieu, 1965). En cela, la question de la participation mériterait

peut-être d'être également étendue au domaine de l'éthique. Et si le/la chercheur.euse est toujours en fin de compte le/la responsable de sa production scientifique, il est possible d'imaginer d'ouvrir ce plan de la recherche aux enquêté.e.s et les faire participer à la réflexion éthique devant accompagner chaque recherche.

## CONCLUSION

Ce chapitre a survolé certains enjeux qui se posent lorsqu'on fait de la recherche avec des images. En s'appuyant sur deux exemples d'expériences de recherche utilisant des « méthodes visuelles », nous avons montré comment des questions très générales comme le consentement ou la garantie de l'anonymat se posent de manière très concrète lorsqu'on est confronté au terrain et à sa mise en images.

En conclusion, il ressort de ces quelques réflexions que l'utilisation des images – dans ces deux cas de la photographie – expose le chercheur.euse à des questions qu'il est peut-être plus aisé de mettre de côté lorsqu'on utilise des méthodes plus « classiques ». Si l'image possède certainement un puissant pouvoir pour produire de l'intelligibilité, elle crée également des attentes importantes, à la fois du point de vue des résultats, mais également de son utilisation (ce qui explique en partie que la législation soit beaucoup plus contraignante pour la production d'images que pour d'autres formes d'observation). Cela est renforcé par le fait qu'il est difficile de toujours contrôler le sens produit par une image. À ce titre, il est nécessaire de garder ce caractère polysémique en tête et de penser les « traductions » à l'œuvre quand une image est sortie de son contexte de production pour être publiée ou montrée dans un cadre scientifique (comme cela peut-être notamment le cas avec des images d'archives, mais pas seulement). Ces réflexions ont un caractère éthique non seulement par rapport à ceux qui ont produit ces images, mais également vis-à-vis de ceux qui les verront.

Pour ces différentes raisons, il nous semble que l'on ne peut pas s'improviser chercheur.euse avec des images et que cela demande une certaine préparation, de la manière de penser la recherche à sa réalisation, de la conceptualisation du plan de recherche au matériel utilisé. À ce titre, on ne peut que s'inquiéter de pratiques ordinaires qui consistent par exemple à faire usage de son smartphone comme outil de prise de notes visuelles, sans s'interroger sur les conséquences de l'utilisation de ces objets notamment quant à la propriété des données. Des débats et des progrès sont encore attendus pour une éthique de la prise de vue en sciences sociales.

## BIBLIOGRAPHIE

Bajard Flora (2016), Les usages « sauvages » de l'image. Retours sur une expérience profane de la sociologie visuelle, *Images du travail, Travail des images*, 3, [en ligne], <http://imagesdutravail.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1161>, (consulté le 25 avril 2017).

Bourdieu Pierre (1965). La définition sociale de la photographie, dans Bourdieu Pierre (éd.), *Un art moyen. Essai sur les usages sociaux de la photographie*, Paris: Éditions de Minuit, pp. 107-138.

Chaudet Béatrice et Carine Péribois (2014). « Une enquête géo-photographique participative pour interroger les modes d'habiter des seniors tourangeaux : une proposition méthodologique. », *Norois* 232, p. 23-34.

Gunthert André (2014). « L'image conversationnelle. » *Études photographiques*, 31, [en ligne], <http://etudesphotographiques.revues.org/3387>, (consulté le 25 avril 2017).

Harper Douglas (1998). *Les vagabonds du Nord-Ouest américain*. Paris: L'Harmattan.

Harper Douglas (2002). « Talking about pictures: A case for photo elicitation. » *Visual studies* 17(1): 13–26.

Hummel Cornelia (2017, à paraître). « Porter un regard photographique sur le vieillissement en couvent. Que disent les frontières mouvantes du « photographiable »? » *ethnographiques.org*.

Hummel Cornelia, Claudine Burton-Jeangros et Loïc Riom (éd.) (2017). *Viellissement et espaces urbains*. Genève: Institut de recherches sociologiques, Université de Genève.

Kolb Bettina (2008). « Involving, sharing, analysing—Potential of the participatory photo interview. » *Forum Qualitative Sozialforschung/ Forum: Qualitative Social Research*, [en ligne], <http://www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/1155>, (consulté le 15 mars 2017).

Laurens Sylvain et Frédéric Neyrat (éd.) (2010). *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*. Vulaines-sur-Seine: Éditions du Croquant.

Meyer Michaël (2010). « « Tu veux ma photo ? » Droit de regard et droit à l'image dans la sociologie visuelle », dans Sylvain Laurens et Frédéric Neyrat (éd.). *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*. Vulaines-sur-Seine: Éditions du Croquant.

Meyer Michaël et Christian Papinot (2016). « Le travail des images dans la démarche de recherche. Analyse réflexive et compréhension de l'objet. » *Images du travail, Travail des images* 3, [en ligne], <http://imagesdutravail.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1120>, (consulté le 25 avril 2017).

Riom Loïc et Cornelia Hummel (2017, à paraître). « Le quotidien dans l'objectif », dans Sebag Joyce, Jean-Pierre Durand, Luca Palmas et al. (éd.). *Point de vue dans la vie quotidienne*. Paris: Diacritiques Edirions.

Schnettler Bernt et Hubert Knoblauch (éd.) (2007). *Powerpoint-Präsentationen. Neue Formen der gesellschaftlichen Kommunikation von Wissen*, Constance: UVK.

Schoepfer Isabelle (2014). « Capturing neighbourhood images through photography. » *Visual Ethnography* 3(1): 7-34.

## **GROUPE EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ET RAPPORTS DE POUVOIR : EXEMPLE D'UNE RE- CHERCHE AVEC DES REQUÉRANT.E.S D'ASILE**

*Mauranne Laurent*

Toute rencontre, quelle qu'elle soit, implique des asymétries et des rapports de pouvoir entre les individus qui y participent. Une rencontre dans le cadre d'un entretien semi-structuré de recherche ne fait pas figure d'exception (Kvale, 2006). En tant que chercheur.euse, il s'agit alors d'adopter une posture réflexive quant à ces rapports de pouvoir afin de répondre aux critères de qualité de la recherche qualitative (Santiago-Delefosse et al., 2016). Ainsi, ce texte propose une réflexion à propos de la rencontre lors d'entretiens semi-structurés de recherche entre les participant.e.s, des requérant.e.s d'asile, et la chercheuse, moi-même. Il s'inscrit dans le cadre d'une thèse de doctorat en psychologie de la santé à l'Université de Lausanne, sous la direction de la Professeure Marie Santiago-Delefosse. Cette recherche s'intéresse aux consultations infirmières destinées à des requérant.e.s d'asile en Suisse et plus particulièrement aux représentations sociales de la santé au sein de celles-ci.

### **LES REQUÉRANT.E.S D'ASILE, UN GROUPE VULNÉRABLE ?**

Les requérant.e.s d'asile, notamment en raison des conditions de vie dans leur pays d'origine, de leur parcours migratoire et de leur situation en Suisse, se trouvent inscrit.e.s dans une situation de vulnérabilité – et très souvent de précarité. Catégoriser les requérant.e.s d'asile en tant que « groupe en situation de vulnérabilité »

plutôt que « groupe vulnérable » permet de s'écarter d'une perspective essentialiste et stigmatisante, et par là même d'éviter de renforcer les rapports de pouvoir (pour plus de détails concernant la notion de vulnérabilité, voir Hélène Thomas (2010)). De par cette situation de vulnérabilité, et parce que mon travail s'intéresse à la santé au sein de consultations soignantes, j'ai présenté mon projet aux commissions d'éthique cantonales responsables, qui ont validé mon projet.

## **ENTRETIENS SEMI-STRUCTURÉS DE RECHERCHE ET RAPPORTS DE POUVOIR**

Avant toute chose, il est nécessaire d'interroger le dispositif dans lequel interviennent les entretiens semi-structurés de recherche, et notamment la place qu'occupe le/la chercheur.euse. Dans le cadre de mon étude, mon statut de chercheuse, psychologue, représentante d'une institution élitiste, Suisse, blanche, entre en tension avec le statut qu'ont les requérant.e.s d'asile en Suisse. Cette distance sociale produit des rapports de pouvoir, ces derniers s'actualisant au sein d'entretiens de recherche. Toutefois, certain.e.s chercheur.euse.s nuancent cette vision de l'entretien qui les place comme uniques détenteurs.trices du pouvoir (Edwards et Holland, 2013 ; Hoffmann, 2007) ; c'est le/la participant.e qui décide ce qu'il/elle veut dire, ou ne veut pas dire, et sans son récit, le travail de recherche est compromis compte tenu de l'absence de données. Ces deux conceptions ne s'excluant pas l'une de l'autre, je m'inscris à leur interface.

En accord avec la démarche communautaire et critique de mon travail, ainsi qu'avec mes valeurs éthiques personnelles et professionnelles, j'ai décidé d'adopter une posture qui vise à réduire ou à manier les rapports de pouvoir existants dans le cadre d'entretiens de recherche. Plusieurs exemples concrets et inscrits dans ma pratique de chercheuse peuvent être cités, classés en trois sections délimitant l'étape de la recherche : cadre général de l'entretien, durant l'entretien et après l'entretien.

## ETHIQUE (EN) PRATIQUE : EXEMPLES SITUÉS

### CADRE GÉNÉRAL DE L'ENTRETIEN

Puisque je mène des entretiens avec des requérant.e.s d'asile allophones, je fais appel à des interprètes communautaires pour assurer la compréhension mutuelle. Ce contexte de triadologie a des impacts en termes de relation de pouvoir dans la mesure où il implique la présence de trois personnes aux statuts différents. Une multitude de questionnements, certains restants sans réponse, peuvent alors émerger : si le/la requérant.e d'asile et l'interprète se connaissent, quel passé ont-ils/elles en commun ? Comment l'un.e et l'autre se perçoivent-ils/elles ? Comment le/la chercheur.euse est perçu.e et comment les perçoit-il/elle ? Comment chaque personne se positionne-t-elle dans cette interaction à trois ?

En tant que chercheuse, je suis responsable du cadre de ces entretiens. Dès lors, j'ai décidé de collaborer avec des interprètes communautaires professionnel.le.s et de les rémunérer au tarif habituel malgré la recherche de fonds laborieuse. Ce choix implique l'établissement d'un cadre professionnel, tant pour les interprètes et les requérant.e.s d'asile que pour moi. En outre, dans la mesure du possible, j'évite d'arriver au même moment que l'interprète sur le lieu de l'entretien, et ce afin de ne pas transmettre au/à la participant.e une image d'alliance avec ce.tte professionnel.le. Aussi, avant de débiter l'entretien et après m'être présentée, je laisse un espace à l'interprète pour qu'il/elle puisse se présenter lui/elle-même et mentionner son code professionnel (respect du secret de fonction, impartialité, exhaustivité dans la manière de transmettre les contenus, etc.) (Interpret, 2015).

Soumettre mon projet aux commissions d'éthique cantonales appropriées a été une étape nécessaire et essentielle de ma recherche. Ces commissions m'ont explicitement demandé de présenter à chaque participant.e un feuillet d'informations et un for-

mulaire de consentement. J'ai constaté rapidement que je ne pouvais pas utiliser de tels documents avec les requérant.e.s d'asile, dans la mesure où les premières personnes que j'ai rencontrées ont toutes accepté les conditions des entretiens, enregistrement compris, mais ont refusé de signer le formulaire. Deux éléments contextuels peuvent expliquer ce refus : la place particulière de la signature dans la procédure d'asile<sup>18</sup> et, dans certains cas, l'analphabétisation. En plus d'entraîner une situation inconfortable pour les participant.e.s et pour moi-même, ces éléments contextuels impliquent un renforcement des rapports de pouvoir. J'ai décidé en conséquence d'abandonner ces formulaires écrits, présentant ainsi oralement toutes les informations et demandant un consentement oral aux requérant.e.s d'asile. Le cadre éthique est ainsi respecté, mais adapté au contexte spécifique de ces entretiens de recherche.

## PENDANT L'ENTRETIEN

Lors d'un entretien de recherche, il existe un décalage important entre l'investissement du/de la chercheur.euse et celui du/de la participant.e, principalement à travers la richesse des récits transmis. Ce décalage est nécessaire et bénéfique dans certaines situations de recherche, mais doit être repensé dans le cadre d'entretiens avec des personnes en situation de vulnérabilité puisqu'il renforce les rapports de pouvoir. Pour pallier cet effet, j'utilise un outil développé par Jean-Claude Métraux (2013), les échanges de paroles précieuses. S'inspirant de l'anthropologue Maurice Godelier, ce psychiatre distingue trois formes de paroles : les paroles monnaies, qui « ne signifient rien de plus que leur sens littéral » (p.184) ; les paroles précieuses, qui « dépassent leur valeur d'usage » et « portent en elles la marque indélébile du donateur » (p.185) ; et

●  
<sup>18</sup> Les autorités suisses utilisent les procès-verbaux des deux auditions, dont chaque page est signée par le.a requérant.e, pour aboutir aux décisions d'asile – et souvent pour relever les incohérences des récits et ainsi refuser le statut de réfugié.e.

les paroles sacrées, qui « ne doivent pas quitter la maisonnée, passer les frontières du cercle intérieur » (p.185). Selon lui, l'échange équilibré de paroles précieuses permet de construire un lien social. Sans pour autant préconiser un équilibre parfait dans l'échange, j'estime que cet outil permet de réduire les rapports de pouvoir entre les participant.e.s et moi. Dans les entretiens, il m'arrive par conséquent de raconter des anecdotes personnelles – des paroles précieuses – en lien avec le récit de mon interlocuteur.trice.

L'utilisation de cet outil influence de manière positive la qualité de la relation et des entretiens. Toutefois, il est essentiel de garder une posture réflexive à ce sujet et de prendre garde à son instrumentalisation à des fins peu morales (par exemple, partager de fausses paroles précieuses pour créer une relation de confiance illusoire).

## **APRÈS L'ENTRETIEN**

Suite à deux entretiens avec des requérant.e.s d'asile, j'ai décidé de m'engager personnellement en utilisant mon statut de chercheuse psychologue et des connaissances préalablement acquises professionnellement.

Accompagnée par une interprète communautaire, j'ai rencontré dans le cadre d'un entretien de recherche une jeune femme somalienne âgée de dix-huit ans. Au cours de sa route migratoire, en Libye, elle a été arrêtée et emprisonnée pendant plusieurs mois, subissant régulièrement des actes de torture et des viols. Cette jeune femme était en état de choc au moment de l'entretien. Rapidement, pour répondre aux potentiels risques que cette jeune femme encourait, je suis sortie du cadre de l'entretien de recherche à proprement parler et ai tenté de saisir le type de prise en charge dont elle bénéficiait. Au fur et à mesure de nos échanges, j'ai compris que c'était la première fois depuis son arrivée en Suisse qu'elle était accompagnée par une interprète et ai saisi à travers son discours l'importance pour elle d'être entourée par des femmes uniquement. Après en avoir discuté avec elle et avec son accord, j'ai

informé son assistant social de la gravité de sa situation et de l'importance d'être accompagnée par des femmes.

Le deuxième exemple concerne un homme kurde de Syrie avec lequel j'ai mené un entretien de recherche en présence d'une interprète. Cet homme me disait être perdu dans des démarches administratives en lien avec sa demande d'asile en Suisse, et cette situation l'affectait considérablement. Comme j'ai été stagiaire dans un service d'aide juridique, j'ai contacté personnellement un juriste en lui demandant s'il pouvait recevoir cet homme et évaluer si une prise en charge de son dossier était possible. Il a accepté de le rencontrer, puis, par la suite, d'être son mandataire dans ses démarches administratives.

Ces deux exemples illustrent ce que j'ai nommé précédemment « manier des rapports de pouvoir » et ne visent donc pas prioritairement leur réduction. Ils mettent également en lumière ma posture de chercheuse engagée ; mon engagement s'est traduit ici par la transmission du relais à des professionnel.le.s approprié.e.s.

## CONCLUSION

Conscientiser les rapports de pouvoir et adopter une posture réflexive à cet égard est une démarche indispensable au sein de la recherche, notamment lorsque des personnes en situation de vulnérabilité sont impliquées. Cela permet de prendre acte des enjeux plus globaux liés à la recherche, en particulier la dimension éthique, mais aussi les différents biais qu'elle soulève. Tout au long du processus, le/la chercheur.euse doit donc faire des choix et les expliciter. Par ailleurs, comme l'exemplifie cette étude spécifique, il est essentiel d'insérer la recherche au sein d'une conception de l'éthique située, opposée à une éthique standardisée, qui évolue en fonction du contexte concret dans lequel elle prend place (Charmillot, 2016).

## BIBLIOGRAPHIE

- Charmillot, Maryvonne (2016). *Le rôle politique des chercheur·e·s en sciences sociales*. Discussions de cas éthiques dans la recherche ethnologique, Société Suisse d'Ethnologie.
- Edwards, Rosalind et Janet Holland (2013). *What is qualitative interviewing?* London: Bloomsbury.
- Hoffmann, Elizabeth A. (2007). « Open-ended interviews, power, and emotional labor. » *Journal of Contemporary Ethnography* 36(3): 318-346.
- Interpret (2015). *Code professionnel des interprètes communautaires et des médiateurs/trices interculturel-le-s*: Interpret.
- Kvale, Steinar (2006). « Dominance through interviews and dialogues. » *Qualitative Inquiry* 12(3): 480-500.
- Métraux, Jean-Claude (2013). *La migration comme métaphore. Deuxième édition*. Paris: La Dispute.
- Santiago-Delefosse, Marie et al. (2016). « Quality of qualitative research in the health sciences: Analysis of the common criteria present in 58 assessment guidelines by expert users. » *Social Sciences and Medicine* 148: 142-151.
- Thomas, Hélène (2010). *Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres*. Bellecombe-en-Bauges (FR): Editions du Croquant.



## LES ENJEUX ÉTHIQUES DE LA RECHERCHE AVEC LES ENFANTS

*Daniel Stoecklin et Andrea Lutz*

Au cours des 25 dernières années, davantage de recherches en sciences sociales se sont intéressées aux expériences des enfants et des jeunes dans la société. L'émergence du nouveau courant en sociologie de l'enfance depuis les années 1990 a largement contribué à cet essor (James, et al., 1990, 1998, 2008 ; Corsaro 2009). Ce courant rompt avec les théories classiques du développement psychologique et de la socialisation qui, avec la maturité adulte en point de mire, considéraient les enfants comme des êtres incomplets et en devenir. Les enfants sont désormais vus comme des acteurs sociaux à part entière ayant une capacité d'agir présente et donc une influence actuelle sur les structures sociales. Ce nouveau paradigme, associé à la figure de l'enfant sujet de droits, depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant (ONU, 1989), a également placé la réflexion éthique dans la recherche sur et avec les enfants comme un aspect incontournable (Morrow & Richards, 1996 ; Morrow, 2008 ; Graham, et al., 2013 ; UNICEF, 2013). Les théories, les méthodes et l'éthique de la recherche avec les enfants ne peuvent en effet pas être pensées de manière séparée. De nouvelles approches méthodologiques et éthiques ont émergé au cours de ces dernières années dans ce domaine, notamment au travers des recherches participatives. Dans cet article, nous les passons en revue pour en synthétiser les éléments les plus significatifs.

## LES ENFANTS, UN GROUPE VULNÉRABLE

La nécessité de suivre des précautions éthiques dans la recherche avec les enfants est souvent justifiée par l'argument que les enfants représentent un groupe vulnérable (Graham, et al., 2013). Les enfants sont également un groupe dominé au sein de la société, en raison de leur statut social subordonné aux adultes. Il est de ce fait important de tenir compte des rapports sociaux dans lesquels les enfants sont insérés et d'essayer de réduire le plus possible les biais liés à la relation de pouvoir adulte-enfant au cours de la recherche. Les droits de l'enfant (ONU, 1989) à la liberté d'expression (art. 13) et à être entendu (art. 12) sont souvent réduits et filtrés par différentes institutions, ou encore par les parents, qui souhaitent souvent parler à la place des enfants. Il se pose dès lors la question de savoir comment récolter une parole authentique de l'enfant, en essayant de contrer au mieux l'influence des adultes. De par sa présence et son autorité scientifique, le/la chercheur.euse a inévitablement un effet sur le discours des enfants qui participent à l'enquête. Il/elle se doit donc de faire preuve de réflexivité par rapport à son engagement et son implication sur le terrain. Des méthodes adaptées aux enfants doivent être utilisées afin de rendre la situation d'enquête la plus symétrique possible et ainsi plus favorable à l'expression libre des enfants.

La vulnérabilité de l'enfant est cependant présentée par certains acteurs comme argument pour dénier la participation aux enfants, en raison de leur supposée incompetence, immaturité et fragilité. Sur le terrain, le/la chercheur.euse peut parfois se voir confronté.e à des résistances de la part d'adultes qui souhaitent protéger les enfants, mais qui leur nient en même temps la possibilité de faire valoir leur opinion. La vulnérabilité des enfants est réelle mais il est paradoxal de s'en servir pour justifier leur domination. Un défi majeur consiste donc à adapter les dispositifs de recherche aux besoins et aux capacités spécifiques des populations d'enfants impliquées (Morrow, 2008).

## QUELS PRINCIPES POUR UNE RECHERCHE ÉTHIQUE AVEC LES ENFANTS ?

Plusieurs auteur.e.s ont essayé de définir une liste de principes éthiques à suivre dans la recherche avec les enfants (Alderson, 1995 ; Morrow & Richards, 1996 ; Bell, et al., 2008 ; Alderson & Morrow, 2008 ; Morrow, 2008 ; Graham, et al., 2013). Soulignons qu'il n'existe pas d'approche unique dans ce domaine, mais que chaque auteur.e et chaque recherche implique une procédure spécifique. Il existe cependant un certain nombre de principes éthiques centraux sur lesquels la plupart des auteur.e.s concorde :

- *Bénéfices, préjudices et objectifs escomptés* : le premier élément à considérer avant d'entamer une recherche avec les enfants est la nécessité et l'utilité d'une telle recherche. L'auteur.e doit se demander quelle est la finalité qu'il/elle veut atteindre avec sa recherche et se questionner sur son engagement. Chaque recherche joue en effet un rôle social et politique qu'on le veuille ou non. Les auteur.e.s s'accordent sur l'idée qu'une recherche ne doit être entreprise que si elle peut bénéficier aux enfants et qu'il faut s'interroger sur les préjudices potentiels que la participation à l'enquête peut causer aux enfants. L'appréciation des bénéfices et préjudices reste toutefois très difficile.
- *Sélection des participants* : il s'agit de savoir sur la base de quels critères les enfants sont sélectionnés, voire exclus de la recherche. Ces choix doivent toujours être justifiés et motivés, afin de ne pas engendrer des discriminations et invisibiliser certains enfants. Il est également important de tenir compte de la pluralité et de la diversité des expériences vécues par les enfants, compte tenu de leur genre, âge, statut socioéconomique, culture, religion, etc.
- *Confidentialité et vie privée* : le/la chercheur.euse doit garantir la confidentialité et l'anonymat au sujet des propos récoltés auprès des enfants. Plusieurs dilemmes éthiques peuvent se poser dans ce cadre. Est-ce que les parents ont le droit d'accéder aux informations dévoilées par les enfants au cours de l'enquête

(notamment lorsque l'enfant est en danger) ? Lorsque des propos d'enfants sont cités dans des travaux scientifiques, faut-il les vérifier d'abord avec les enfants ?

- *Information* : les enfants ont le droit d'être informés sur les objectifs et le contenu de la recherche à laquelle ils participent. L'information doit être présentée dans un langage accessible pour les enfants, y compris pour les enfants appartenant à des minorités.
- *Consentement* : des méthodes adaptées aux enfants doivent permettre leur consentement éclairé, mais cela nécessite souvent un échange approfondi entre le/la chercheur.euse et l'enfant. Bien que d'un point de vue légal le consentement du parent suffit, il est important d'obtenir en premier lieu l'accord de l'enfant. Plusieurs dilemmes éthiques peuvent se poser, notamment lorsqu'il existe un conflit entre le parent et l'enfant. La question de l'âge et du degré de maturité de l'enfant fait également l'objet d'interprétations variées. La plupart des auteur.e.s défendent l'idée que le discernement de l'enfant doit être évalué au cas par cas et qu'il ne doit pas être inféré d'emblée par le/la chercheur.euse.
- *Restitution* : le/la chercheur.euse doit restituer de manière appropriée les résultats de sa recherche auprès des enfants. Il est cependant difficile de trouver les moyens adéquats pour le faire, lorsque ces derniers ne maîtrisent pas le langage académique et scientifique. Parallèlement à une restitution écrite ou à une conférence académique, d'autres formats doivent être envisagés.

## **IMPLIQUER LES ENFANTS DANS LE PROCESSUS DE RECHERCHE**

Afin de mener une recherche éthique respectueuse des droits des enfants, plusieurs auteur.e.s ont fait le choix de mener des recherches participatives, inspirées du modèle de la recherche-action

(Boyden & Ennew, 2004 ; Tisdall, et al., 2009). Ces méthodes consistent à impliquer les enfants à différents stades de la recherche : de sa conception jusqu'à sa réalisation et sa valorisation auprès du public. De cette manière, les rapports de pouvoir entre enquêteur.e et enquêté.e.s peuvent être réduits. En étant davantage ancrées dans le terrain, ces recherches ont également le mérite de présenter une vision plus complète et fidèle de la réalité vécue par les acteurs. La recherche participative avec les enfants accroît encore les difficultés mais elle révèle aussi certains impensés dans la recherche en sciences sociales quand elle reproduit l'image du/de la chercheur.euse-expert.e.

## BIBLIOGRAPHIE

- Alderson, Priscilla et Virginia Morrow (2008). « Ten topics for consideration in carrying out social research with children and young people. » *Children's Geographies* 6(1): 98-101.
- Alderson, Priscilla (1995). *Listening to Children : Children, Ethics and Social Research*. London: Barnardo's.
- Bell, Nancy (2008). « Research ethics code of practice summary version. » *Children's Geographies* 6(1): 95-97.
- Boyden, Jo et Judith Ennew (éd.) (2004). *Children in focus: a manual for participatory research with children*. Stockholm: Rädde Barnen.
- Corsaro, William, Michael-Sebastian Honig et Jens Qvortrup (éd.) (2009). *The Palgrave handbook of childhood studies*. Houndmills, Basingstoke, Hampshire ; New York: Palgrave Macmillan.
- Graham, Anne, Mary Powell, Nancy Taylor, Donnah Anderson et Robyn Fitzgerald (2013). *Ethical Research Involving Children*. Florence: UNICEF Office of Research – Innocenti.
- James, Allison et Alan Prout (1990). *Constructing and reconstructing childhood*. London: Falmer Press.
- James, Allison, Chris Jenks et Alan Prout (1998). *Theorizing Childhood*. New York: Teachers College Press.
- James, Allison et Adrian James (2008). *Key Concepts in Childhood Studies*. Los Angeles: Sage Publications Ltd.

Morrow, Virginia (2008). « Ethical dilemmas in research with children and young people about their social environments. » *Children's Geographies* 6(1): 49-61.

Morrow, Virginia et Martin Richards (1996). « The ethics of social research with children: an overview. » *Children & Society* 10: 90-105.

ONU (1989). Convention relative aux droits de l'enfant.

<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>

Tisdall, Kay, Michael Gallagher, John Davis (2009). *Researching with children and young people: research design, methods and analysis*. London: Sage.

UNICEF (2013). *Charte internationale pour la recherche éthique impliquant des enfants*. [http://childethics.com/wp-content/uploads/2015/04/ERIC-compendium-FR\\_LR.pdf](http://childethics.com/wp-content/uploads/2015/04/ERIC-compendium-FR_LR.pdf)

## L'ÉTHIQUE EN PRATIQUE DANS LA RECHERCHE DANS LES PAYS DES SUDS. EXPÉRIENCE AU MALI

*Claudine Sauvain-Dugerdil*

Des préoccupations éthiques se sont développées parallèlement à une remise en question d'une science toute puissante et rationnelle (Ossipow, 1993) et, pour la recherche Nord-Sud, d'un contexte colonialiste d'étude des cultures « premières » dans un souci naturaliste de préservation. Des comités d'éthique ont été créés pour mener la réflexion nécessaire et formuler des normes<sup>19</sup>, mettant au centre le consentement des participant.e.s et leur protection, particulièrement des groupes plus vulnérables<sup>20</sup>. En matière de recherche Nord-Sud, l'accent a porté sur les liens entre recherche et développement et le partenariat avec les chercheur.euses.s nationaux, devenu une condition pour la plupart des financements, notamment fédéraux (Droz et Mayor, 2009). En Suisse, les efforts pour construire des ponts entre le monde de la recherche et celui du développement ont abouti à la création de la Commission pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KFPE<sup>21</sup>). L'accent est essentiellement mis sur les conditions nécessaires à un partenariat juste tel que formulé par onze principes relatifs aux différentes étapes d'une recherche.

Comme le soulignait Alex Mauron (1996), l'éthique de la recherche ne se limite pas à des principes moraux relatifs au bien et



<sup>19</sup> En Suisse, une des premières a été la Société d'éthique biomédicale, créée en 1989.

<sup>20</sup> Human research Protection Program, Harvard Longwood Medical Area, 2013, 48 p.

<sup>21</sup> <https://sciencesnaturelles.ch/organisations/kfpe>

au mal ou au juste/injuste, mais nécessite une réflexion sur les finalités poursuivies. Les formes classiques de partenariat scientifique ont souvent été des échecs, illustrés notamment par ce que Ouattara et Ridde (2013) dénomment les « faux-partenariat » utilisés comme « faire valoir auprès des bailleurs de fonds ». Au-delà des principes de partenariat, la pratique de la recherche dans les Suds, se trouve confrontée au manque de ressources, de pouvoir et d'accès aux connaissances des collègues du Sud dans un contexte organisationnel et normatif hérité du passé colonial et fragilisé par l'instabilité institutionnelle. La surcharge des enseignant.e.s et des chercheur.euses.s, leurs problèmes financiers, la formation déficiente des étudiant.e.s engendrent des « rapports inégalitaires qui accentuent les conditions de vulnérabilité des chercheurs du Sud » (Olivier de Sardan, cité par Ouattara et Ridde, 2013).

Les chercheur.euses.s occidentaux en terrains sud sont aussi confrontés à la différence socio-culturelle. Certes, l'altérité est une clé pour « revenir à l'étonnement qui fait [...] que le bon sens vole en éclats, que la certitude cède la place au doute » (Crettaz, 1993, p.11) ou pour s'interroger sur la part d'ignorance et de mystère de la connaissance (Morin, 2017). Le premier défi est cependant de dépasser un occidentalisme piégé dans la description des différences, pour ancrer la réflexion dans les valeurs et connaissances communes (Hurst, 2013) et s'interroger sur la finalité de la connaissance, un « know-why » qui dépasse le « know-how » (Mauron, 1996).

Nous illustrons notre propos par nos expériences de terrain au Sarnyéré Dogon (Cercle de Douentza, Mali). Sur une période de quatre décennies, nous avons été témoins des métamorphoses du monde rural malien, mais aussi du cadre institutionnel national et celui de la recherche occidentale dans les Suds. Nos premières enquêtes en 1975 et 1976 s'inscrivaient dans la participation du Département d'anthropologie de l'Université de Genève aux travaux développés alors par l'Institut National d'études démographiques (INED, Paris) au Mali (voir notamment Cazes, ed. 1993). Par une immersion de terrain des chercheur.euses.s du Nord, alliant obser-

vation participante, relevés factuels et enquêtes spécifiques, l'objectif était d'analyser les racines et les évolutions de l'isolement d'une petite population (quatre villages). La dynamique du peuplement a été reconstituée à travers l'histoire orale généalogique et les relevés archéologiques des sites anciens. L'analyse du choix du conjoint a permis d'examiner le degré d'endogamie et les enquêtes sur l'histoire féconde des femmes et la survie de leurs enfants, l'équilibre démographique précaire dans un milieu particulièrement aride. L'observation participante de la vie au quotidien a mis en lumière la quasi-autarcie de cette population (Sauvain-Dugerdil, 1980 ; Gallay, 1981).

Vingt-cinq ans plus tard, une seconde campagne de terrain (2002-2010), s'est centrée sur le défi des jeunes dans un contexte d'ouverture inéluctable : fin de l'autarcie face au déclin des ressources naturelles et à la croissance démographique, et début de l'insertion dans un monde de plus en plus global. Les modalités de la recherche ont aussi considérablement évolué, impliquant des missions plus courtes par des équipes formant des jeunes chercheur.euses.s suisses et maliens à la recherche de terrain dans le cadre d'un partenariat entre l'Institut de démographie et d'études familiales de l'Université de Genève et deux organes de l'Université de Bamako (Institut supérieur de formation et de recherche appliquée, ISFRA, et Département de santé publique Faculté de médecine). La recherche a suivi le phénomène émergent de migration temporaire des jeunes et ses conséquences économiques et sociales (Sauvain-Dugerdil et Roulin, 2010 ; Sauvain-Dugerdil, 2013). Des travaux d'étudiantes se sont centrés sur l'ouverture et les changements écologiques depuis les années 1970 (Roulin, 2007 ; Melo, 2008).

## **L'ÉTHIQUE EN PRATIQUES : RESPONSABILITÉS DU/DE LA CHERCHEUR.EUSE DU NORD**

Bien que rarement abordée explicitement, c'est la notion de responsabilité qui est au centre du défi de l'éthique en pratique. La

responsabilité est à tous les niveaux : celui des institutions qui élaborent et appliquent les règles, des partenaires, des populations concernées, mais dans un contexte d'inégalité et d'altérité, la responsabilité du/de la chercheur.euse du Nord est au centre.

Pour le/la chercheur.euse du Nord le premier piège est de tomber dans une attitude paternaliste face à une population qui vit dans des conditions de marginalisation et de précarité particulières. Toutefois, exemple de survie dans un milieu particulièrement hostile et d'adaptation impressionnante aux changements, cette population est certes vulnérable, mais, jusqu'à récemment, autonome et méfiante vis-à-vis des influences externes. Ayant affaire à des acteurs et non pas des sujets d'étude, le/la chercheur.euse a la responsabilité de se positionner dans les jeux de pouvoir des différents acteurs, mais aussi par rapport à la signification des connaissances recherchées et la gestion de l'inégalité d'accès aux ressources économiques.

## **SE POSITIONNER DANS DES JEUX DE POUVOIR COMPLEXES**

La responsabilité que nous mettons en premier, car elle va influencer les autres, est celle de trouver sa place et celle des collaborateurs.trices de la recherche dans le réseau complexe des configurations sociales de la population. Durant la campagne de terrain des années 1970, il s'est agi essentiellement de trouver la bonne distance avec la population et cadrer le traducteur. Dans une société très structurée, comme celle du Sarnyéré, les interlocuteurs.trices sont désigné.e.s par des règles hiérarchiques précises qui imposent de passer par le chef, ou plutôt le représentant du chef, et selon les objectifs poursuivis, la cheffe des femmes ou des jeunes, du village, du quartier. C'est donc par la hiérarchie que passe le consentement de la population ; le chef ayant exprimé son accord, la population participe généralement sans réticences. Toutefois, le chef prend sa décision sur la base de consultations et il est primordial pour le/la chercheur.euse de convoquer des assem-

blées villageoises pour se présenter et expliquer largement les objectifs de l'étude. D'autre part, le feu vert de l'instance supérieure n'empêche pas toujours des obstacles ultérieurs qui peuvent exprimer des conflits sous-jacents, comme expérimenté par le refus d'un quartier lors de notre enquête de 1976 à cause de divergences entre le chef de ce quartier et le grand chef. Pour les questions pratiques, l'interlocuteur est le logeur, généralement membre de la famille du chef.

Si l'aval du chef joue un rôle prépondérant dans la réussite du projet, en revanche l'enjeu scientifique est de dépasser le point de vue officiel de la hiérarchie pour cerner la diversité des comportements et des opinions. L'enquête exhaustive auprès d'un groupe cible – ici, les femmes ayant déjà au moins deux enfants, ou les jeunes ayant déjà migré – est la méthode de base pour circonscrire une thématique, mais les rencontres informelles et la participation aux activités constituent aussi des sources particulièrement précieuses de recoupement des informations. Le traducteur est une personne clé qu'il convient de bien cadrer pour ne pas être manipulé.e. Personne au Sarnyéré ne comprenant alors le français, notre premier traducteur, pour les missions de 1975-76 et les premières de la seconde campagne, était un homme d'une autre ethnie, résidant à une vingtaine de kilomètres, mais connaissant les gens du Sarnyéré. Les échanges se faisaient en poular, la langue véhiculaire de la zone, mais que les femmes ne maîtrisaient pas, ce qui impliquait avec elles une double traduction (dogon-poular-français). Pour pouvoir travailler avec les femmes, il était donc indispensable d'avoir un accès direct sans intermédiaire masculin et donc d'acquérir des connaissances de base du torotegu, la langue de la montagne. L'obstacle de la langue et de la méconnaissance des coutumes donne au traducteur un pouvoir évident sur le/la chercheur.euse et sur la recherche : c'est lui qui la.le présente et lui apprend la façon de se comporter et, dans un contexte aussi isolé, gère l'intendance. Son comportement peut être un obstacle aux bonnes relations et sa compréhension des objectifs de la recherche est essentielle. Par son expérience antérieure avec des équipes françaises, cet homme avait appris à traduire sans (trop) interpréter et semblait avoir bien compris les objectifs du travail. Il est

devenu un intermédiaire précieux auprès de la population. Toutefois, dans un premier temps, ses manières grossières me mettaient mal à l'aise ; mais j'ai progressivement compris que sa différence même, et surtout le fait qu'il appartienne à une ethnie jugée inférieure, lui donnait une liberté que n'avait pas le traducteur qui lui a succédé les dernières années, un Dogon scolarisé venant d'un village proche du chef-lieu de la commune.

Lors de la seconde campagne, il s'est agi de gérer une petite équipe avec des étudiant.e.s de de Bamako et de Genève. Outre l'organisation pratique, le principal enjeu était alors de garder le contact privilégié qui avait été établi avec la population. À l'encadrement des jeunes suisses ne connaissant guère l'Afrique, mais curieux d'apprendre, s'ajoutaient la gestion plus délicate du manque de connaissances et de sensibilité de terrain des étudiants maliens et l'absence d'encadrement de la part de leurs professeurs jamais venus sur le terrain avec nous. À partir du tournant du millénaire, de nouveaux acteurs locaux apparaissent, associés aux premiers programmes de développement, aux politiques de décentralisation de l'État, à la création de l'école et à l'islamisation progressive de la zone. Pour nous, cette multiplication des interlocuteurs et des normes de référence qui affaiblissent la chefferie traditionnelle posa de nouveaux défis.

Ainsi, le.la responsable d'une recherche ne peut se limiter à être un observateur neutre : il.elle devient un.e acteur.trice des dynamiques sociales, parfois même un.e intermédiaire, un.e porte-parole de la population. Sa première responsabilité est par conséquent de négocier la place qui lui est attribuée pour jouer son rôle tout en conservant son autonomie et éviter d'être manipulé.e. Le fait d'être une femme est certainement un avantage : dans ce contexte une femme blanche était inclassable, accompagnant les femmes pour certaines tâches, mais invitée parmi les hommes lors des cérémonies.

## LES BONNES CLÉS POUR DES CONNAISSANCES PERTINENTES POUR LA RECHERCHE MAIS SANS NUIRE À LA POPULATION

Encore plus que pour des recherches dans notre propre culture, se pose la question des finalités de la connaissance, le « know-why » (Mauron, 1994). Quelle est la pertinence du sujet en relation avec l'objectif scientifique, mais aussi est-ce que les questions de recherche sont acceptables dans le contexte concerné et, plus largement, n'entraînent pas de conséquences néfastes pour la population. Le manuel du/de la chercheur.euse en santé de Harvard introduit la notion du « best interest »<sup>22</sup>. Ainsi des enquêtes socio-démographiques ont par exemple supprimé la question sur l'appartenance ethnique, dans des contextes sensibles à ce sujet. Une réflexion avec les partenaires s'impose pour identifier les questions délicates et la façon de les aborder. La notion de confidentialité ne se limite pas à la sphère individuelle, mais doit comprendre la protection du groupe eu égard à la diffusion d'informations pouvant lui nuire. Pour revenir à l'exemple de l'appartenance ethnique, cela peut signifier de ne pas publier des statistiques par ethnie.

Mais il convient aussi de s'interroger sur le « know-how », à savoir la façon d'accéder aux connaissances. La proposition de Samia Hurst (2013) de se centrer sur les valeurs et connaissances communes permet certes de dépasser la description des différences, mais le risque est alors de nier la richesse des différences (Jacquard, 1978). Il importe de s'entendre sur le phénomène à circonscrire, mais c'est en cherchant à comprendre la perception locale de ce phénomène que l'on est amené à poser les bonnes questions et à récolter des informations fines. À cet égard, deux exemples du travail au Sarnyééré sont particulièrement éclairants. Sans le savoir, nous avons fait le bon choix d'entrée en matière en commençant par des relevés généalogiques, plutôt que par un recensement, approche classique des démographes. L'histoire généalogique, à savoir la reconstitution des filiations jusqu'à l'ancêtre



<sup>22</sup> Investigator Manual, HRP-103, 2015, The Human Research Protection Program at Harvard Longwood Medical Area, 48 p.

fondateur, rejoignait une de leurs préoccupations centrales qui ancrent leur organisation sociale, alors qu'ils associent le recensement aux relevés administratifs pour la taxation<sup>23</sup>. Grâce à la rencontre d'intérêts communs, nous avons pu récolter une information unique, à savoir des généalogies orales remontant sur neuf générations.

Le second exemple illustre l'utilité de prendre en compte leur propre perception de leur société. Des discussions informelles ont signalé un surplus de femmes. Des vérifications sur les statistiques des naissances des dernières années n'indiquaient pourtant pas de déséquilibre des sexes à la naissance, ni une surmortalité particulière des garçons. L'explication a été trouvée en comprenant qu'il s'agit là du point de vue de pères de famille ayant le devoir de trouver une épouse pour leur fils. Ce n'était donc pas le nombre de femmes qui avait changé mais le nombre d'épouses potentielles qui avait explosé par l'abandon d'une coutume qui excluait du cercle des mariables les filles des familles non fréquentables, car ne respectant pas certaines traditions et suspectées de sorcellerie. C'est ainsi qu'a aussi été élucidé ce que nos raisonnements démographiques ne nous permettaient pas de comprendre, à savoir l'anomalie constituée par les cas de célibats dans une population où le mariage est universel.

Par conséquent, le respect de la signification locale des informations récoltées est, comme le positionnement dans le jeu des acteurs, une dimension de l'éthique de la recherche, mais aussi une clé pour une recherche de qualité qui va au-delà des apparences et de la description de la différence.



<sup>23</sup> Recensements contre lesquels ils ont développé des stratégies d'évitement, notamment dans une architecture labyrinthique.

## CONCLUSION

Nous avons proposé ici quelques pistes de réflexion sur l'éthique en pratique dans les Suds, à travers l'exemple d'une longue expérience de recherche dans une population ayant développé des stratégies pour survivre dans des conditions particulièrement précaires et s'adapter à l'ouverture progressive sur le monde. Cette expérience témoigne aussi d'une époque charnière pour la recherche occidentale au Sud avec la montée des institutions et compétences locales. À l'immersion du/de la chercheur.euse des années 1970 dans une réalité certes fascinante, mais dominée par les difficultés pratiques et la gestion des relations avec la population, a succédé la gestion de partenariats de recherche dans un contexte inégalitaire.

Notre postulat est que, au centre de l'éthique, comme « sagesse pratique » (Mauron, 1994), se situe nécessairement la responsabilité du/de la chercheur.euse. Vu les limites de cette contribution, nous nous sommes limitées à l'éclairer par les deux points qui nous semblent à la source de tous les autres, à savoir le pouvoir relationnel et l'accès aux connaissances. Nous n'aborderons donc pas ici les difficultés émergeant des inégalités d'accès aux sources de financement et, plus généralement, des inégalités économiques, qui introduisent un biais fondamental dans les relations de partenariat et posent des questions d'équité difficiles à trancher. Quelle part attribuer aux collègues locaux dans les budgets et comment en assurer une bonne gestion ? Mais aussi, comment faire comprendre que les budgets de recherche ne prévoient pas des salaires de consultants, mais des barèmes de chercheur.euse.s ? Et quelle contrepartie donner à la population cible ? En outre, nous n'avons pas traité, ou que marginalement, des aspects plus globaux sur le rôle des chercheur.euse.s des Suds dans la formulation des cadres éthiques, le partage des connaissances et la consolidation des compétences des collègues nationaux y compris en matière d'éthique, les politiques de recherche au Nord et au Sud, les méthodes d'enquête, le partage des résultats, la course aux publications, la concurrence entre chercheur.euse.s, le lien entre recherche et action,

l'ingérence des intérêts privés et les systèmes de népotisme et la corruption.

Aujourd'hui, une nouvelle ère s'amorce. Non seulement, la majeure partie des organes de financement ont des exigences éthiques et de partenariat, mais les comités nationaux africains d'éthique commencent à prendre la parole (Sprumont et, 2013). Surtout, les compétences nationales se développent, notamment à travers les étudiants qui viennent se former chez nous et créent ainsi des liens solides. Des institutions dynamiques émergent, avec des collègues très compétents et bien intégrés dans les réseaux scientifiques et de bailleurs de fonds. Mais le chemin est encore long pour atteindre l'objectif défini par Olivier de Sardan (cité par Ouattara et Ride, 2013) « Ni dépendance envers les institutions du Nord, ni repli afrocentriste ». Et surtout, le défi est la vulnérabilité aux crises, notamment sécuritaires, qui secouent de nombreuses régions, en particulier le Mali. Depuis 2010, il est impossible pour nous de se rendre au Sarnyé et la recrudescence actuelle de l'insécurité dans cette zone empêche même les Maliens d'y accéder. L'enjeu est alors de maintenir un programme minimum de partenariat avec les institutions à Bamako, de développer les analyses des données existantes et de poursuivre l'appui au Sarnyé par l'intermédiaire d'organes actifs localement. Nous apprenons donc une nouvelle dépendance vis-à-vis des partenaires locaux.

Finalement, à la question de savoir si l'éthique ne serait pas de renoncer à la recherche occidentale dans les Suds et en laisser la responsabilité aux partenaires locaux, je réponds négativement. Les expériences de l'altérité et des responsabilités qui lui sont associées sont la meilleure école pour former des chercheurs de qualité. Plus largement, le travail de terrain ouvre des fenêtres sur le mystère de la connaissance (Morin, 2017) que ne sauraient remplacer les analyses statistiques les plus sophistiquées des données des grandes enquêtes harmonisées. Au-delà de l'inégalité des relations, j'ose espérer que pour nos collègues des Suds, notre regard externe, parfois naïf, sur leurs réalités est aussi une source d'enrichissement. Mais il est évident qu'un véritable regard croisé

suppose aussi des terrains au Nord pour les chercheur.euse.s du Sud.

## BIBLIOGRAPHIE

- Cazes, Marie-Hélène (ed.) (1993). *Les Dogon de Boni. Approche démo-géné-tique d'un isolat du Mali*. Travaux et Documents, 132, Paris: INED/PUF.
- Crettaz, Bernard (1993). *La beauté du reste*. Genève: Editions Zoé.
- Droz, Yvan et Anne Mayor (eds) (2009). *Partenariats scientifiques avec l'Afrique. Réflexions critiques de Suisse et d'ailleurs*. Paris: Karthala.
- Gallay, Alain, Claudine Sauvain-Dugerdil (1981). *Le Sarnyéré Dogon. Archéologie d'un isolat, Mali*. Recherches sur les grandes civilisations, 4, Paris: ADPF.
- Hurst, Samia (2013). « L'éthique du monde en développement ? » *Bioethica Forum* 6(1): 18-20.
- Jacquard, Albert (1978). *Eloge de la différence. La génétique et les hommes*. Paris: Le Seuil.
- Melo, Xenia (2008). *La diversification des stratégies de subsistance et le rôle de la mobilité. Le cas des Dogon du Sarnyéré (Mali)*. Mémoire master démographie, Université de Genève.
- Mauron, Alex (1996 & 2004). « Ethique (essai d'une définition) », *Petit Glossaire de bioéthique*. [en ligne] <https://www.unige.ch/medecine/ieh2/ethiquebiomedicale/enseignement/glossaire/> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2017).
- Morin, Edgar (2017). *Connaissance, ignorance, mystère*. Paris: Fayard.
- Ouattara, Fatoumata et Valéry Ridde (2013). « Expériences connues, vécues... mais rarement écrites. A propos des relations de partenariat Nord-Sud. » *Nouvelles pratiques sociales* 25(2): 231-246.
- Roulin, Emily (2007). *Le désenclavement d'une culture séculaire : L'ouverture au monde par les jeunes Dogon du Sarnyéré*. Mémoire master histoire économique et sociale, Université de Genève.
- Sauvain-Dugerdil, Claudine (1980). *Quelques aspects de la biologie évolutive de deux isolats: Indiens maya de San Antonio Palopó (Guatemala), Dogon du Sarnyéré (Mali)*. Thèse doctorat 1955, Université de Genève.

Sauvain-Dugerdil, Claudine (2013). « Youth mobility in an isolated population of the Malian Sahel : A mitigating factor to cope with new uncertainties or a dimension of the social disintegration ? » *Annals American Academy Political and Social Science*, 648: 160-174.

Sauvain-Dugerdil, Claudine et Emily Roulin (2010). « La figure du père, de la mère et des amis dans un contexte en mutation. Composition de l'entourage perçu et réel de jeunes maliens », Colloque international AIDELF, <https://www.erudit.org/livre/aidelf/2010/004144co.pdf>

Sprumont, Dominique et Jérôme Ateudjieu (2013). « Ethique dans les pays en développement, éthique en développement ». *Bioethica Forum* 6(1): 23-25.

**POUR UNE ÉTHIQUE DU *CARE***  
**DANS LA RELATION D'ENQUÊTE : JALONS**  
**MÉTHODOLOGIQUES À PARTIR D'UNE RE-**  
**CHERCHE AUPRÈS D'ÉLITES TRANSNATIONALES**

*Karine Duplan*

La question de la dimension éthique dans la relation d'enquête a fait l'objet de nombreuses réflexions dans l'ensemble des sciences sociales, francophones comme anglophones. Nombre de ces travaux se sont largement centrés sur les situations d'enquête en terrains dits sensibles (Bouillon, *et al.* 2005) tout comme sur les implications des interactions de recherche avec des populations définies comme vulnérables (Fassin et Bensa, 2008). Ils invitent pour cela à la vigilance vis-à-vis de toute dérive instrumentale dans le processus d'enquête par l'application de chartes éthiques (Collignon, 2010) tout en soulignant l'impératif d'engagement social de la part du/de la chercheur.euse face aux mailles d'un système générant toujours plus d'inégalités (Cloke, 2002). Mis.e.s face à leur sens de la justice, les chercheur.euse.s doivent effectuer des choix moraux en situation d'enquête, qui viennent interroger la limite entre scientificité de la recherche et militance du/de la chercheur.euse (Morelle et Ripoll, 2009). Du côté de la sociologie des élites, semble à l'inverse prévaloir l'idée qu'il faudrait « s'imposer aux imposants » (Chamboredon, *et al.*, 1994), contourner leur surveillance (Pinçon et Pinçon-Charlot, 2002), afin de garantir une production de savoirs objectifs et engagés. Des travaux plus récents mettent toutefois en garde contre l'expression de possibles biais revanchards que seraient à même de mettre en œuvre les chercheur.euse.s, depuis la position d'infériorité face à ces interlocuteurs ou interlocutrices de haut rang (Laurens, 2007) à laquelle

ils et elles se trouvent assigné.e.s. Ce présupposé vient alors interroger la possibilité d'engagement social du/de la chercheur.euse en situation d'enquête au sein de populations considérées comme dominantes.

Les questions éthiques dans la relation d'enquête ne semblent ainsi pas traversées par les mêmes impératifs en fonction du positionnement sur l'échiquier social des différent.e.s interlocuteurs et interlocutrices de recherche. Elles paraissent cependant y placer implicitement le ou la chercheur.euse dans une position de l'entre-deux, celui ou celle-ci se retrouvant extrait.e de l'analyse des rapports de pouvoir en présence. L'éthique est entendue ici, dans la lignée de Donna Haraway (2007), comme une posture, une façon de faire science, une production de savoirs dont nous, chercheur.euses.s qui les promulguons, nous devons d'endosser la responsabilité. Il n'existe donc pas, selon cette acception, et à l'encontre des processus de normalisation néolibérale promus par l'essor de chartes éthiques institutionnelles (Laurens et Neyrat, 2010), *une* éthique universelle, mais *une pluralité* d'éthiques *situées* en fonction des contextes de recherche (Cloke, 2000). L'éthique peut se définir comme une pratique qui se pense dans une démarche scientifique en prenant en compte la pluralité du monde au sein duquel nous vivons. La réflexivité devient en ce sens un enjeu méthodologique premier (England, 1994). Elle est l'outil qui permet au/à la chercheur.euse de se positionner en accord avec une éthique personnelle en lien avec un engagement social dans la production du savoir scientifique.

En me basant sur une enquête de terrain menée auprès des élites transnationales à Luxembourg de 2012 à 2016<sup>24</sup> (Duplan, 2016), je souhaite interroger dans cet article ce qu'une démarche réflexive peut amener comme possibilité de conciliation entre engagement social et démarche éthique du/de la chercheur.euse en

●  
<sup>24</sup> Je montre dans cette thèse comment les femmes expatriées, actrices invisibilisées de la mondialisation, contribuent à la production d'espaces transnationaux localisés par la mise en œuvre de formes hétéronormées dans leur rapport à l'espace.

situation d'enquête auprès de populations définies comme dominantes. Je procéderai pour cela en trois temps. Je m'intéresserai tout d'abord à la construction de l'objet de recherche lors de la situation d'enquête en prêtant attention aux implicites qui contribuent à son façonnement. Je porterai ensuite de manière plus fine mon regard sur les interactions qui prennent place au sein de l'espace de l'entretien et à leur évolution contextuelle tout au long de l'enquête. Enfin, je m'attacherai à l'échelle micro aux affects en jeu et au rôle des émotions du/de la chercheur.euse dans la production des savoirs

### **SE DÉFAIRE DE SES PRÉCONCEPTIONS POUR PENSER LA PLURALITÉ DE SON OBJET DE RECHERCHE**

Les représentations que j'avais de ces femmes expatriées au commencement de cette enquête étaient largement influencées par les images et imaginaires véhiculés par le sens commun et les media autour de la figure de la femme expatriée. Or, la rencontre avec le terrain m'a amenée à interroger ces constructions discursives d'une "*desperate housewife*" de la mondialisation ainsi que leur influence sur mes propres représentations. Contrairement à mon attente, l'observation ethnographique s'est trouvée facilitée par de nombreuses formes de proximité que j'entretenais avec l'objet de ma recherche. Être une femme, de la même tranche d'âge, vivant en couple hétérosexuel, ayant suivi son conjoint à Luxembourg, être une mère, partager des contraintes de genre, tout cela m'a aidé, entre autres éléments, à nouer de premiers contacts.

Je me pensais donc extérieure à ces femmes, je me *sentais* extérieure, tout en étant, dans le même temps cooptée, identifiée comme une « même », du fait notamment du partage de cette situation de mobilité transnationale et de ma position genrée. Ces femmes m'ont en effet, pour la plupart, accueillie comme leur paire quand bien même je me sentais étrange ou étrangère, sans toutefois que cela ait joué de façon univoque dans chacun des contextes relationnels. Lors des entretiens, certaines enquêtées ont

ainsi pu adopter une position que je qualifie de surplombante en ce qu'elles cherchaient à me donner à voir ce que serait que « être 'expat' ». Le plus souvent, elles valorisaient à cet effet une expérience d'expatriation de longue distance, ou encore un parcours d'expatriations multiples, qui leur conférait un sentiment d'appartenance plus assurée à cette communauté expatriée, confinant à une forme de pouvoir (Chamboredon, *et al.*, 1994 ; Laurens, 2007). À l'opposé, dans d'autres contextes, le statut de chercheuse, mais aussi le rattachement à la Sorbonne, ont pu jouer comme forme de capital culturel et symbolique et contribuer à me placer au rang de celles et ceux qui détiennent le savoir, soulignant alors la position de pouvoir, bien que relative, que confère l'accès à ce type de capital (Datta, 2008). Ces éléments ont, parmi d'autres lors des entretiens, participé à mon emplacement dans cette mosaïque de rapports de pouvoir.

Cette ambivalence de position - entre la façon dont je me percevais et celle dont j'étais apparemment perçue - vient également souligner les soubassements de la construction de mon objet de recherche, qui se fondaient initialement sur une relation d'extériorité. Par un nécessaire effort réflexif quant à ma relation avec ces femmes sujettes de l'enquête, je me suis alors attelée à déconstruire l'idée avec laquelle j'arrivais sur le terrain d'une élite en tant que groupe homogène et figé. Cela a permis de faire émerger les axes de différenciation existant entre ces femmes tout en mettant au jour le processus de formation de cette élite transnationale dans ce partage d'une expérience de mobilité genrée. Ce travail de réflexivité suppose de défaire ses propres préjugés. Il permet d'interroger les constructions discursives qui nourrissent nos propres cadres de recherche et qui *"fail to encompass the reality of research population"* (Ritterbush, 2012, 18), permettant ainsi de penser la pluralité de notre sujet d'étude au-delà de toute tentative simplificatrice. Il participe enfin au processus de familiarisation et de rapprochement du/de la chercheur.euse avec son objet d'étude (Beaud et Weber, 2003).

## L'ENTRETIEN, UN ESPACE INTIME D'INTERSUBJECTIVITÉ

Si je peux probablement aujourd'hui être assimilée à la population cible de la recherche que j'ai engagée, il importe de comprendre en quoi cette position relève d'un long processus de familiarisation avec mon sujet d'enquête, fruit de la contamination partielle par mon objet de recherche. Je suis ainsi progressivement apparue comme disposant d'une expérience accrue au sein de cet univers de mobilité transnationale, ce qui a contribué à m'octroyer un statut particulier lors des entretiens avec les femmes les moins expérimentées, ou nouvellement arrivées. De même, ces interlocutrices de recherche ont également, au cours de la relation d'enquête, fait montre d'une mise à distance plus ou moins grande à mon égard ou, au contraire, d'une volonté de rapprochement, en fonction, notamment, de leur aisance à circuler dans cette sphère transnationale.

L'objet de recherche et le ou la chercheur.euse se trouvent en effet en prise avec un processus de transformation individuelle tout au long de l'enquête, du fait de leur insertion dans un faisceau d'interactions et d'enjeux de pouvoir multiples. Kath Browne (2003) propose de travailler ce processus de co-construction des subjectivités par le biais de la notion de *fieldworking* afin de révéler ces dynamiques à l'œuvre entre chercheur.euse et participant.e.s. Les entretiens jouent en cela comme espace de façonnement de la subjectivité à la fois du/de la chercheur.euse et des interlocuteurs et interlocutrices de recherche. Lors de l'enquête que j'ai menée, les femmes se sont produites de façon performative comme expatriées dans cet espace de l'entretien, au sein duquel j'ai endossé, du fait de ma position de chercheuse, le rôle de facilitatrice faisant advenir l'objet de la recherche. Toutefois, si ces micro-relations de pouvoir à l'œuvre sont théoriquement négociables et en constante recomposition, elles ne se trouvent pas nécessairement interrogées en situation. En conséquence, *“the researcher does not have to be in a powerful position in order for research to be undertaken and the final write is not necessarily distant from participants”* (Browne, 2003, 136).

Cette fluidité des micro-relations de pouvoir permet de créer un climat de confiance lors de la situation d'entretien, transformant celui-ci en un espace d'intersubjectivité. Ces femmes m'ont ouvert à l'intimité de leur expérience de mobilité transnationale. Elles m'ont fait part de leurs difficultés, de leurs combats, de leurs désirs, de ce qui les animait. En s'engageant émotionnellement dans la relation d'entretien, par le biais de cet espace d'intersubjectivité, elles se sont produites, non pas comme des dominantes intouchables, mais des individus ordinaires, banals, laissant affleurer leur vulnérabilité. Ces entretiens ont ainsi rendu possible une analyse à l'échelle individuelle permettant d'aborder la sphère de l'intime, au-delà d'une seule analyse au niveau du groupe social et de la communauté transnationale. C'est alors là que je situe l'une des responsabilités du/de la chercheur.euse en situation d'enquête avec des dominant.e.s : préserver les individus tout en cherchant à mettre au jour les mécanismes de production d'asymétrie de pouvoir. Cela vient alors interroger la capacité à sortir de sa propre expérience pour penser la pluralité des expériences du monde que rencontrent les interlocuteurs et interlocutrices de recherche.

## **LE/LA CHERCHEUR.EUSE FACE À SES ÉMOTIONS**

Afin d'accueillir des expériences intimes autres, la situation d'entretien suppose un engagement empathique de la part du/de la chercheur.euse. Selon Liz Bondi (2003, 73), l'empathie, *"does not expunge differences or inequalities. Rather, empathy enables people to engage in the work of communicating and understanding aspects of their experiences across a multiplicity of differences"*. Lors des entretiens, mes interlocutrices de recherche m'ont fait part de leur monde intérieur et je me devais, quel que fût mon point de vue sur ce qu'elles me racontaient d'elles-mêmes, de leurs désirs, de leurs projets, de leur quotidien, d'accueillir leur parole afin d'essayer de comprendre les logiques qui les motivaient. Il m'a alors fallu, afin de respecter la confiance qu'elles m'octroyaient en se livrant ainsi, suspendre mon jugement quant à ce qu'elles exprimaient, de façon à être à même de penser leur différence.

J'ai ainsi pris le parti de distinguer entre, d'une part, la phase de recueil d'information, lors des entretiens, qui suppose de mettre en place une forme de proximité émotionnelle avec le ou la sujet.te de l'enquête, dénuée de jugement, et, d'autre part, la phase d'analyse, post-entretien, relevant d'une dimension critique, ces deux phases dialoguant sans cesse de la théorie au terrain (Burawoy, 2010). L'engagement empathique entraîne ainsi une mise à distance, au moins le temps de l'entretien, des émotions à même de surgir lors du recueil de la parole de ces femmes, en les renvoyant à la phase d'analyse. Ces deux phases, qui interagissent de façon diachronique ne peuvent en aucun cas être menées conjointement au risque de mener à une confusion éthique ou à une perte d'information. La mise en place de cette démarche a permis de mettre à l'abri, de « prendre soin », tout à la fois de la qualité des informations recueillies, de la dimension humaine et respectueuse de la relation avec mon interlocutrice de recherche, mais aussi, de me mettre à l'abri moi-même de ces émotions potentiellement perturbantes.

Prendre en compte le degré de proximité et d'intimité que recouvrent les relations avec les interlocuteurs et interlocutrices de recherche ne peut faire l'économie d'une interrogation des affects qui entrent en jeu lors de ces interactions. Or, il est encore souvent d'usage, comme le relève Liz Bondi (2005), au nom d'une forme de rationalité ou bien encore peut-être par pudeur, de "*partitioning emotion and research*". Pourtant, le processus de transformation du/de la chercheur.euse décrit plus haut s'accompagne d'une dimension émotionnelle que la réflexivité à soi, selon le double regard réflexif proposé par Gillian Rose (1997), suppose de prendre en compte. Cette auteure propose de travailler la réflexivité comme un processus d'auto-construction selon un double mouvement : dans la relation à soi, vers l'identité du/de la chercheur.euse ; et dans la relation à l'objet de recherche, vers la sphère académique. Ce cadre d'analyse permet de penser le rôle joué par les émotions dans la production du savoir scientifique. Il est alors tout à fait opportun de réfléchir à des outils méthodologiques visant à les intégrer au processus de recherche.

## CONCLUSION

Je me suis attachée dans cet article à montrer comment la réflexivité, en tant qu'outil et méthode, permet d'articuler une éthique de la recherche, reflétant tout à la fois la responsabilité dans la production du savoir scientifique et l'engagement social du/de la chercheur.euse. J'ai, pour ce faire, identifié trois jalons méthodologiques. Tout d'abord, en « se laissant parler par le terrain », il importe d'interroger les constructions discursives qui façonnent nos cadres de recherche de façon à réduire la distance initiale avec notre objet d'étude et accéder à sa pluralité. Prendre en compte les multipositionnalités en jeu lors de l'entretien, défini comme espace d'intersubjectivité, ainsi que la fluidité des micro- relations de pouvoir à l'œuvre, amène ensuite à distinguer entre les jeux de pouvoir au niveau interindividuel et au niveau des groupes sociaux en présence. Enfin, je soutiens que la mise en place d'une démarche empathique permet de prendre en compte le rôle des émotions dans la production des subjectivités des acteurs et actrices de la recherche tout comme dans la production du savoir scientifique.

Variation des échelles d'analyse dans un jeu incessant de déconstruction et de reconstruction de l'objet de recherche, de l'intime à l'individu et de l'individu au groupe social, permet de distinguer différents niveaux d'éthique, dans la relation à soi, la relation à l'autre et à l'institution. Je propose alors de lier ces différents niveaux d'éthique, personnelle, relationnelle et scientifique selon une approche du *care* (Tronto, 2009) mettant en avant le fait d'être attentif.ve à sa propre position en tant que chercheur.euse dans des géométries du pouvoir sans cesse renégociées (Massey, 1994) ; des géométries variables qui nous lient avec celles et ceux que nous contribuons, parfois à notre insu, à construire comme distant.e.s de nous (Lawson, 2007), qu'il s'agisse de populations dominantes ou vulnérables.

## BIBLIOGRAPHIE

- Beaud, Stéphane et Florence Weber (2003). *Guide de l'enquête de terrain. Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*. Paris: La découverte.
- Blidon, Marianne (2014). « Les sens du je. Réflexivité et objectivation des rapports sociaux. » *Géographie et cultures* 89-90: 111-129.
- Bondi, Liz (2003). « Empathy and identification: conceptual resources or feminist fieldwork. » *ACME: An International E-Journal for Critical Geographies* 2(1): 64-76.
- Bondi, Liz (2005). « The place of emotions in research: from partitioning emotion and reason to the emotional dynamics of research relationships. » dans Davidson Joyce, Liz Bondi & Mick Smith *et al.* (eds), *Emotional geographies*. Aldershot: Ashgate publishing, p. 231-246.
- Bouillon, Florence, Marion Fresia & Virginie Tallio (éd.) (2005). *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*. Paris: CEA-EHESS.
- Browne, Kath (2003). « Negotiations and fieldworkings: friendship and feminist research. » *Acme: An international e-journal for critical geographies*, 2(2): 132-146.
- Burawoy, Michaël (2010). « Revisiter les terrains. Esquisse d'une théorie de l'ethnographie réflexive », dans Cefaï Daniel (éd.). *L'engagement ethnographique*. Paris: Editions de l'EHESS, p. 295-350.
- Chamboredon, Hélène *et al.* (1994). « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien. » *Genèses* 14: 114-132.
- Cloke, Paul (2002). « Deliver us from evil? Prospects for living ethically and acting politically in human geography. » *Progress in human geography*, 26(5): 587-604.
- Cloke, Paul *et al.* (2000). « Ethics, reflexivity and research: encounters with homeless people. » *Ethics, place and environment* 3(2): 133-154.
- Collignon, Béatrice (2010). « L'éthique et le terrain. » *L'information géographique* 1: 63-83.
- Datta, Ayona (2008). « Spatialising performance: masculinities and femininities in a 'fragmented' field. » *Gender, Place and Culture* 15(2): 189-204.
- Duplan, Karine (2016). *Devenir expat. Pratiques de l'espace du quotidien de femmes en situation de mobilité internationale à Luxembourg*. Thèse de doctorat en géographie, Paris-Sorbonne, non publiée.

- England, Kim (1994). « Getting personal: reflexivity, positionality and feminist research. » *Professional geographer* 46: 80-89.
- Fassin, Didier et Bensa Alban (éd.) (2008). *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*. Paris: La Découverte.
- Haraway, Donna (2007). *Manifeste cyborg et autres essais*. Paris: Exils.
- Laurens, Sylvain et Neyrat Frédéric (2010). *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*. Broissieux: Editions du croquant.
- Laurens, Sylvain (2007). « Pourquoi et comment poser les questions qui fâchent ? Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec les imposants. » *Genèses* 69: 112-127.
- Lawson, Victoria (2007). « Geographies of care and responsibility. »” *Annals of the Association of American Geographers* 97(1): 1-11.
- Massey, Doreen (1994). *Space, place and gender*. Oxford: Polity press.
- Morelle, Marie et Fabrice Ripoll (2009). « Les chercheur-es face aux injustices : l'enquête de terrain comme épreuve éthique. » *Annales de géographie*, 1(665-666): 157-168.
- Moss, Pamela (2002). *Feminist Geography in Practice: Research and Methods*. Oxford: Blackwell.
- Pinçon, Michel et Monique Pinçon-Charlot (2002). *Voyage en grande bourgeoisie. Journal d'enquête*. Paris: PUF.
- Ritterbush, Amy (2012). « Bridging guidelines and practice: towards a grounded care ethics in youth participatory action research. » *The Professional Geographer* 64(1): 16-24.
- Rose, Gillian (1997). « Situating knowledges: positionality, reflexivities and other tactics. » *Progress in Human Geography* 21: 305-320.
- Tronto, Joan (2009). *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*. Paris: La Découverte.
- Valentine, Gil (2005). « Geography and ethics: moral geographies? Ethical commitment in research and teaching. » *Progress in Human Geography* 29(4): 483-487.

# LES POLITIQUES DE LA RECHERCHE : ÉTHIQUE, RAPPORTS DE POUVOIR ET GROUPES VULNÉRABLES

*Lorena Parini et Julien Debonneville*

## INTRODUCTION

En guise de conclusion de ce chapitre consacré aux questions éthiques dans le cadre des recherches sur les rapports de pouvoir et les groupes « vulnérables », nous aimerions proposer une série de pistes de réflexion (non-exhaustives) afin de pointer les enjeux épistémologiques, méthodologiques, et politiques qui structurent la pratique de la recherche en sciences sociales. Ces réflexions émanent à la fois de nos expériences de recherche respectives, mais également des discussions collectives et des articles présentés dans le cadre de la journée d'étude « *L'éthique (en) pratique la recherche en sciences sociales* » qui s'est déroulée en février 2017 à l'Université de Genève. Ces pistes de réflexion, parfois abouties, parfois sous la forme de questionnements heuristiques, permettront de comprendre comment les enjeux éthiques, dans le cadre d'enquêtes consacrées aux rapports de pouvoir et aux groupes dits « vulnérables », sont présents tout au long du processus de recherche, que ce soit avant, pendant, mais également après l'enquête empirique. Nous montrerons ainsi comment les considérations éthiques propres à ce type d'enquête spécifique s'articulent avec les choix épistémologiques et méthodologiques et ne doivent pas uniquement intervenir lors de la phase de récolte des données et des matériaux, mais bien tout au long du processus d'enquête. Au final, nous proposons de penser l'éthique de la recherche à travers trois

axes : la politique du positionnement, la politique de la représentation, et la politique de la restitution.

## POLITIQUE DU POSITIONNEMENT

Interroger, décrire et analyser les rapports de pouvoir, c'est avant tout questionner comment son positionnement de chercheur.euse, et les rouages de la production de la connaissance, sont inexorablement imbriqués à ces mêmes rapports de pouvoir. Questionner l'éthique de la recherche c'est en ce sens questionner les conditions épistémologiques de production de la connaissance. L'une des particularités de ce mode de production est d'être profondément ancrée dans un schéma de positionnement dichotomique qui produit une différenciation entre les catégories « enquêteur.trice » / « enquêté.e » ; « expert.e » / « profane » ; ou encore « savant.e » / « ignorant.e ». Des catégories qui tendent à renforcer des formes de vulnérabilités en cristallisant des positions sociales hiérarchisées tout en faisant l'impasse sur la capacité réflexive des acteur-trice-s. La critique de ce schéma invite dès lors à repenser le statut de chercheur.euse, et plus largement le rôle de l'identité du/de la chercheur.euse lors de l'enquête. Dans la veine du tournant réflexif amorcé par l'anthropologie dans les années 1970-80, et la critique féministe autour des savoirs et du point de vue situés (*standpoint theory*), les auteur.e.s ont pointé la nécessité de considérer l'identité du/de la chercheur.euse, la distance sociale avec les enquêté.e.s, et les effets de cette distance sur la production des matériaux. Une problématique particulièrement prégnante lorsque l'on étudie des populations dites « vulnérables ». Dans ce cas de figure, le dispositif et la relation d'enquête peuvent en effet accroître, voir produire, des formes de vulnérabilité. Il nous semble dès lors heuristique de poser les questions suivantes afin d'appréhender les questionnements éthiques sous-jacents : *comment les enquêtes de terrain sont-elles modelées par une distance sociale découlant de rapports sociaux de sexe, de « race » ou encore de classe ? Que fait cette distance sociale aux matériaux produits ? Que fait le dispositif d'enquête (et la relation d'enquête) aux enquêté-e-s, notamment en termes émotionnels, économiques et*

*temporels* ? Dans l'idée de repenser ce schéma, il importe donc de proposer un véritable décentrement des modes de production de la connaissance, dont la visée ne serait pas uniquement la connaissance, mais également un *empowerment* des personnes vulnérables. Ceci passe ainsi par la mise en place d'un dispositif de co-production de la connaissance, en engageant une démarche plus participative et plus horizontale dans la production du savoir comme le suggère notamment la littérature des études genre, des approches postcoloniales, mais également certaines niches en anthropologie.

## POLITIQUE DE LA REPRÉSENTATION

Ces réflexions sur l'identité du/de la chercheur.euse et la distance sociale nous amènent dès lors à nous interroger sur le statut que l'on accorde aux personnes enquêtées, et plus largement la façon dont ces dernières (et leurs paroles) sont représentées : *Les enquêtés.es sont-elles/ils des objets ou des sujets de la recherche ? Quelle place accorde-t-on aux savoirs « indigènes » ? Quel statut accorde-t-on à leur parole ?* Le statut accordé aux enquêtés.e.s et leurs paroles, ainsi que les catégories scientifiques mobilisées, ne sont pas neutres et peuvent avoir des effets directs sur la vulnérabilité des personnes parties prenantes de l'enquête. Attribuer le statut d'« objet », de *sujet*, ou d'*acteur-trice* aux enquêtés.e.s, implique différents rapports aux personnes enquêtées, et plus spécifiquement des degrés de chosification diverses. Ce qui est dès lors en jeu, c'est bien le degré de réflexivité attribué aux enquêtés.e.s. Cet enjeu de la chosification des enquêtés.e.s a donc des répercussions concrètes sur les vulnérabilités vécues par ces derniers.ères. On touche donc ici à la problématique de la politique de représentation. En produisant un savoir « sur », les chercheurs.euses s'approprient en effet une parole, et produisent un discours sur un groupe social, tout en invisibilisant, voire parfois, disqualifiant, la parole des enquêtés.e.s. Il s'agit dès lors de s'interroger sur : *Au nom de qui peut-on parler ? Doit-on parler sur ou avec les enquêtés.e.s ? Comment peut-on porter la parole des enquêtés.e.s ? Quelles implications politiques ont les usages de la parole de l'en-*

*quêté.e.s, tant pour les enquêteur.trice.s, que les enquêté.e.s ?* Cette problématique de la représentation rejoint ainsi la question que posait déjà Gayatri C. Spivak dans son célèbre article de 1988 : « Les subalternes peuvent-ils/elles parler ? ». Les usages scientifiques des savoirs et de la parole des enquêté.e.s se risquent ainsi à invisibiliser, marginaliser, délégitimer, mais surtout rendre inaudible les discours des subalternes qui cherchent eux-mêmes à se faire entendre. Étudier des groupes vulnérables et marginalisés c'est donc prendre le risque de monopoliser la parole et parler au nom d'un groupe social dont l'accès à des canaux de communication politique et médiatique est bien souvent réduit. Le risque de réappropriation de la parole des subalternes, c'est-à-dire de confisquer et détourner, le temps d'une enquête, cette parole, est ainsi particulièrement élevé lorsque l'on étudie des thématiques comme les inégalités sociales.

## POLITIQUE DE RESTITUTION

Cette politique de représentation va de pair avec la politique de restitution de l'enquête. Cette politique de restitution constitue en effet une étape déterminante lorsque l'on considère les enjeux de vulnérabilité qui découlent de la pratique de la recherche. En effet, la production d'un savoir implique le plus souvent pour les chercheur.eure.s une restitution sous la forme d'articles scientifiques ou de livres, qui participent à la production de privilèges en termes de capital économique et symbolique. Ces privilèges se construisent, en quelque sorte, « sur le dos » des enquêté.e.s. En ce sens, il nous semble primordial de rappeler que la production de la connaissance joue un rôle dans le renforcement des hiérarchies sociales, de surcroît lors d'enquête avec des populations vulnérables, soulevant ainsi des problématiques éthiques capitales. Nous proposons par conséquent de repenser la politique de restitution de la recherche à la lueur des enjeux d'*empowerment* (autonomisation) des enquêté.e.s. Si cet *empowerment* peut bien évidemment prendre différentes formes, il doit néanmoins être axé autour d'un processus de restitution participatif des savoirs produits. Cela passe par

exemple par une inclusion des enquêté-e-s à la recherche afin de partager des savoirs et des outils d'analyse avec ces derniers.ères, mais également, par une circulation de biens matériels (livres, articles, logiciels d'analyse, argent, etc.) et immatériels (information, assistance, soutien moral) entre les différentes personnes parties prenantes du processus de recherche. Il existe en ce sens autant de moyens de restitution et d'*empowerment* possibles que de recherches conduites. Ces politiques de restitution dépendent donc avant tout des spécificités de l'enquête et de la population concernées, ainsi que du contexte dans laquelle l'enquête prend racine.

## CONCLUSION

Si les ressorts des rapports de pouvoir sont multiples et variés, les réponses éthiques amenées doivent se risquer à dépasser les réponses univoques et standardisées. Ceci implique d'appréhender les épistémès des sciences sociales dans leurs pluralités et leurs spécificités, et par conséquent, de cultiver les incohérences, les inconforts théoriques et empiriques afin de progressivement se décentrer de nos propres croyances épistémologiques. Loin des protocoles standardisés, l'éthique de la recherche en sciences sociales implique d'être guidé.e par une réflexivité accrue et continue à l'égard de nos positionnements de chercheur.euse, mais surtout à l'égard des rapports de pouvoir qui structurent la pratique de la recherche. L'éthique de la recherche se doit donc d'être abordée sous une forme collective, participative, la plus horizontale possible, mais surtout dynamique et processuelle, en perpétuel renouvellement, afin de considérer les spécificités des enquêtes et des populations engagées dans l'entreprise de production de la connaissance.



## RÉFÉRENCES PROPOSÉES PAR LES PARTICIPANT.E.S

Abbott, Andrew (1983). « Professional ethics. » *American Journal of Sociology* 88(5): 855-885.

Abu-Lughod, Lila (2010). « Écrire contre la culture. Réflexions à partir d'une anthropologie de l'entre-deux », dans Cefaï, Daniel (éd.). *L'Engagement ethnographique*. Paris: EHESS, p. 421-423.

Becker, Howard (1966). « Whose side are we on. » *Social Problems* 14: 239.

Bigando, Eva & Frédéric Tesson (2011). « Quand la recherche se connecte à l'action et fait du retour vers l'enquête une condition de l'interface – à propos d'une démarche d'enquête sur les paysages du quotidien » *Interrogations ?* 13 (Le retour aux enquêtés) [ en ligne ] <http://www.revue-interrogations.org/Quand-la-recherche-se-connecte-a-l>

Blidon, Marianne (2014). « Les sens du je. Réflexivité et objectivation des rapports sociaux. » *Géographie et cultures* 89-90: 111-129.

Bondi, Liz (2003). « Empathy and identification: conceptual resources or feminist fieldwork. » *ACME: An International E-Journal for Critical Geographies* 2(1): 64-76.

British Sociological Association - Visual Sociology Group's statement of ethical practice (2006). [http://www.visualsociology.org.uk/BSA\\_VS\\_ethical\\_statement.pdf](http://www.visualsociology.org.uk/BSA_VS_ethical_statement.pdf)

Browne, Kath (2003). « Negotiations and Fieldworkings: Friendship and Feminist Research. » *ACME: An International E-Journal for Critical Geographies* 2 (2): 132-146.

Cahill, Caitlin, Farhana Sultana & Rachel Pain (2007). « Participatory Ethics: Politics, practices and institutions. » *ACME: An International E-Journal for Critical Geographies* 6(3): 304-318.

- Clair, Isabelle (2016). « Faire du terrain en féministe. » *Actes de la recherche en sciences sociales* 213(3): 66-83.
- Comité de rédaction (2011). « Préface », dans *revue ? Interrogations ? 13* (Le retour aux enquêtes) [en ligne], <http://www.revue-interrogations.org/Preface>.
- Demange, Elise, Emilie Henry & Marie Préau (2012). *De la recherche en collaboration à la recherche communautaire. Un guide méthodologique*. Paris: ANRS/Coalition Plus. Coll. Sciences sociales et sida.
- Charmillot, Maryvonne (2013). « Penser l'écriture de la science », dans Hunsmann, Moritz & Sébastien Kapp (éds.). *Devenir chercheur : écrire une thèse en sciences sociales*. Paris : EHESS, p. 155-169.
- El Miri, Mustapha & Philippe Masson (2009). Une charte de déontologie est-elle utile en sociologie ?, [www.laviedesidees.fr](http://www.laviedesidees.fr) (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2017).
- England, Kim (1994). « Getting personal: reflexivity, positionality and feminist research. » *Professional Geographer* 46: 80-89.
- Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. [1990] 2007. *Code d'éthique concernant la recherche au sein de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation*. Université de Genève. <http://www.unige.ch/fapse/recherche/ethique> (consulté le 20.01.2016).
- Fassin, Didier (2008) « Extension du domaine de l'éthique. » *Mouvements* 55-56(3): 124-127.
- Genard, Jean-Louis et Marta Roca I Escoda (2010). « La rupture épistémologique du chercheur au prix de la « trahison » des acteurs ? Les tensions entre postures « objectivante » et posture « participante » dans l'enquête sociologique. » *Ethique publique*, 12(1): 139-163.
- Haraway, Donna (1988). « Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective. » *Feminist Studies* 14(3): 575-599.
- Hilgers, Mathieu (2012). « Histoire de l'éthique en anthropologie: la production de la charte de l'*American Anthropological Association* », dans Hermesse Julie, Michaël Singleton & Anne-Marie Vuilleminot (dir.). *Implications et explorations éthiques en anthropologie*. Bruxelles: Academia.
- International Visual Sociology Association - IVSA Code of Research Ethics and Guidelines <https://visualsociology.org/wp-content/uploads/IVSA-Ethics-and-Guidelines.pdf>

Laurens, Sylvain & Frédéric Neyrat (éd.) (2010). *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*. Bellecombe-en-Bauges: Editions du Croquant.

Matthey, Laurent. (2005). « Ethique, politique et esthétique du terrain : cinq figures de l'entretien compréhensif. » *Cybergeo : European Journal of Geography* [en ligne], <http://www.cybergeo.eu/index3426.html>

Medical Research Council (Canada), Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada, & Social Sciences and Humanities Research Council of Canada. (2014). *Tri-council policy statement: ethical conduct for research involving humans 2014*. [en ligne] [http://www.pre.ethics.gc.ca/archives/tcps-eptc/docs/TCPS%20October%202005\\_E.pdf](http://www.pre.ethics.gc.ca/archives/tcps-eptc/docs/TCPS%20October%202005_E.pdf) (consulté le 1er novembre 2017).

Moss, Pamela (2002). *Feminist Geographies in Practice*. Oxford: Blackwell.

Petitpierre, Geneviève, Germaine Gremaud, Aline Veyre, Ivo Bruni & Cindy Diacquenod (2013). Au-delà de l'alibi. Consentement à la recherche chez les personnes présentant une déficience intellectuelle. *Société suisse d'ethnologie* [en ligne]. [http://www.seg-sse.ch/pdf/2013-03-27\\_Petitpierre.pdf](http://www.seg-sse.ch/pdf/2013-03-27_Petitpierre.pdf)

Piron, Florence (1996). « Écriture et responsabilité : trois figures de l'anthropologue. » *Anthropologie et sociétés* 20(1): 126-148.

Piron, Florence (2005). « Savoir, pouvoir et éthique de la recherche » dans Beaulieu, Alain (éd.). *Michel Foucault et le contrôle social*. Québec: Presses de l'Université Laval, p. 130-150.

Prosser, Jon, Andrew Clark & Rose Wyles (2011). « Visual research ethics at the crossroads. » dans *The SAGE Handbook of Visual Research Methods*, Sage Publications. Version Working Paper disponible en ligne : <http://eprints.ncrm.ac.uk/535/1/10-2008-11-realities-prosseretal.pdf>

Ramognino, Nicole (2009). « Pratiques de la recherche sociologique et éthique. » *Cahier de recherche sociologique* 48 (De l'éthique de la recherche à l'éthique dans la recherche): 45-63.

Ritterbush, Amy (2012). « Bridging Guidelines and Practice: Towards a Grounded Care Ethics in Youth Participatory Action Research. » *The Professional Geographer* 64(1): 16-24.

Rose, Gillian (1997). « Situating knowledges: positionality, reflexivities and other tactics. » *Progress in Human Geography* 2: 307-320.

Rossi, Ilario, François Kaech, Rose-Anna Foley & Yannis Papadaniél (2009). « L'éthique à l'épreuve d'une anthropologie en milieu palliatif :

de l'insertion à la restitution. » *ethnographiques.org*, 17 (L'éthique en anthropologie de la santé : conflits, pratiques, valeur heuristique) [en ligne]. <http://www.ethnographiques.org/2008/Rossi-et-al>

Schurmans, Marie-Noëlle, Maryvonne Charmillot & Caroline Dayer (2014). « Introduction du Dossier « La restitution des savoirs » », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, La restitution des savoirs, mis en ligne le 24 juin 2014, consulté le 04 octobre 2017. URL : <http://sociologies.revues.org/4713>

SSE (2010). « Une charte éthique pour les ethnologues ? Projet de prise de position de la SSE. » *Tsantsa* 15 [en ligne].

Thiers-Vidal, Léo (2002). « De la masculinité à l'anti-masculinisme : Penser les rapports sociaux de sexe à partir d'une position sociale oppressive. » *Nouvelles Questions Féministes* 21(3): 71-83.

Wiles, Rose, Jon Prosser, Anna Bagnoli, Andrew Clark, Katherine Davies, Sally Holland & Emma Renold (2008). *Visual ethics: ethical issues in visual research*. [Working Paper]. NCRM Working Paper, National Centre for Research Methods. En ligne:

<http://eprints.ncrm.ac.uk/421/1/MethodsReviewPaperNCRM-011.pdf>

*Dans la même collection*

Sociograph n°1, 2007, *Monitoring misanthropy and rightwing extremist attitudes in Switzerland, An explorative study*, Sandro Cattacin, Brigitta Gerber, Massimo Sardi et Robert Wegener.

Sociograph n°2, 2007, *Marché du sexe et violences à Genève*, Ági Földházi et Milena Chimienti.

Sociograph n°3, 2007, *Évaluation de la loi sur l'intégration des étrangers du Canton de Genève*, Sandro Cattacin, Milena Chimienti, Thomas Kessler, Minh-Son Nguyen et Isabelle Renschler.

Sociograph n°4, 2008, *La socio et après? Enquête sur les trajectoires professionnelles et de formation auprès des licencié-e-s en sociologie de l'Université de Genève entre 1995 et 2005*, Sous la direction de Stefano Losa et Mélanie Battistini. Avec Gaëlle Aeby, Miriam Odoni, Emilie Rosenstein, Sophie Touchais et Manon Wettstein.

Sociograph n°5a, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 1 – Revue de la littérature*, Géraldine Bugnon et Milena Chimienti avec la collaboration de Laure Chiquet.

Sociograph n°5b, 2009, *Der Sexmarkt in der Schweiz. Kenntnisstand, Best Practices und Empfehlungen, Teil 1 – Literaturübersicht*, Géraldine Bugnon et Milena Chimienti unter Mitarbeit von Laure Chiquet.

Sociograph n°6a, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 2 – Cadre légal*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti et Laure Chiquet.

Sociograph n°6b, 2009, *Der Sexmarkt in der Schweiz. Kenntnisstand, Best Practices und Empfehlungen, Teil 2 – Rechtsrahmen*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti et Laure Chiquet.

Sociograph n°7, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 3 – Mapping, contrôle et promotion de la santé dans le marché du sexe en Suisse*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti et Laure Chiquet avec la collaboration de Jakob Eberhard.

Sociograph n°8, 2009, «*Nous, on soigne rien sauf des machines*». *Le pouvoir insoupçonné des aides-soignants en Anesthésie*. Sous la direction de Mathilde Bourrier. Avec Aristoteles Aguilar, Mathilde Bourrier, Ekaterina Dimitrova, Solène Gouilhers, Marius Lachavanne, Mélinée Schindler et Marc Venturin.

Sociograph n°9, 2011, *The legacy of the theory of high reliability organizations: an ethnographic endeavor*. Mathilde Bourrier (Sociograph – Working Paper 6).

Sociograph n°10, 2011, *Unitarism, pluralism, radicalism ... and the rest ?* Conor Cradden (Sociograph – Working Paper 7).

Sociograph n°11, 2011, *Evaluation du projet-pilote Detention, Enjeux, instruments et impacts de l'intervention de la Croix-Rouge Suisse dans les centres de détention administrative*. Nathalie Kakpo, Laure Kaeser et Sandro Cattacin.

Sociograph n°12, 2011, *A nouveau la ville ? Un débat sur le retour de l'urbain*. Sous la direction de Sandro Cattacin et Agi Földhàzi.

Sociograph n°13, 2011, *Capital social et coparentage dans les familles recomposées et de première union*. Sous la direction de Eric Widmer et Nicolas Favez. Avec Gaëlle Aeby, Ivan De Carlo et Minh-Thuy Doan.

Sociograph n°14, 2012, *Les publics du Théâtre Forum Meyrin : Une étude à partir des données de billetterie*. Sami Coll, Luc Gauthier et André Ducret.

Sociograph n°15, 2013, *Migrations transnationales sénégalaises, intégration et développement. Le rôle des associations de la diaspora à Milan, Paris et Genève*. Jenny Maggi, Dame Sarr, Eva Green, Oriane Sarrasin et Anna Ferro.

Sociograph n°16, 2014, *Institutions, acteurs et enjeux de la protection de l'adulte dans le canton de Genève*. Sous la direction de Mathilde Bourrier. Avec Alexandre Pillonel, Clara Barrelet, Eline De Gaspari, Maxime Felder, Nuné Nikoghosyan et Isabela Vieira Bertho.

Sociograph n°17, 2015, *Recensions 1983-2013*, André Ducret. Avant-propos de Jacques Coenen-Huther.

Sociograph n°18, 2015, *Un lieu pour penser l'addiction. Evaluation de l'Académie des Dépendances*, Anne Philibert et Sandro Cattacin.

Sociograph n°19, 2015, *Connivences et antagonismes. Enquête sociologique dans six rues de Genève*. Edité par Maxime Felder, Sandro Cattacin, Loïc

Pignolo, Patricia Naegeli et Alessandro Monsutti. Avec Guillaume Chillier, Monica Devouassoud, Lilla Hadji Guer, Sinisa Hadziabdic, Félix Luginbuhl, Angela Montano, Sonia Perego, Loic Pignolo, Loic Riom, Florise Vaubien et Regula Zimmermann.

Sociograph n°20, 2015, *La catastrophe de Mattmark dans la presse. Analyse de la presse écrite*. Edité par Sandro Cattacin, Toni Ricciardi et Irina Radu. Avec Yasmine Ahamed, Lucie Cinardo, Caroline Deniel, Dan Orsholits, Steffanie Perez, Elena Rocco, Julien Ruey, Katleen Ryser, Cynthia Soares et Karen Viadest.

Sociograph n°21, 2015, *La catastrophe de Mattmark. Aspects sociologiques*. Edité par Sandro Cattacin, Toni Ricciardi et Irina Radu. Avec Yasmine Ahamed, Caroline Deniel, Dan Orsholits, Steffanie Perez, Elena Rocco, Julien Ruey, Katleen Ryser, Cynthia Soares et Karen Viadest.

Sociograph n°22 a, 2015, *Sind Drogen gefährlich? Gefährlichkeitsabschätzungen psychoaktiver Substanzen*. Domenig Dagmar und Sandro Cattacin.

Sociograph n°22 b, 2015, *Les drogues sont-elles dangereuses ? Estimations de la dangerosité des substances psychoactives*. Domenig Dagmar et Sandro Cattacin. Traduction de Erik Verkooyen.

Sociograph n°23, 2016, *Malleable Minds? Teasing Out the Causal Effect(s) of Union Membership on Job Attitudes and Political Outcomes*. Sinisa Hadziabdic.

Sociograph n°24, 2016, *Les familles de milieu populaire dans une commune genevoise. Intégration sociale et soutien à la parentalité*. Eric Widmer, Sabrina Roduit et Marie-Eve Zufferey.

Sociograph n°25, 2016, *Addictions et société : voyage au pays des ombres. Actes du colloque des 50 ans du GREA*. Edité par Anne Philibert, Géraldine Morel et Sandro Cattacin.

Sociograph n°26, 2017, *Complicity and Antagonism: Anthropological Views of Geneva*. Edited by Alessandro Monsutti, Françoise Grange Omokaro, Philippe Gazagne and Sandro Cattacin. With Savannah Dodd, Juliana Ghazi, Victoria Gronwald, Sarah Hayes, Aditya Kakati, Samira Marty, Linda Peterhans, Dagna Rams, Rosie Sims and drawings by Heather Suttor.

Sociograph n°27, 2016, *Begleitung von Menschen mit einer kognitiven Beeinträchtigung im Spital. Ambivalenzen und Pragmatismus von Schnittstellen.* Anna Weber.

Sociograph 28, 2016, *“We’re from Switzerland, that’s a Chocolate Island in Sweden!” Comprendre l’indie rock du point de vue de six groupes suisses.* Loïc Riom.

Sociograph 29, 2016, *Le devenir professionnel des diplômés en sciences sociales entre 2005 et 2015.* Julien Rucy, Emilie Rosenstein, Rita Gouveia et Eric Widmer.

Sociograph n°30, 2017, *Vieillesse et espaces urbains.* Edité par Cornelia Hummel, Claudine Burton-Jeangros et Loïc Riom. Avec Alizée Lenggenhager, Heber Gomez Malave, Martina von Arx, Michael Deml et Ndeye Ndao.

Sociograph n°31, 2017, *Voting for the Populist Radical Right in Switzerland: A Panel Data Analysis.* Dan Orsholits.

Sociograph n°32, 2017, *« C’est pas un boulot, c’est du business. » L’agir des dealers ouest-africains dans un quartier genevois.* Loïc Pignolo.

Sociograph n°33, 2017, *Le processus d’endettement dans le jeu excessif: d’une revue de la littérature à l’élaboration d’un modèle.* Anne Philibert, Géraldine Morel, Loïc Pignolo et Sandro Cattacin.

Sociograph n°34, 2017, *L’éthique (en) pratique : la recherche en sciences sociales.* Edité par Claudine Burton-Jeangros. Avec Claudine Burton-Jeangros, Maryvonne Charmillot, Julien Debonneville, Karine Duplan, Solène Gouilhers Hertig, Cornelia Hummel, Mauranne Laurent, Barbara Lucas, Andrea Lutz, Michaël Meyer, Lorena Parini, Loïc Riom, Sabrina Roudit, Claudine Sauvain-Dugerdil, Mélinée Schindler et Daniel Stoecklin.

Toutes les publications se trouvent en ligne sous :  
[www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph](http://www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph)



Ce volume rassemble les contributions présentées lors de la première journée de réflexion organisée par la commission d'éthique de la recherche de la Faculté des sciences de la société en février 2017. Cette journée visait à développer et renforcer une sensibilité aux questions d'éthique parmi les chercheur.euse.s affilié.e.s à la faculté, mais aussi à contribuer au développement de compétences pratiques et adaptées aux besoins des chercheur.euse.s en sciences sociales. Mettant en évidence les tensions existant entre une éthique standardisée et la diversité des démarches de recherche adoptées en sciences sociales, ces contributions invitent à réfléchir aux enjeux éthiques se déclinant à toutes les étapes de la recherche. Suite à une conférence d'ouverture appelant à une éthique située, ancrée dans les contextes sociaux, politiques et économiques de la recherche, trois ateliers thématiques ont été organisés autour des propositions formulées en réponse à l'appel à contributions lancé par la commission. Le premier atelier rend compte des questionnements générés par la soumission de protocoles de recherche auprès de comités d'éthique à orientation biomédicale, lesquelles encadrent aujourd'hui un certain nombre de travaux en sciences sociales. Le deuxième atelier a porté sur les enjeux des méthodes visuelles, pour lesquelles questions éthiques et juridiques s'entremêlent autour de l'utilisation des images. Le troisième atelier a quant à lui abordé les rapports de pouvoir – ascendants ou descendants – entre chercheur.euse.s et enquêté.e.s, invitant à privilégier des dispositifs de recherche participatifs, susceptibles de réduire de tels rapports de domination. Ces contributions balisent un champ de réflexion qui se développe au-delà de notre faculté tout en aidant à définir les différentes fonctions que peut remplir sa commission d'éthique de la recherche.

Claudine Burton-Jeangros est professeure de sociologie au Département de sociologie de l'Université de Genève et préside la Commission d'éthique de la recherche de la Faculté des sciences de la société.

Avec les contributions de Claudine Burton-Jeangros, Maryvonne Charmillot, Julien Debonneville, Karine Duplan, Solène Gouilhers Hertig, Cornelia Hummel, Mauranne Laurent, Barbara Lucas, Andrea Lutz, Michaël Meyer, Lorena Parini, Loïc Riom, Sabrina Roduit, Claudine Sauvain-Dugerdil, Mélinée Schindler et Daniel Stoecklin.

